

RAPPORT DE GESTION 2010

Le 4 mars 2011

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et sa performance, ses attentes envers l'avenir et sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés annuels audités et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, être lu conjointement avec ces documents ainsi qu'à la **lumière des informations se retrouvant ci-dessous sur les énoncés prospectifs**. Dans le présent rapport de gestion, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en dollars canadiens, et est préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions ou des projections de la Société ou de la direction pour l'avenir peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes tels que « anticiper », « s'attendre à », « croire », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir » ou « projeter », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, de par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera.

De nombreux facteurs et de nombreuses hypothèses peuvent influencer sur la concrétisation des projections de la Société, y compris, notamment, le rendement des projets, les dépassements de coûts, le rendement des partenaires en coentreprises, la capacité d'attirer et de retenir du personnel compétent, les sous-traitants et les fournisseurs, les conditions économiques et politiques et d'autres facteurs hors de son contrôle. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précèdent n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes et sur les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement à la section « Risques et incertitudes » et à la section « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du présent rapport.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 4 mars 2011, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ces énoncés prospectifs, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

RAPPORT DE GESTION 2010

TABLE DES MATIÈRES

| SECTION | PAGE |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1 Faits saillants de 2010 Sommaire des principaux résultats et chiffres de la Société, et des faits marquants survenus pour 2010 | 6 |
| 2 Aperçu général de notre entreprise et de notre stratégie Analyse des activités et de la stratégie de SNC-Lavalin | 9 |
| 3 Comment nous analysons et présentons nos résultats Description des catégories d'activité de la Société ainsi que de son processus d'établissement du budget, et comment la valeur de la Société est habituellement estimée | 11 |
| 4 Nos principaux indicateurs financiers de rendement Analyse des principaux indicateurs financiers de la Société | 18 |
| 5 Perspectives pour 2011 Analyse des perspectives économiques, ainsi que des perspectives pour le bénéfice net de la Société et l'incidence liée à la transition aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») | 19 |
| 6 Détail de l'état des résultats Analyse détaillée de l'état des résultats de la Société | 20 |
| 7 Carnet de commandes Description de la méthode de constatation du carnet de commandes de la Société et analyse de l'état du carnet de commandes | 26 |
| 8 Répartition géographique des revenus par catégorie d'activité Analyse des revenus de la Société par secteur géographique | 31 |
| 9 Résultats d'exploitation par secteur Analyse détaillée des résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'activité de la Société | 33 |
| 10 Liquidités et ressources financières Analyse de la situation financière, des liquidités, des flux de trésorerie, de la solidité financière de la Société, ainsi que d'autres informations financières | 44 |
| 11 Actionnaires et actionariat du personnel Analyse des actionnaires de la Société et des programmes d'actionariat et de rémunération à base d'actions pour le personnel | 53 |
| 12 Estimations comptables critiques et jugement exercé Description des estimations comptables clés de la Société et des conventions comptables s'y rapportant | 54 |
| 13 Modifications comptables Mise à jour sur le processus de transition de la Société aux IFRS | 57 |
| 14 Risques et incertitudes Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société fait face, et des pratiques et politiques mises en place pour les atténuer | 76 |
| 15 Résultats du quatrième trimestre Analyse des résultats d'exploitation de la Société pour le quatrième trimestre, ainsi que du carnet de commandes et de la situation financière au 31 décembre 2010 | 82 |
| 16 Informations supplémentaires Présentation des autres documents financiers annuels publiés par la Société | 82 |
| 17 Contrôles et procédures Rapport sur les contrôles et procédures de communication de l'information, et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière | 82 |
| 18 Événement postérieur à la date du bilan | 83 |
| 19 Informations trimestrielles Sommaire des principales données financières de la Société pour chacun des trimestres de 2010 et de 2009 | 84 |

1 Faits saillants de 2010

22 % CROISSANCE DU BÉNÉFICE NET

27 % RENDEMENT DE L'AVOIR MOYEN DES ACTIONNAIRES

870 millions \$ POSITION DE TRÉSORERIE NETTE

HAUSSE DU BÉNÉFICE NET EN 2010

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

| | 2010 | 2009 | VARIATION (%) |
|--------------------------------------|-----------------|----------|---------------|
| Bénéfice net | 437,0 \$ | 359,4 \$ | 21,6 % |
| Bénéfice par action (après dilution) | 2,87 \$ | 2,36 \$ | 21,6 % |

- > En 2010, le bénéfice net a augmenté de 21,6 % par rapport à celui de 2009. Cela reflète une augmentation du bénéfice net de 8,9 % lorsqu'on exclut le gain net après impôts de 26,1 millions \$ provenant de la cession de deux investissements dans des concessions d'infrastructure (« ICI ») et le gain après impôts de 19,6 millions \$ provenant de la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques.
- > Cette croissance de 8,9 % est essentiellement attribuable à la hausse de l'apport des secteurs Infrastructures et environnement, et ICI.

AUGMENTATION DES REVENUS EN 2010

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

| | 2010 | 2009 | VARIATION (%) |
|---------|-------------------|------------|---------------|
| Revenus | 6 315,0 \$ | 6 101,7 \$ | 3,5 % |

- > L'augmentation reflète essentiellement la hausse des revenus provenant des catégories Ensembles et ICI, en partie contrebalancée par une baisse des revenus de la catégorie Services.

SOLIDE SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

| | 2010 | 2009 | VARIATION (%) |
|-----------------------------------------|-------------------|------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 288,2 \$ | 1 218,2 \$ | 5,7 % |
| Position de trésorerie nette | 870,1 \$ | 722,9 \$ | 20,4 % |

- > L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en 2010 est principalement attribuable à la trésorerie générée par les activités d'exploitation et de financement, en partie contrebalancée par la trésorerie utilisée pour les activités d'investissement.
- > La position de trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours) est demeurée solide au 31 décembre 2010.

RAPPORT DE GESTION 2010

CARNET DE COMMANDES SOLIDE

AU 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

| | 2010 | 2009 |
|------------------------------------|--------------------|-------------|
| Services | 1 410,7 \$ | 1 464,9 \$ |
| Ensembles | 5 912,1 | 4 197,5 |
| Opérations & maintenance (« O&M ») | 2 732,8 | 2 596,1 |
| ICI | 2 949,9 | 2 578,7 |
| Total | 13 005,5 \$ | 10 837,2 \$ |

> Le carnet de commandes a augmenté au 31 décembre 2010 par rapport au 31 décembre 2009. Le carnet de commandes à la fin de décembre 2010 n'inclut pas les contrats octroyés en Libye au cours du quatrième trimestre de 2010, notamment le contrat du champ de captage d'Al Kufra de 450 millions \$, ni les projets en Libye octroyés auparavant dont le carnet de commandes totalisait 484,0 millions \$ à la fin de l'exercice. La Société a décidé de retirer ses projets, par mesure de précaution, et celle-ci restera en place jusqu'à ce que la situation soit clarifiée.

AJOUTS AUX ICI

> Le carnet de commandes de la catégorie ICI comprend les ajouts notables suivants survenus en 2010 :

- Chinook Roads Partnership (« Chinook »), détenue par SNC-Lavalin et Acciona S.A., a conclu avec Transports Alberta un contrat pour la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et le financement partiel du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail située à Calgary, au Canada. À la signature du contrat avec Transports Alberta, Chinook a confié en sous-traitance l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction (l'« IAC »), ainsi que l'exploitation et l'entretien, à des coentreprises également détenues à 50 % par SNC-Lavalin. Les travaux de construction devraient se terminer en 2013. Une fois ces travaux terminés, Chinook exploitera et entretiendra cette infrastructure jusqu'en 2043. SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à contribuer dans Chinook la somme totale de 32,3 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés.
- En juillet 2010, SNC-Lavalin, son partenaire et le Centre universitaire de santé McGill (« CUSM ») ont annoncé la clôture financière et la signature officielle d'une entente de partenariat entre le CUSM et le Groupe immobilier santé McGill (« GISM »), composé de SNC-Lavalin et d'Innisfree Ltd. En vertu de cette entente de 34 ans en partenariat public-privé, le GISM concevra, construira, financera et entretiendra le nouveau Campus Glen du CUSM, composées principalement de 2 hôpitaux, d'un centre du cancer et d'un institut de recherche, à Montréal, au Canada. Également, en juillet 2010, le GISM a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAC d'environ 1,6 milliard \$ pour la conception et la construction des installations. Les travaux de construction sont en cours et devraient se terminer à l'automne 2014. Une fois ces travaux terminés, le GISM entretiendra le campus pendant les 30 années suivantes. SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à contribuer, directement ou indirectement, un montant de 191,8 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés.
- La Société a acquis en 2010 une participation de 36,9 % dans Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »), une entité qui avait antérieurement conclu une entente avec l'autorité des autoroutes nationales en Inde pour construire et opérer le tronçon Cuddapah-Kurnool de 189 km de l'autoroute nationale 18, dans l'État de l'Andhra Pradesh, en Inde. En vertu de cette entente de 30 ans en partenariat public-privé, REPL élargira à 4 voies le présent tronçon à 2 voies et exploitera le projet. SNC-Lavalin s'est engagée à investir dans REPL la somme de 36,7 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés.

RAPPORT DE GESTION 2010

DISPOSITIONS

> Les dispositions suivantes ont eu lieu au cours de l'exercice :

- Au cours du troisième trimestre de 2010, SNC-Lavalin a cédé certains actifs liés à des solutions technologiques de la division Systèmes de contrôle de l'énergie (« SCÉ ») qui permettent de gérer et d'optimiser le passage du courant dans les réseaux électriques. Le gain de 22,8 millions \$ avant impôts (gain de 19,6 millions \$ après impôts) a été inclus dans les activités du secteur Énergie de la catégorie Ensembles.
- En octobre 2010, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu, avec un groupe d'institutions financières, une entente en vue de vendre toutes les actions qu'elle détient dans Valener inc. (TSX:VNR) (« Valener »), soit environ 10,07 % (3 516 453 actions ordinaires) de Valener, par opération en bloc souscrite pour un produit net de 58,7 millions \$, résultant en une perte après impôts de 1,3 million \$. La transaction s'est conclue en novembre 2010.
- En novembre 2010, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu une entente avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour vendre toute sa participation d'environ 11,1 % dans la Société en commandite Trencap. La transaction a généré un produit net de 118,2 millions \$, résultant en un gain après impôts de 27,4 millions \$.

RENDEMENT DE L'AVOIR MOYEN DES ACTIONNAIRES (« RAMA »)

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE | 2010 | 2009 | 2008 |
|---------------------------------|--------|--------|--------|
| RAMA | 27,4 % | 27,3 % | 29,1 % |

> En 2010, le RAMA a été nettement supérieur à l'objectif de rendement de la Société, qui consiste à dépasser de 600 points de base le rendement des obligations à long terme du Canada, soit un total de 9,8 % pour la période.

AUGMENTATION DU DIVIDENDE

> Le 4 mars 2011, le conseil d'administration de la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,21 \$ par action, soit une augmentation de 23,5 % par rapport au dividende déclaré au trimestre précédent, ce qui reflète les perspectives favorables de la Société.

PERSPECTIVES POUR 2011

- > Sur la base de son carnet de commandes et de sa liste de projets potentiels, la Société prévoit que son bénéfice net en 2011 sera moins élevé que celui de 2010, cependant il devrait rester à un niveau comparable lorsqu'on exclut les gains provenant des cessions de certains actifs et investissements constatés en 2010.
- > Le bénéfice net provenant des autres activités en 2011 devrait rester à un niveau comparable à celui de 2010, lorsqu'on exclut le gain provenant de la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques.
- > Le bénéfice net provenant des ICI en 2011 devrait rester à un niveau comparable à celui de 2010, lorsqu'on exclut le gain net provenant de la cession de deux ICI.
- > Les perspectives de la Société pour 2011 excluent toute contribution potentielle de ses projets en Libye, jusqu'à ce que la situation à cet endroit soit clarifiée.

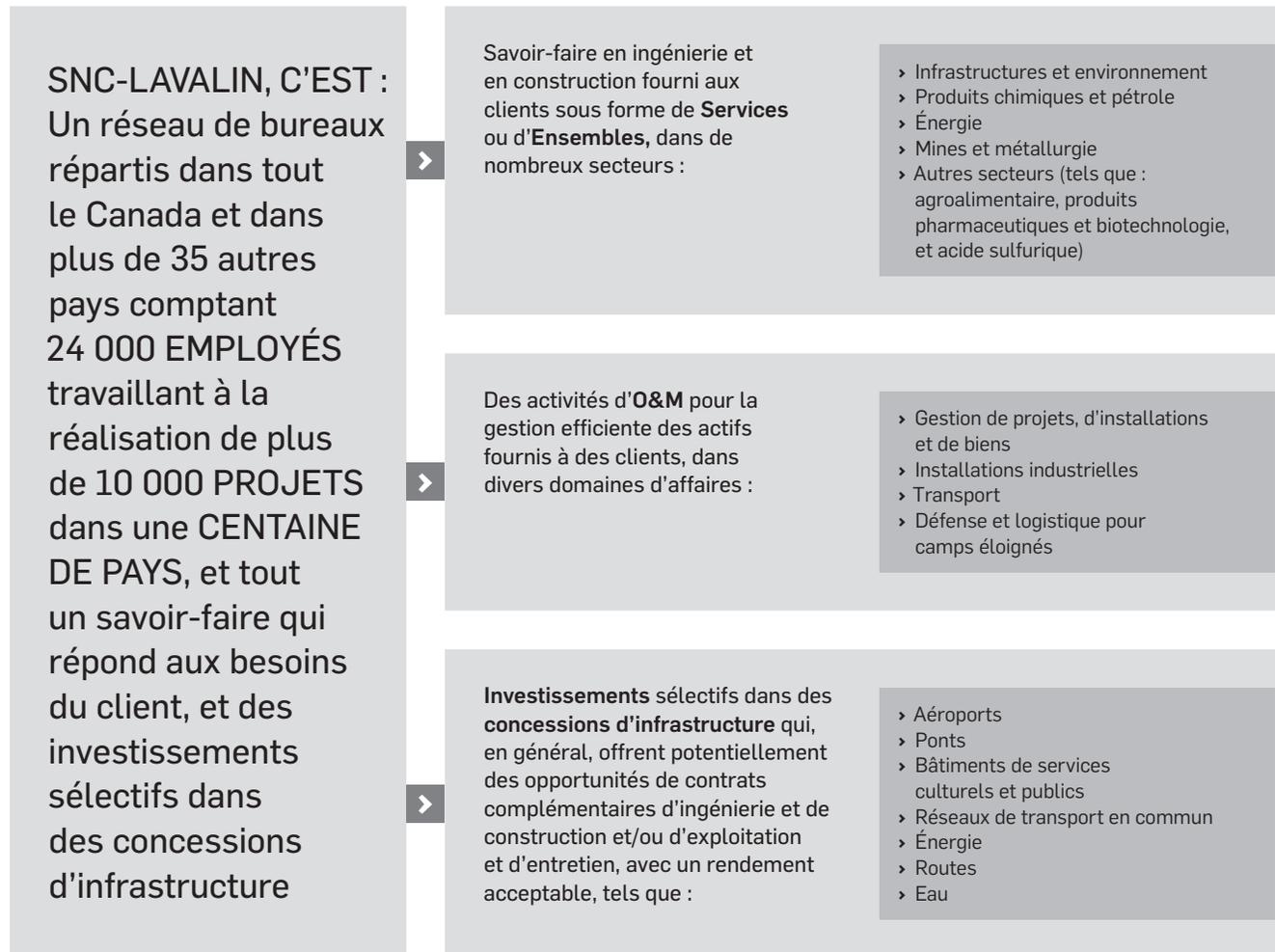
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

> Le 10 février 2011, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle fera l'acquisition d'une participation de 23,08 % dans AltaLink de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP »), pour 213 millions \$. L'offre a été présentée en réponse à l'offre ferme faite à MEAP par une tierce partie en vertu du droit de premier refus de SNC-Lavalin et augmentera la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink à 100 %. La transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'approbation des autorités de réglementation, y compris à celle de l'Alberta Utilities Commission.

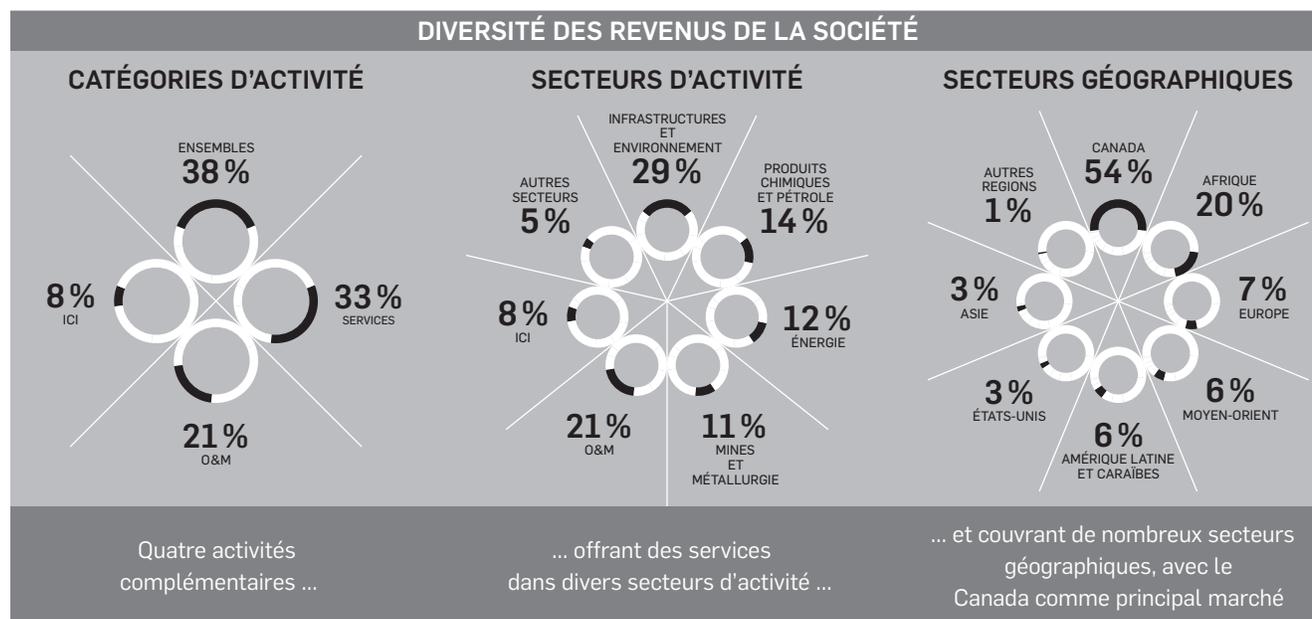
2 Aperçu général de notre entreprise et de notre stratégie

2.1 NOTRE ENTREPRISE

SNC-Lavalin est un chef de file international dans les domaines d'ingénierie et de construction et un chef de file en services d'exploitation et d'entretien au Canada. La Société est également reconnue pour ses investissements sélectifs dans des concessions d'infrastructure.



SNC-Lavalin compte plus de 10 000 projets en cours dans divers secteurs géographiques et secteurs d'activité, ce qui témoigne de la **diversité des revenus de la Société**. La diversification des activités de la Société sur les plans géographique et sectoriel est un facteur clé qui a permis à l'entreprise de maintenir sa croissance au fil des ans. Les graphiques ci-après illustrent la diversité des revenus de la Société et sa capacité à travailler dans diverses catégories d'activité, divers secteurs d'activité et divers secteurs géographiques, selon les revenus de 2010.



2.2 NOTRE STRATÉGIE D'AFFAIRES

La stratégie d'affaires de SNC-Lavalin s'appuie sur la **vision stratégique** suivante :

ÊTRE LE NUMÉRO UN MONDIAL DES FOURNISSEURS DE SOLUTIONS D'INGÉNIERIE ET DE CONSTRUCTION AYANT DE PROFONDES RÉPERCUSSIONS SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES.

Dans un monde en constante évolution, il est primordial pour une entreprise de s'adapter afin de pouvoir saisir les occasions qui se présentent. Pour SNC-Lavalin, la planification stratégique est un processus continu et dynamique, élaboré pour que la Société soit en mesure de réagir rapidement aux occasions d'affaires et aux besoins de ses clients. La Société croit également que le succès de toute stratégie repose sur son exécution. C'est pourquoi la vision stratégique a été distillée par la direction et le conseil d'administration en un ensemble de priorités stratégiques qui se reflètent dans les priorités et les objectifs de chacun des employés.

RAPPORT DE GESTION 2010

Les 7 priorités stratégiques présentées ci-après visent à permettre à SNC-Lavalin de poursuivre sa croissance et son succès en répondant aux besoins de ses clients, de ses employés, de ses actionnaires et des collectivités où elle exerce ses activités.

| PRIORITÉS STRATÉGIQUES | OBJECTIFS CLÉS |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Excellence opérationnelle | La réalisation fructueuse des projets est au cœur de l'excellence opérationnelle nécessaire à SNC-Lavalin pour conserver la confiance de ses clients existants et nouveaux. La réalisation fructueuse des projets consiste notamment à surpasser les objectifs fixés en ce qui a trait à la performance en matière de santé et sécurité, au budget, au calendrier et à la satisfaction des clients. |
| Amélioration de la compétitivité | Mettre l'accent sur la rentabilité et pouvoir compter sur des capacités et une expérience solides sont les éléments clés qui permettront à la Société d'être constamment le premier choix des clients qui recherchent un partenaire pour des projets d'envergure. |
| Renforcement des relations avec les clients | L'établissement de relations solides avec les clients permettra à SNC-Lavalin de demeurer un chef de file et de se définir comme le véritable partenaire de ses clients. |
| Diversification géographique et croissance des marchés et des produits | Accroître la diversité géographique, sectorielle et la gamme de produits offerte permettra d'accéder aux marchés en croissance où la Société entend poursuivre l'expansion fructueuse de ses activités. La capacité de réaliser des projets locaux au moyen des ressources locales est un élément clé de la prestation de services qui devra être concilié avec la stratégie de croissance sur le plan géographique. |
| Attirer, repérer et développer les meilleurs talents du secteur | SNC-Lavalin continuera d'attirer les gens les plus compétents et d'offrir des possibilités de carrière intéressantes afin de retenir ces talents, grâce à une solide approche de gestion des talents. La Société utilisera une approche mondiale de recherche des talents qui lui permettra de pouvoir compter sur des ressources hautement compétentes à l'échelle mondiale. |
| Solidité financière | Maintenir un bilan et une performance financière solides est non seulement important pour les actionnaires et les fournisseurs de crédit de la Société, mais également pour ses clients qui peuvent ainsi avoir confiance en la capacité de la Société à maintenir sa stabilité dans le cadre des projets qu'elle réalise pour eux. |
| Responsabilité sociale | La Société a un profond respect pour ses obligations sociales et s'assurera d'agir et d'être reconnue comme une société socialement responsable, notamment en s'engageant auprès de l'ensemble de la collectivité où elle exerce ses activités. |

3 Comment nous analysons et présentons nos résultats

3.1 RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

La Société présente ses résultats selon 4 catégories d'activité : **Services et Ensembles** (qui regroupent les activités des domaines de l'ingénierie et de la construction), **O&M**, et **ICI**. La Société analyse régulièrement les résultats de chacune de ces catégories, étant donné qu'elles génèrent des marges brutes différentes et présentent des profils de risque différents.

3.1.1 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE SERVICES

Les **revenus de la catégorie Services** proviennent principalement de contrats à prix coûtant et comprennent les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction, et de mise en service. Les revenus provenant de contrats individuels

RAPPORT DE GESTION 2010

de la catégorie Services sont généralement inférieurs à ceux générés par les activités de la catégorie Ensembles, présentés ci-dessous, puisqu'ils ne reflètent que les services professionnels fournis, et non le coût des matériaux, des équipements et/ou de la construction. Historiquement, les activités de la catégorie Services ont généré un ratio de marge brute se situant entre 25 % et 29 %. Les contrats de services pour l'ingénierie, l'approvisionnement et la gestion de la construction sont désignés comme des contrats d'« IAGC ».

3.1.2 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Les activités de la catégorie Ensembles diffèrent des activités de la catégorie Services, puisque la Société est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs activités de la catégorie Services, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement et/ou de réaliser les travaux de construction. En particulier, les contrats de la catégorie Ensembles pour fournir des services d'ingénierie, des matériaux et de l'équipement, et des activités de construction sont désignés comme contrats d'« IAC ». Les revenus de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire. À ce titre, les **revenus de la catégorie Ensembles** incluent le coût des matériaux, des équipements et/ou de la construction. Historiquement, les activités de la catégorie Ensembles de la Société ont généré un ratio de marge brute se situant entre 7 % et 10 %.

Les deux exemples ci-dessous illustrent la différence entre un contrat d'IAGC et un contrat d'IAC.

COMPRENDRE LA DIFFÉRENCE ENTRE UN CONTRAT D'IAGC (SERVICES) ET UN CONTRAT D'IAC (ENSEMBLES)

L'exemple 1 pose l'hypothèse que le client a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAGC de 10 millions \$ pour un projet dont le coût en capital total est estimé à 100 millions \$ et que le projet génère un ratio de marge brute de 27 %, ce qui est comparable à la moyenne historique de la Société pour des activités de la catégorie Services. La marge brute nominale générée sur ce projet serait de 2,7 millions \$ sur des revenus de 10 millions \$. Dans cet exemple, les revenus générés par le contrat d'IAGC, qui seront inclus dans les revenus de la catégorie Services sur la période au cours de laquelle les services sont fournis, représentent 10 % du coût en capital total du projet, pourcentage qui peut varier d'un projet à l'autre.

EXEMPLE 1 — CONTRAT D'IAGC DANS LA CATÉGORIE SERVICES

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

Services :

| | |
|-------------------------|---------|
| Revenus totaux | 10,0 \$ |
| Total de la marge brute | 2,7 \$ |
| Ratio de marge brute | 27 % |

L'exemple 2 pose l'hypothèse que le client a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAC à prix forfaitaire de 100 millions \$ (c.-à-d. correspondant au coût en capital du projet). Au cours de la durée de vie du projet et en supposant que le projet génère un ratio de marge brute de 9 %, ce qui est comparable à la moyenne historique de la Société, les résultats suivants seront comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, pour la catégorie Ensembles.

EXEMPLE 2 — CONTRAT D'IAC DANS LA CATÉGORIE ENSEMBLES

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

Ensembles :

| | |
|-------------------------|----------|
| Revenus totaux | 100,0 \$ |
| Total de la marge brute | 9,0 \$ |
| Ratio de marge brute | 9 % |

La marge brute nominale plus élevée générée à l'exemple 2 (soit 9,0 millions \$) comparativement à celle de l'exemple 1 (soit 2,7 millions \$) reflète les risques additionnels assumés par la Société en ce qui a trait aux contrats à prix forfaitaire dans la catégorie Ensembles, qui peuvent donner lieu à des dépassements de coûts et à d'autres obligations de performance financière. Cet exemple illustre également qu'une variation de 1 % du ratio de marge brute donnerait lieu à une variation de la marge brute nominale de 0,1 million \$ pour l'exemple 1, comparativement à une variation de 1,0 million \$ pour l'exemple 2, puisque les revenus tirés d'un projet de la catégorie Ensembles sont beaucoup plus importants que ceux tirés d'un projet équivalent dans la catégorie Services.

RAPPORT DE GESTION 2010

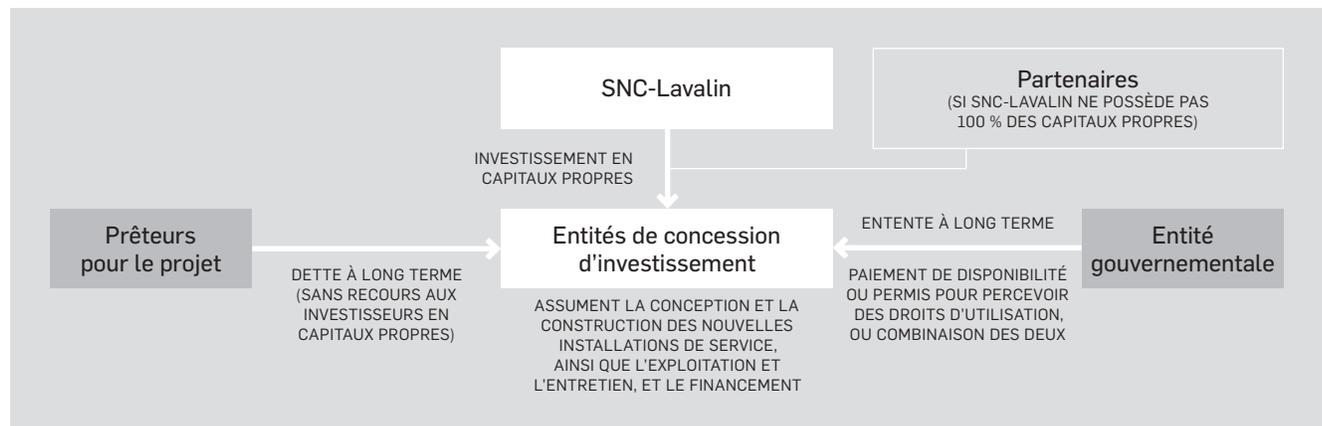
3.1.3 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE O&M

Les **revenus de la catégorie O&M** proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes et de contrats à prix forfaitaire. Les activités de la catégorie O&M comportent habituellement un volume élevé de transactions, qui sont principalement des coûts remboursables par le client, ce qui résulte en un ratio de marge brute inférieur à celui des activités des catégories Services et Ensembles. Historiquement, les activités de la catégorie O&M ont généré un ratio de marge brute se situant entre 3 % et 5 %.

3.1.4 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE ICI

Les ICI de la Société touchent généralement à des infrastructures, notamment **les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, l'énergie, les systèmes de transport en commun, les routes et l'eau**. Ces types d'infrastructures sont habituellement fournies par des entités gouvernementales; toutefois, de nombreux pays s'adressent à présent au secteur privé pour qu'il assume la propriété, le financement, l'exploitation et l'entretien des actifs, d'ordinaire pendant une période déterminée. Cela permet le transfert au secteur privé d'une partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien, ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le gouvernement i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, d'ordinaire en fonction de la disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Pour SNC-Lavalin, un investissement dans une concession d'infrastructure adopte habituellement la structure type illustrée ci-dessous :



Habituellement, SNC-Lavalin considérera d'investir dans un ICI lorsque :

- > l'investissement doit fournir un taux de rendement interne prévu reflétant les responsabilités assumées en vertu de l'entente à long terme avec l'entité gouvernementale;
- > l'investissement doit offrir à SNC-Lavalin l'occasion de fournir des services complémentaires en ingénierie et en construction, et/ou en exploitation et en entretien;
- > SNC-Lavalin doit avoir une présence technique dans le pays;
- > SNC-Lavalin doit avoir une bonne compréhension de la réglementation applicable; et
- > du financement est disponible au moyen d'une dette à long terme sans recours garantie par les actifs propres à l'ICI.

Les **revenus de la catégorie ICI** proviennent principalement des dividendes ou distributions reçu(e)s par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des résultats ou des revenus nets de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les PCGR.

RAPPORT DE GESTION 2010

3.1.4.1 INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES ICI POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE NOS ÉTATS FINANCIERS

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés annuels audités de la Société, les ICI de SNC-Lavalin sont comptabilisés selon une des méthodes suivantes, en fonction du type d'influence exercée par la Société :

| TYPE D'INFLUENCE | MÉTHODE DE COMPTABILISATION |
|-----------------------------|-------------------------------|
| Influence non significative | Valeur d'acquisition |
| Influence notable | Valeur de consolidation |
| Contrôle conjoint | Consolidation proportionnelle |
| Contrôle | Consolidation intégrale |

Par conséquent, le bilan consolidé de la Société reflète l'incidence ligne par ligne des ICI comptabilisés selon les méthodes de la consolidation intégrale et de la consolidation proportionnelle.

Contrairement aux activités dans les catégories Services, Ensembles, et O&M, les ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure financés principalement au moyen d'emprunts de projet sans recours au crédit général de la Société.

Afin de permettre au lecteur de mieux comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente, dans ses états financiers consolidés annuels audités de 2010, des informations supplémentaires concernant les ICI sur lesquels elle exerce un contrôle ou un contrôle conjoint, lesquelles sont présentées ci-dessous :

| | |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bilan | <ul style="list-style-type: none">> Immobilisations corporelles provenant des ICI; et> Dette à long terme sans recours provenant des ICI |
| État des flux de trésorerie | <ul style="list-style-type: none">> Amortissement et acquisition d'immobilisations corporelles provenant des ICI; et> Remboursement et accroissement de la dette à long terme sans recours provenant des ICI |
| Notes | <ul style="list-style-type: none">> Les principaux comptes du bilan touchés par les ICI sont présentés séparément à la note 4;> Le bénéfice net provenant des ICI, incluant la quote-part du bénéfice net de l'Autoroute 407 et le bénéfice net provenant des autres ICI, est présenté à la note 3; et> Certaines autres notes présenteront des informations sur les ICI séparément de celles des autres activités |

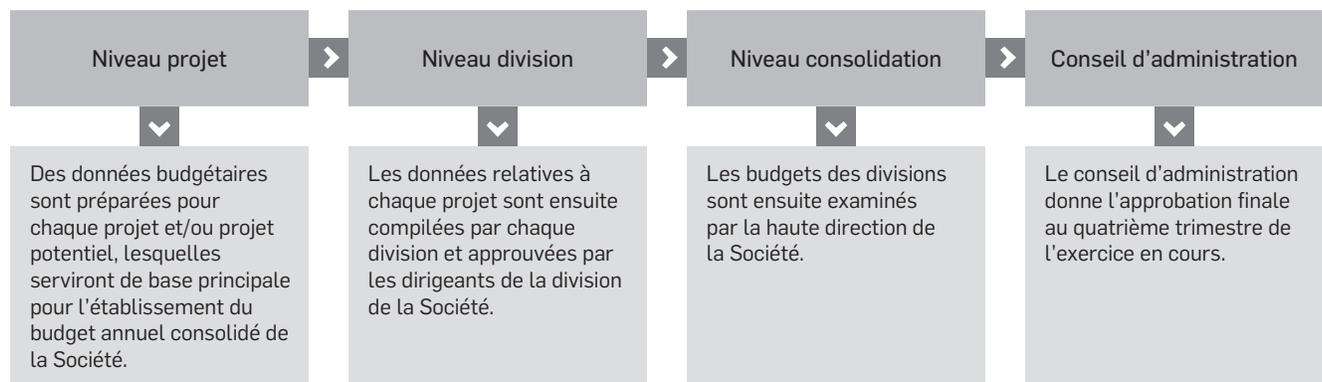
Dans certaines parties du présent rapport de gestion, les activités Services, Ensembles, et O&M sont désignées collectivement comme « provenant des autres activités » ou « excluant les ICI », afin de les distinguer des activités ICI.

3.2 RÉSULTATS PAR SECTEUR UTILISÉS À DES FINS DE RESPONSABILISATION

Les résultats de la Société sont analysés par secteur. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, de la façon dont est évaluée la performance de la direction. La responsabilité du rendement de la Société est assumée par les membres de la haute direction, dont une portion de la rémunération est fondée sur la rentabilité de leurs secteurs d'activité respectifs, de même que sur leurs objectifs individuels et sur la performance financière globale de la Société.

3.3 COMMENT NOUS ÉTABLISSONS LE BUDGET ET NOS PRÉVISIONS À L'ÉGARD DES RÉSULTATS ET SUR QUOI NOUS FONDONS LES ÉNONCÉS FINANCIERS PROSPECTIFS QUE NOUS DONNONS

Au cours du quatrième trimestre de chaque exercice, la Société prépare un budget annuel en bonne et due forme (« le budget annuel ») sur lequel se fondent les perspectives financières de la Société.



Le budget annuel est un outil clé utilisé par la direction pour évaluer la performance de la Société et les progrès réalisés par rapport aux principaux objectifs financiers. En outre, les chiffres qui figurent dans le budget annuel ont une incidence sur la rémunération de la direction, puisque ces chiffres servent à déterminer une partie de leur prime de rendement. Le budget annuel est mis à jour au cours de l'exercice pour refléter l'information au moment où la Société prépare les prévisions de ses résultats annuels prévus des premier, deuxième et troisième trimestres (« prévisions trimestrielles »), lesquelles sont présentées au conseil d'administration. De plus, le rendement de chaque projet pris séparément (c'est-à-dire les revenus et les coûts d'achèvement estimatifs) est continuellement passé en revue par le directeur du projet et, selon l'envergure et le profil de risque du projet, par des cadres clés, y compris le responsable de la division, le vice-président directeur du secteur d'activité, le chef des affaires financières et le chef de la direction.

RAPPORT DE GESTION 2010

Les principaux éléments pris en compte dans l'estimation des revenus et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions pour les activités des catégories **Services, Ensembles** et **O&M** sont les suivants :

| PRINCIPAUX ÉLÉMENTS | INCIDENCE SUR LE BUDGET ANNUEL |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Carnet de commandes | Contrats fermes utilisés pour estimer une partie des revenus futurs en fonction de l'exécution et du rendement prévu de chaque projet. |
| Liste de projets potentiels | Contrats non signés pour lesquels la Société prépare actuellement une offre de services et/ou des projets futurs pour lesquels elle a l'intention de présenter une offre de services. Pour les projets potentiels, la Société utilise un quotient appelé « pourcentage d'octroi-obtention », qui correspond au rapport entre la probabilité que le client octroie le contrat (« octroi ») et la probabilité que la Société obtienne ce contrat (« obtention »). Ce « pourcentage d'octroi-obtention » est appliqué à la valeur du contrat en tenant compte de son exécution et du rendement prévu. |
| Exécution et rendement prévu | Les revenus et coûts (ou l'exécution) sont déterminés pour chaque projet et tiennent compte des hypothèses sur les risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur l'évolution et/ou la rentabilité de ce projet, y compris, notamment, le rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, ainsi que le prix et la disponibilité de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux. |

Les **frais de vente, généraux et administratifs, les frais d'intérêts et taxes sur le capital, et les charges d'impôts** budgétés et prévus sont compilés à partir des analyses détaillées et influencés par le volume d'activité et la rentabilité anticipés.

En ce qui concerne le budget et les prévisions des **ICI**, la Société utilise les résultats prévus fondés sur des hypothèses portant sur l'investissement en question.

Un outil de gestion clé permettant d'évaluer la performance de la Société est l'évaluation et l'analyse mensuelles des résultats réels par rapport à ceux du budget annuel ou des prévisions trimestrielles, afin d'analyser la variation des revenus, de la marge brute et de la rentabilité. Cela permet à la direction d'évaluer sa performance et, si nécessaire, de mettre en œuvre les mesures correctives. Cette variation peut survenir principalement pour les raisons suivantes :

| SOURCE DE VARIATION | EXPLICATION |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Volume d'activité pour les catégories Services, Ensembles et O&M | Variation selon le nombre de projets récemment obtenus, en cours, achevés ou quasi achevés, et selon l'avancement réalisé sur chacun de ces projets pendant cette période. Par ailleurs, la répartition des revenus entre les activités influera, entre autres, sur la marge brute de la Société. |
| Changements apportés aux revenus et/ou aux coûts estimés de chaque projet | La variation des coûts estimés pour l'achèvement des projets en vertu des contrats à prix forfaitaire donne lieu à une révision favorable ou défavorable des prévisions établies pour un projet. Les hausses ou les baisses de rentabilité pour tout projet à prix forfaitaire dépendent en grande partie de l'exécution du projet. |
| Changements apportés aux résultats ou aux dividendes et distributions provenant des ICI | La variation des résultats financiers et du montant des dividendes et des distributions générés par chaque ICI influera sur les résultats financiers de la Société. |

3.4 COMMENT LA VALEUR DE LA SOCIÉTÉ EST HABITUELLEMENT ESTIMÉE

La Société est habituellement évaluée selon la nature de ses affaires et, par conséquent, la plupart des investisseurs et des analystes financiers qui surveillent le rendement de la Société estiment que sa juste valeur correspond à la somme des 3 éléments ci-dessous :



Il est à noter que cette méthode, bien qu'elle soit utilisée par la majorité des investisseurs et des analystes financiers qui surveillent le rendement de la Société, n'est pas la seule façon d'estimer la juste valeur de la Société. La description de cette méthode vise à permettre au lecteur de mieux comprendre la manière dont les intervenants du marché évaluent habituellement la juste valeur de la Société et les raisons pour lesquelles la direction présente certaines informations financières dans le présent rapport de gestion et dans ses états financiers consolidés annuels audités.

3.5 MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats constituent des mesures financières non définies par les PCGR. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et se prêtent donc difficilement à une comparaison avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction estime que ces indicateurs fournissent néanmoins une information utile, car ils permettent d'évaluer la performance de la Société et de ses composantes à divers égards, comme la rentabilité et la situation financière passées, présentes et prévues.

RAPPORT DE GESTION 2010

Ces mesures financières non définies par les PCGR comprennent les indicateurs suivants :

| MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR | RÉFÉRENCE | MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR | RÉFÉRENCE |
|-----------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------|----------------|
| Rendement | | Trésorerie | |
| Marge brute par catégorie d'activité | Section 6.2 | Position de trésorerie nette | Section 10.2 |
| Carnet de commandes | Section 7 | Liquidités discrétionnaires | Section 10.2 |
| Bénéfice d'exploitation par secteur | Section 9 | Fonds de roulement | Section 10.4 |
| RAMA | Section 10.9 | Ratio d'endettement avec recours sur capital | Section 10.5.3 |

Une définition de toutes les mesures non définies par les PCGR est fournie aux sections susmentionnées afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction et, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif clair des mesures financières non définies par les PCGR et de la mesure la plus directement comparable calculée conformément aux PCGR.

4 Nos principaux indicateurs financiers de rendement

La Société s'efforce constamment de créer de la valeur pour ses actionnaires en évaluant régulièrement son rendement global à l'aide des indicateurs financiers clés suivants :

- > le **bénéfice net**, qui est utilisé par la Société pour évaluer sa rentabilité et communiquer son objectif de croissance, car la Société accorde la priorité à la croissance du bénéfice net plutôt qu'à la croissance des revenus ;
- > le **RAMA**, qui permet de mesurer le rendement des capitaux propres ; et
- > la **position de trésorerie nette**, qui est un indicateur clé de la capacité financière de la Société.

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux indicateurs financiers de rendement et compare les résultats obtenus aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008, et pour les exercices terminés à ces dates, avec les objectifs financiers de la Société.

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

| INDICATEUR FINANCIER | OBJECTIF FINANCIER | RÉSULTATS RÉELS | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|-------------|
| | | 2010 | 2009 | 2008 |
| Croissance du bénéfice net | Croissance annuelle d'entre 7 % et 12 % | ✓ 21,6 % | ✓ 15,0 % | ✓ 106,4 % |
| RAMA | RAMA au moins égal au rendement des obligations à long terme du Canada plus 600 points de base (total de 9,8 % en 2010, de 9,9 % en 2009 et de 10,1 % en 2008) | ✓ 27,4 % | ✓ 27,3 % | ✓ 29,1 % |
| Position de trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours) | Maintien d'un bilan solide avec une position de trésorerie nette suffisante pour réaliser ses projets d'exploitation, de financement et d'investissement | ✓ 870,1 M\$ | ✓ 722,9 M\$ | ✓ 854,6 M\$ |

✓ ÉGAL OU SUPÉRIEUR À L'OBJECTIF FINANCIER

Le bénéfice net de 2010 a augmenté de 21,6 % pour s'établir à 437,0 millions \$ (2,87 \$ par action après dilution), par rapport à 359,4 millions \$ (2,36 \$ par action après dilution) en 2009, surpassant l'objectif annuel à long terme de la Société d'atteindre une croissance du bénéfice net de 7 % à 12 % pour une 3^e année consécutive.

Le RAMA, qui s'est établi à 27,4 % pour 2010, a surpassé l'objectif de 9,8 % qui avait été fixé pour l'exercice, ce qui reflète un solide rendement. La Société a été en mesure d'atteindre ce rendement notable tout en ayant une position de trésorerie solide (trésorerie et équivalents de trésorerie de 1,3 milliard \$ au 31 décembre 2010). En 2010, un rendement moyen de 0,58 % avant impôts a été obtenu sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, en raison des taux d'intérêt qui sont demeurés à leurs plus bas niveaux historiques.

La position de trésorerie nette de 870,1 millions \$ de la Société au 31 décembre 2010 reflète son solide bilan, qui permet à la Société de respecter ses plans d'exploitation, d'investissement et de financement.

5 Perspectives pour 2011

5.1 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Au lendemain de la pire crise économique et financière de l'histoire contemporaine, l'économie mondiale a connu une reprise rapide jusqu'au milieu de l'année 2010, pour passer maintenant à un rythme de croissance plus modérée mais durable en 2011. Dans son récent rapport sur les perspectives économiques, intitulé « Global Economic Prospects, Volume 2, janvier 2011 », (le « rapport de la Banque mondiale »), la Banque mondiale prévoit que le produit intérieur brut (« PIB ») mondial augmentera d'environ 3,3 % en 2011 pour retrouver le niveau de croissance auquel il se situait avant la crise. Au Canada, le PIB devrait croître d'environ 2,4 % en 2011, selon la Banque du Canada (« Rapport sur la politique monétaire, janvier 2011 »).

Bien qu'elle génère plus de 50 % de ses revenus au Canada, la Société réalise des projets dans divers secteurs d'activité à l'échelle mondiale, et ces secteurs peuvent être touchés, à différents degrés, par plusieurs facteurs financiers et économiques, notamment :

- > les activités des secteurs Infrastructures et environnement, et Énergie sont, de façon générale, soumis à l'activité industrielle et aux besoins locaux. Après la reprise économique en 2010, l'économie mondiale est entrée dans une phase de croissance plus stable, la production industrielle mondiale ayant regagné son niveau d'activité d'avant la crise, selon le rapport de la Banque mondiale ;
- > le secteur Produits chimiques et pétrole est notamment tributaire du prix du pétrole, qui devrait connaître une hausse en 2011 par rapport à 2010, selon le rapport de la Banque mondiale ;
- > le secteur Mines et métallurgie est tributaire des prix des produits de base qui fluctuent en fonction du marché, les prix élevés stimulant les investissements dans les mines et les installations de traitement connexes. Les prix des métaux, qui ont considérablement augmenté depuis la crise financière, devraient demeurer au même niveau en 2011, alors que les prix des métaux communs devraient augmenter de 15 % en 2011, en raison de la vigueur de la demande qui se maintient dans les pays en développement et des contraintes liées à l'offre, selon le rapport de la Banque mondiale ; et
- > les occasions d'investissement dans des concessions d'infrastructure devraient augmenter en 2011, grâce à un plus grand nombre de soumissions pour des contrats en partenariat public-privé, au Canada surtout, où les gouvernements fédéral et provinciaux remettent leurs infrastructures vieillissantes en état et construisent de nouvelles infrastructures.

En 2010, la Société a généré des revenus de 418,2 millions \$ (6,6 % des revenus totaux) en Libye. Avec les récents événements dans ce pays, la Société s'attend à une baisse de ses activités en Libye en 2011, principalement dans la catégorie Ensembles.

5.2 INCIDENCES DES IFRS SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ

La transition des PCGR aux IFRS, auxquelles SNC-Lavalin se conformera à compter du 1^{er} janvier 2011, aura une incidence sur les états financiers de la Société. Par conséquent, les perspectives pour 2011 présentées ci-dessous ainsi que les diverses prévisions formulées explicitement ailleurs dans ce rapport de gestion sont fondées sur les données comparatives établies en vertu des IFRS pour 2010.

L'incidence de la transition touche principalement le secteur des ICI de SNC-Lavalin, alors que les IFRS ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la comptabilisation des autres activités.

Veuillez vous reporter à la section 13 pour l'analyse détaillée de l'application initiale des IFRS.

5.3 PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ

Les perspectives de la Société dépendent, dans une certaine mesure, de la conjoncture économique globale, qui fournit une toile de fond positive en 2011 pour les industries dans lesquels la Société œuvre. Par-dessus tout, son rendement financier est principalement fonction de sa capacité à obtenir des projets rentables et à dégager des profits de ses activités.

Sur la base de son carnet de commandes et de sa liste de projets potentiels, la Société prévoit que son bénéfice net en 2011 sera moins élevé que celui de 2010, cependant il devrait rester à un niveau comparable lorsqu'on exclut les gains provenant des cessions de certains actifs et investissements constatés en 2010. Le bénéfice net provenant des autres activités en 2011 devrait rester à un niveau comparable à celui de 2010, lorsqu'on exclut le gain provenant de la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques. Le bénéfice net provenant des ICI en 2011 devrait rester à un niveau comparable à celui de 2010, lorsqu'on exclut le gain net provenant de la cession de deux ICI.

Les perspectives de la Société pour 2011 excluent toute contribution potentielle de ses projets en Libye, jusqu'à ce que la situation à cet endroit soit clarifiée.

6 Détail de l'état des résultats

6 315 millions \$
REVENUS

1 332 millions \$
MARGE BRUTE

437 millions \$
BÉNÉFICE NET

RÉSULTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS,
SAUF LE BÉNÉFICE PAR ACTION)

| | 2010 | | 2009 | | 2008 | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Revenus par activité : | | | | | | |
| Services | 2 051,9 \$ | | 2 221,4 \$ | | 2 305,4 \$ | |
| Ensembles ⁽¹⁾ | 2 409,0 | | 2 202,2 | | 3 229,5 | |
| O&M | 1 330,5 | | 1 297,9 | | 1 225,0 | |
| ICI ⁽²⁾ | 523,6 | | 380,2 | | 347,0 | |
| | 6 315,0 \$ | | 6 101,7 \$ | | 7 106,9 \$ | |
| Marge brute par activité : | | | | | | |
| Services | 539,2 \$ | 26,3 % | 562,7 \$ | 25,3 % | 678,1 \$ | 29,4 % |
| Ensembles ⁽¹⁾ | 448,2 | 18,6 % | 357,4 | 16,2 % | 130,0 | 4,0 % |
| O&M | 59,7 | 4,5 % | 50,1 | 3,9 % | 43,6 | 3,6 % |
| ICI ⁽²⁾ | 284,6 | 54,4 % | 180,9 | 47,6 % | 161,2 | 46,5 % |
| | 1 331,7 \$ | 21,1 % | 1 151,1 \$ | 18,9 % | 1 012,9 \$ | 14,3 % |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 585,6 | | 545,6 | | 515,2 | |
| Intérêts (revenus) et taxes sur le capital : | | | | | | |
| Provenant des ICI | 151,8 | | 112,2 | | 108,2 | |
| Provenant des autres activités | 23,1 | | 16,0 | | (13,7) | |
| | 174,9 | | 128,2 | | 94,5 | |
| Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle | 571,2 | | 477,3 | | 403,2 | |
| Impôts sur les bénéfices | 123,4 | | 108,2 | | 85,1 | |
| Part des actionnaires sans contrôle | 10,8 | | 9,7 | | 5,6 | |
| Bénéfice net | 437,0 \$ | | 359,4 \$ | | 312,5 \$ | |
| Bénéfice par action (\$) | | | | | | |
| De base | 2,89 \$ | | 2,38 \$ | | 2,07 \$ | |
| Dilué | 2,87 \$ | | 2,36 \$ | | 2,05 \$ | |
| Informations supplémentaires : | | | | | | |
| Bénéfice net de SNC-Lavalin provenant des ICI | | | | | | |
| Provenant de l'Autoroute 407 | 12,9 \$ | | 9,8 \$ | | 20,0 \$ | |
| Provenant des autres ICI | 70,0 | | 27,1 | | 17,2 | |
| Bénéfice net excluant les ICI | 354,1 | | 322,5 | | 275,3 | |
| Bénéfice net | 437,0 \$ | | 359,4 \$ | | 312,5 \$ | |

(1) Incluant le gain de 22,8 millions \$ avant impôts provenant de la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques en 2010.

(2) Incluant le gain net avant impôts de 29,6 millions \$ provenant des cessions de Trencap et de Valener en 2010.

RAPPORT DE GESTION 2010

6.1 ANALYSE DU BÉNÉFICE NET

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 | 2008 |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|
| Bénéfice net excluant les ICI | 354,1 \$ | 322,5 \$ | 275,3 \$ |
| Bénéfice net provenant des ICI | 82,9 | 36,9 | 37,2 |
| Bénéfice net | 437,0 \$ | 359,4 \$ | 312,5 \$ |

Le bénéfice net a augmenté en 2010 par rapport à celui de 2009, en raison de la croissance du bénéfice net provenant des ICI et du bénéfice net excluant les ICI. L'augmentation du bénéfice net en 2009 comparativement à celui de 2008 est principalement attribuable à la croissance du bénéfice net excluant les ICI.

Le bénéfice net excluant les ICI a augmenté en 2010 par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement d'une hausse du ratio de marge brute et du volume d'activité dans la catégorie Ensembles, en partie contrebalancée par une baisse du volume d'activité dans la catégorie Services. Le ratio de marge brute des activités de la catégorie Ensembles, qui devait se situer près de la limite supérieure de sa fourchette de moyenne historique de 7 % à 10 %, s'est élevé à 18,6 % en 2010, excédant sa fourchette de moyenne historique pour un deuxième exercice consécutif. Ce résultat est principalement attribuable aux révisions favorables des prévisions pour certains projets d'envergure, ainsi qu'au gain de 22,8 millions \$ avant impôts provenant de la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques. La croissance du bénéfice net pour 2009, comparativement à 2008, est principalement attribuable à une hausse globale du ratio de marge brute de la Société, en raison essentiellement de l'amélioration de la rentabilité de ses activités dans la catégorie Ensembles, principalement en raison des révisions favorables des prévisions pour certains projets d'envergure en voie d'achèvement ou achevés en 2009, en partie contrebalancée par une diminution du ratio de marge brute de la catégorie Services et par une baisse du volume d'activité dans la catégorie Ensembles.

Le bénéfice net provenant des ICI a augmenté en 2010 par rapport à 2009, reflétant le gain net après impôts de 26,1 millions \$ provenant des cessions de Trencap et de Valener, ainsi que l'apport plus élevé de Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH »), reflétant sa première année d'exploitation complète en 2010 comparativement à 6 mois en 2009. Le bénéfice net provenant des ICI en 2009 était comparable à 2008, en raison d'une diminution du bénéfice net provenant de l'Autoroute 407 contrebalancée par une augmentation du bénéfice net provenant des autres ICI, principalement AltaLink.

6.2 ANALYSE DES REVENUS ET DE LA MARGE BRUTE

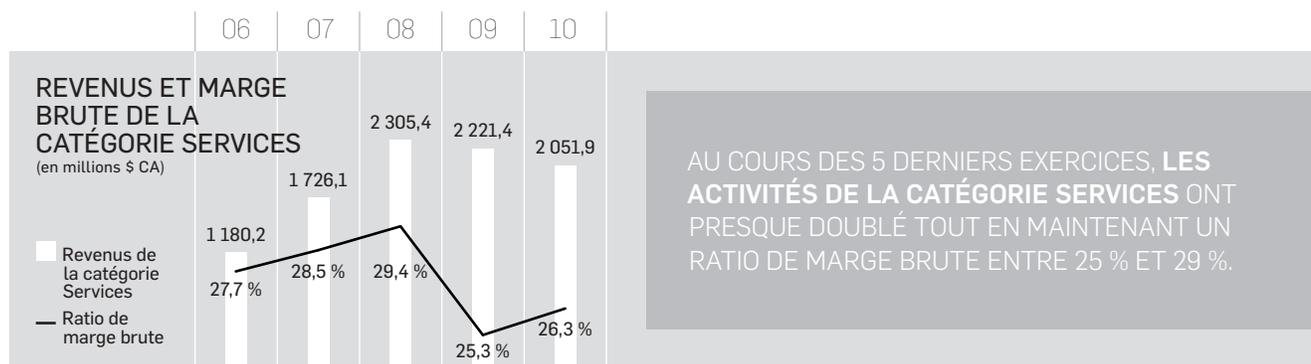
Comme prévu, les revenus se sont accrus en 2010 par rapport à 2009, reflétant principalement une hausse des activités dans les catégories Ensembles et ICI, en partie contrebalancée par une diminution du volume d'activité dans la catégorie Services. La diminution de 2009 comparativement à 2008 tient essentiellement à une baisse des activités dans la catégorie Ensembles.

La marge brute a augmenté en 2010 par rapport à l'exercice précédent, reflétant principalement une augmentation du ratio de marge brute pour toutes les catégories d'activité conjuguée à une hausse du volume des activités de la catégorie Ensembles, en partie contrebalancées par une baisse du volume d'activité dans la catégorie Services. La hausse de la marge brute en 2009 par rapport à 2008, reflète principalement une augmentation du ratio de marge brute de la catégorie Ensembles, qui a été partiellement contrebalancée par une diminution du ratio de marge brute de la catégorie Services, et par une baisse du volume d'activité dans la catégorie Ensembles.

Pour 2011, la Société s'attend à un accroissement de ses revenus, attribuable à une hausse du volume d'activité, avec la majorité de la croissance provenant de la catégorie Ensembles. La marge brute devrait rester comparable en 2011 à celle de 2010, reflétant principalement des marges brutes prévues plus élevées dans les catégories Services et O&M, contrebalancées par une marge brute prévue moins élevée dans la catégorie Ensembles.

6.2.1 REVENUS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE SERVICES

Les revenus de la catégorie Services, qui, selon nos prévisions, devaient rester à un niveau comparable à celui de l'exercice précédent, ont diminué en 2010 par rapport à 2009. Cette diminution était essentiellement attribuable à une baisse des activités principalement dans le secteur Mines et métallurgie.

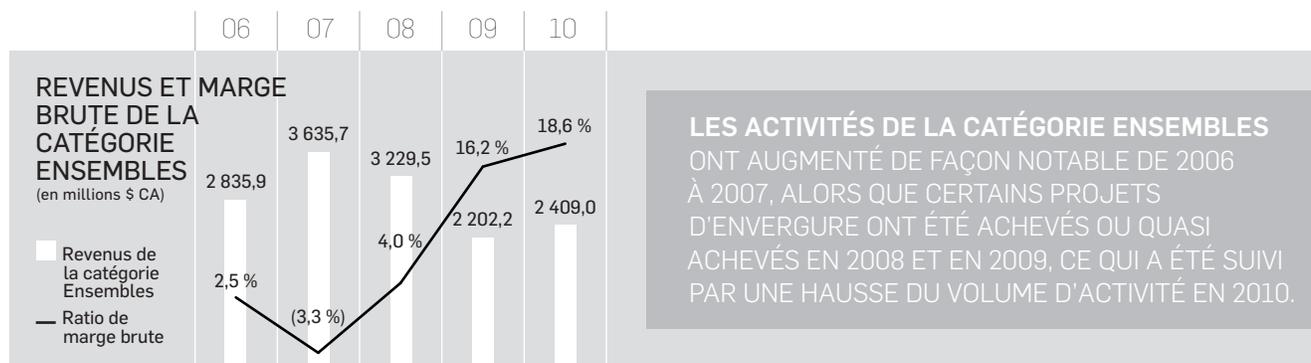


La marge brute de la catégorie Services, qui, d'après nos prévisions, devait augmenter en 2010, a diminué par rapport à 2009. Cette diminution était principalement attribuable à une baisse du volume d'activité, en partie compensée par une hausse du ratio de marge brute.

La Société prévoit un accroissement des revenus de la catégorie Services en 2011 par rapport à 2010, principalement en raison d'une hausse du volume d'activité. La marge brute de la catégorie Services devrait également augmenter en 2011, reflétant la hausse prévue du volume d'activité.

6.2.2 REVENUS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Comme prévu, les revenus de la catégorie Ensembles ont augmenté en 2010 par rapport à 2009, les hausses provenant principalement des secteurs Infrastructures et environnement, et Produits chimiques et pétrole, ce qui a été en partie contrebalancé par une diminution du volume d'activité dans le secteur Énergie, principalement en raison de certains projets d'envergure qui ont été achevés ou quasi achevés en 2010.



La marge brute de la catégorie Ensembles, qui, selon nos prévisions, devait demeurer à un niveau comparable, a augmenté en 2010 par rapport à 2009. Cette augmentation était principalement attribuable à un ratio de marge brute plus élevé en raison des révisions favorables des prévisions pour certains projets d'envergure et au gain avant impôts de 22,8 millions \$ provenant de la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques, ainsi qu'en raison d'une hausse du volume d'activité.

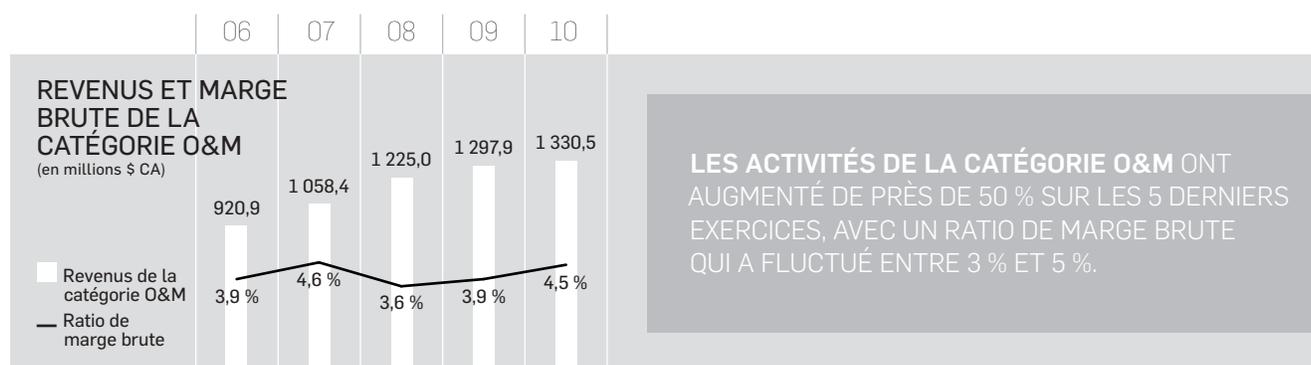
RAPPORT DE GESTION 2010

Le ratio de marge brute de la catégorie Ensembles se situait historiquement entre 7 % et 10 %. Toutefois, comme l'illustre le tableau précédent, ce ratio a été inférieur à cette fourchette de 2006 à 2008, en raison principalement d'une baisse du ratio de marge brute dans le secteur Énergie. En 2009 et en 2010, la fourchette de moyenne historique a été dépassée, en raison principalement de révisions favorables des prévisions pour certains projets d'envergure.

La Société prévoit que les revenus de la catégorie Ensembles connaîtront une hausse en 2011 par rapport à 2010, grâce à une augmentation des activités, principalement dans les secteurs Énergie, et Infrastructures et environnement. La marge brute de la catégorie Ensembles devrait diminuer en 2011 comparativement à 2010, reflétant principalement un ratio de marge brute moins élevé, qui devrait se situer dans la fourchette de moyenne historique de 7 % à 10 % de la Société, partiellement contrebalancé par un niveau d'activité plus élevé. Les perspectives de la Société pour 2011 excluent toute contribution potentielle de ses projets en Libye, jusqu'à ce que la situation à cet endroit soit clarifiée.

6.2.3 REVENUS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE O&M

Comme prévu, les revenus du secteur O&M en 2010 sont demeurés à un niveau comparable à celui de 2009.



Comme prévu, la marge brute de la catégorie O&M a augmenté en 2010 par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement un ratio de marge brute plus élevé sur certains contrats en cours.

La Société prévoit un accroissement des revenus de la catégorie O&M en 2011 par rapport à 2010, en raison d'une augmentation prévue des activités de certains contrats en cours. En 2011, la marge brute devrait augmenter par rapport à 2010, par suite de l'augmentation prévue du volume d'activité conjuguée à une hausse prévue du ratio de marge brute.

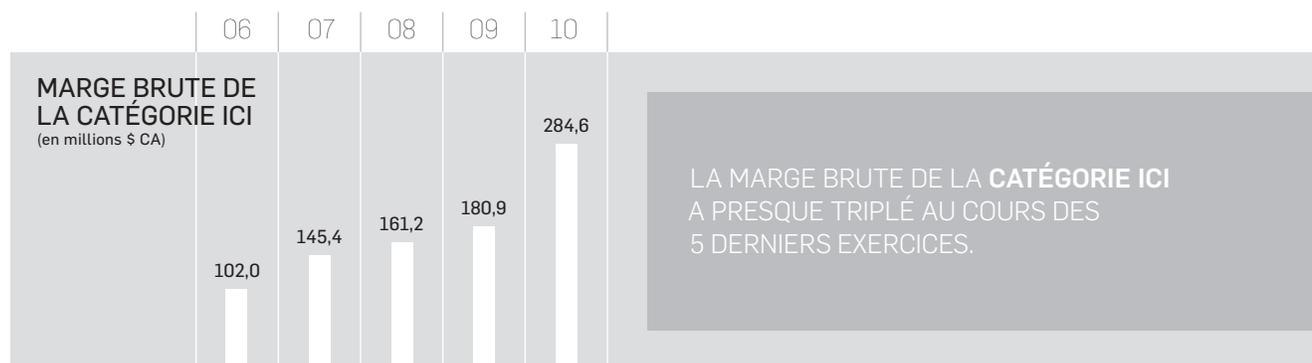
6.2.4 REVENUS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ICI

La relation entre les revenus et la marge brute pour les activités de la catégorie ICI n'est pas pertinente, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de ces ICI.

Comme prévu, les revenus de la catégorie ICI ont augmenté en 2010 par rapport à 2009, en raison principalement d'une hausse des revenus d'AltaLink. La marge brute a augmenté en 2010 par rapport à 2009, essentiellement en raison d'une hausse de la marge brute provenant d'AltaLink, de l'Autoroute 407 et de SKH, ainsi que du gain net avant impôts de 29,6 millions \$ provenant des cessions de Trencap et de Valener en 2010.

RAPPORT DE GESTION 2010

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la marge brute de la catégorie ICI a presque triplé au cours des 5 derniers exercices, reflétant principalement l'accroissement des activités d'AltaLink et de l'Autoroute 407, conjugué au début de l'exploitation de l'Okanagan Lake Concession en 2008 et de SKH en 2009, ainsi que le gain net provenant des cessions de Trencap et de Valener en 2010.



C'est sur les ICI que le passage aux IFRS aura la plus grande incidence; par conséquent, les prévisions qui suivent quant à l'apport de ce secteur pour 2011 sont fondées sur des données comparatives établies selon les IFRS pour 2010. Ainsi, **les revenus de la catégorie ICI devraient demeurer au même niveau en 2011. La marge brute provenant des ICI en 2011 devrait être comparable à celle de 2010**, étant donné que la hausse prévue de la marge brute provenant principalement d'AltaLink et de l'Autoroute 407 contrebalancera le gain net non récurrent provenant des cessions de Trencap et de Valener constaté en 2010.

6.3 ANALYSE DES FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

| (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 | VARIATION (%) |
|--------------------------------------------|----------|----------|---------------|
| Frais de vente | 171,5 \$ | 163,0 \$ | 5,2 % |
| Frais généraux et administratifs | 414,1 | 382,6 | 8,2 % |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 585,6 \$ | 545,6 \$ | 7,3 % |

Les frais de vente, généraux et administratifs, qui, d'après nos prévisions, devaient rester à un niveau comparable à celui de l'exercice précédent, **ont augmenté en 2010**, par suite d'une hausse du volume d'activité. Les frais de vente incluent principalement les coûts engagés dans le cadre des offres de services et des activités liées au développement des affaires, alors que les frais généraux et administratifs comprennent essentiellement les charges de location et les coûts liés à des services de soutien tels que la comptabilité, les ressources humaines et la gestion générale.

La Société prévoit une augmentation des frais de vente, généraux et administratifs en 2011, reflétant principalement une hausse des coûts engagés dans le cadre des offres de services. Toutefois, comme la gestion des coûts demeure une priorité stratégique, la Société continue à maintenir un équilibre approprié entre la marge brute et les frais de vente, généraux et administratifs, tout en conservant les investissements nécessaires dans les activités de vente afin d'atteindre son objectif de croissance.

| | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Frais de vente, généraux et administratifs exprimés en pourcentage de la marge brute | 44,0 % | 47,4 % | 50,9 % | 69,5 % | 53,1 % |

En 2010, les frais de vente, généraux et administratifs exprimés en pourcentage de la marge brute se sont établis à 44 %, poursuivant sa baisse sur les 3 dernières années, en raison essentiellement d'une hausse de la marge brute.

RAPPORT DE GESTION 2010

6.4 ANALYSE DES INTÉRÊTS ET TAXES SUR LE CAPITAL

Comme prévu, les intérêts et taxes sur le capital ont augmenté en 2010 par rapport à 2009, reflétant principalement une augmentation des frais d'intérêts provenant des ICI.

Les intérêts et taxes sur le capital provenant des ICI ont augmenté en 2010 par rapport à 2009, en raison essentiellement d'une hausse des frais d'intérêts provenant du GISM et d'AltaLink.

Les intérêts et taxes sur le capital provenant des autres activités ont augmenté en 2010 par rapport à l'exercice précédent, reflétant principalement une augmentation des frais d'intérêts essentiellement sur la dette avec recours pour les débetures non garanties sur 10 ans totalisant 350 millions \$, portant intérêt à un taux de 6,19 % par année, émises par la Société le 3 juillet 2009, qui ont entraîné des frais d'intérêts pour tout l'exercice de 2010, comparativement à 6 mois en 2009.

| (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | | | 2009 | | |
|--------------------------------------|-------------------|--------------------------------|-----------|-------------------|--------------------------------|-----------|
| | PROVENANT DES ICI | PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS | TOTAL | PROVENANT DES ICI | PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS | TOTAL |
| Revenus d'intérêts | (6,1) \$ | (6,7) \$ | (12,8) \$ | (11,6) \$ | (5,0) \$ | (16,6) \$ |
| Intérêts sur la dette à long terme : | | | | | | |
| Avec recours | – | 27,8 | 27,8 | – | 19,0 | 19,0 |
| Sans recours | | | | | | |
| AltaLink | 68,0 | – | 68,0 | 55,1 | – | 55,1 |
| Autoroute 407 | 56,2 | – | 56,2 | 62,7 | – | 62,7 |
| GISM | 14,6 | – | 14,6 | – | – | – |
| Autres | 13,5 | – | 13,5 | 9,5 | – | 9,5 |
| Taxes sur le capital et autres | 5,6 | 2,0 | 7,6 | (3,5) | 2,0 | (1,5) |
| Intérêts et taxes sur le capital | 151,8 \$ | 23,1 \$ | 174,9 \$ | 112,2 \$ | 16,0 \$ | 128,2 \$ |

La Société prévoit que les frais d'intérêts et taxes sur le capital demeureront comparables en 2011 à ceux de 2010.

Une hausse des frais d'intérêts provenant des ICI est prévue en 2011 par rapport à 2010, reflétant principalement une hausse des frais d'intérêts liés à AltaLink, en raison principalement de la dette supplémentaire devant être émise pour financer ses dépenses en immobilisations anticipées pour 2011.

Les frais d'intérêts provenant des autres activités devraient diminuer en 2011, reflétant essentiellement une baisse des frais d'intérêts sur la dette à long terme avec recours, par suite du remboursement à échéance, en septembre 2010, de débetures non garanties totalisant 105 millions \$.

6.5 ANALYSE DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

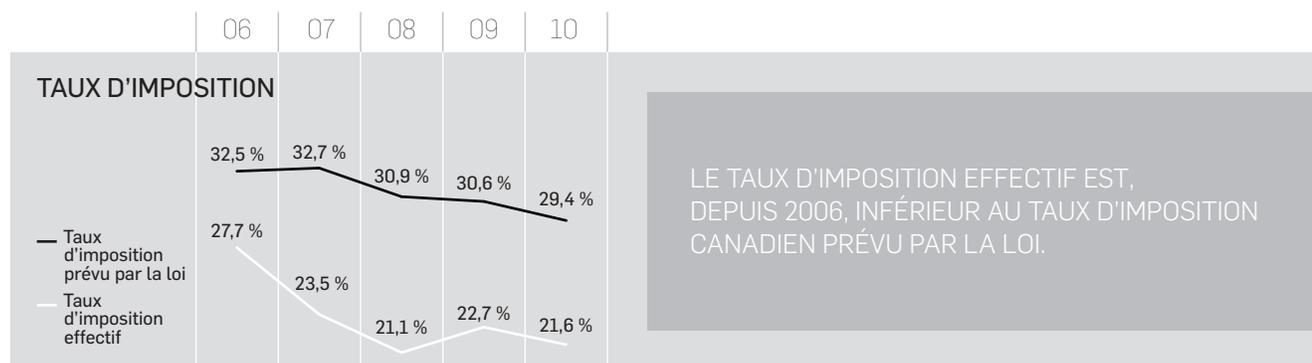
Bien que la Société eût prévu que le taux d'imposition effectif demeurerait à un niveau comparable en 2010 par rapport à 2009, celui-ci a affiché une baisse. Cette baisse était en grande partie attribuable à la diminution du taux d'imposition canadien prévu par la loi en 2010 comparativement à 2009, et à l'impact des gains provenant de la cession de certains actifs et investissements en 2010, partiellement contrebalancés par la quote-part de SNC-Lavalin de la constatation, en 2009, d'actifs d'impôts futurs qui antérieurement n'avaient pas été constatés par l'Autoroute 407.

Le tableau suivant présente un sommaire du taux d'imposition effectif de la Société en distinguant les ICI des autres activités.

| (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | | | 2009 | | |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------|----------|-------------------|--------------------------------|----------|
| | PROVENANT DES ICI | PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS | TOTAL | PROVENANT DES ICI | PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS | TOTAL |
| Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle | 107,3 \$ | 463,9 \$ | 571,2 \$ | 54,0 \$ | 423,3 \$ | 477,3 \$ |
| Impôts sur les bénéfices | 15,1 \$ | 108,3 \$ | 123,4 \$ | 8,4 \$ | 99,8 \$ | 108,2 \$ |
| Taux d'imposition effectif (%) | 14,1 % | 23,3 % | 21,6 % | 15,5 % | 23,6 % | 22,7 % |

RAPPORT DE GESTION 2010

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, le taux d'imposition effectif est, depuis 2006, inférieur au taux d'imposition canadien prévu par la loi, principalement en raison de la répartition géographique des activités de la Société et de la quote-part de SNC-Lavalin relativement à la constatation, en 2008 et en 2009, d'actifs d'impôts futurs qui antérieurement n'avaient pas été constatés par l'Autoroute 407.



La Société prévoit que son taux d'imposition effectif global demeurera comparable en 2011 à celui de 2010, reflétant la répartition géographique des activités de la Société et la baisse du taux d'imposition canadien prévu par la loi en 2011, contrebalancées par le taux d'imposition moins élevé applicable aux gains en capitaux provenant des cessions de certains actifs et investissements en 2010. La transition aux IFRS, tel que décrit à la section 13, aura également un impact sur le taux d'imposition effectif, puisque l'Autoroute 407, qui est une coentreprise, ne sera plus consolidée proportionnellement par la Société mais sera désormais comptabilisée à la valeur de consolidation, ce qui remplacera la comptabilisation de la quote-part de la Société dans le bénéfice imposable de l'Autoroute 407 par la comptabilisation de dividendes non imposables.

7 Carnet de commandes

| | | | | |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 13 006 millions \$ TOTAL DU CARNET DE COMMANDES | 1 411 millions \$ SERVICES | 5 912 millions \$ ENSEMBLES | 2 733 millions \$ O&M | 2 950 millions \$ ICI |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|

La Société divulgue son carnet de commandes, qui est une mesure financière non définie par les PCGR, pour ses catégories d'activité, soit : i) **Services** ; ii) **Ensembles** ; iii) **O&M** ; iv) **ICI**. Le carnet de commandes est un **indicateur prévisionnel des revenus anticipés** qui seront comptabilisés par la Société. Il est établi en fonction des **contrats octroyés** considérés comme des **commandes fermes** ainsi que sur une **période continue de 5 ans** dans le cas des revenus récurrents des **ICI** comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle lorsque la Société exerce le contrôle ou le contrôle conjoint, respectivement. En ce qui a trait aux activités de la catégorie **O&M**, la Société limite le carnet de commandes à la période dont l'échéance est la plus rapprochée entre : i) **la durée du contrat** ; et ii) **les 5 prochaines années**.

La Société divulgue le carnet de commandes des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle. Les revenus liés au carnet de commandes des ICI comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition ne sont pas inclus dans le carnet de commandes, puisqu'ils représentent les prévisions de la Société quant à sa quote-part des résultats nets ou des dividendes et distributions, lesquels, bien qu'ils contribuent de façon importante au bénéfice net de la Société, ont une moins grande importance en termes de pourcentage sur l'ensemble des revenus de la Société.

La Société veille à ce que l'information présentée dans le carnet de commandes soit à la fois utile et à jour. Par conséquent, la Société revoit régulièrement son carnet de commandes afin de s'assurer que toutes les modifications y sont reflétées, notamment les nouveaux contrats octroyés, les modifications aux contrats en cours et les annulations de projets, le cas échéant.

Par ailleurs, en raison de l'application des IFRS en 2011, et plus particulièrement de l'incidence sur les ICI, **la Société ne présentera plus le carnet de commandes des ICI** à compter du 1^{er} janvier 2011. Veuillez vous reporter à la section 13 pour plus de détails.

RAPPORT DE GESTION 2010

CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ET CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur d'activité, secteur géographique et catégorie d'activité.

| AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | | 2010 | | | |
|------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ | SERVICES | ENSEMBLES | O&M | ICI | TOTAL |
| Services et Ensembles | | | | | |
| Infrastructures et environnement | 665,1 \$ | 2 820,6 \$ | – \$ | – \$ | 3 485,7 \$ |
| Produits chimiques et pétrole | 165,8 | 907,4 | – | – | 1 073,2 |
| Énergie | 219,6 | 1 696,5 | – | – | 1 916,1 |
| Mines et métallurgie | 273,6 | 167,1 | – | – | 440,7 |
| Autres secteurs | 86,6 | 320,5 | – | – | 407,1 |
| O&M | – | – | 2 732,8 | – | 2 732,8 |
| ICI | – | – | – | 2 949,9 | 2 949,9 |
| Total | 1 410,7 \$ | 5 912,1 \$ | 2 732,8 \$ | 2 949,9 \$ | 13 005,5 \$ |
| AU CANADA ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA | | | | | |
| Au Canada | 467,3 \$ | 4 001,1 \$ | 2 213,7 \$ | 2 949,9 \$ | 9 632,0 \$ |
| À l'extérieur du Canada | 943,4 | 1 911,0 | 519,1 | – | 3 373,5 |
| Total | 1 410,7 \$ | 5 912,1 \$ | 2 732,8 \$ | 2 949,9 \$ | 13 005,5 \$ |

| AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | | 2009 | | | |
|------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ | SERVICES | ENSEMBLES | O&M | ICI | TOTAL |
| Services et Ensembles | | | | | |
| Infrastructures et environnement | 677,9 \$ | 2 034,6 \$ | – \$ | – \$ | 2 712,5 \$ |
| Produits chimiques et pétrole | 170,5 | 1 553,5 | – | – | 1 724,0 |
| Énergie | 253,5 | 436,1 | – | – | 689,6 |
| Mines et métallurgie | 297,9 | – | – | – | 297,9 |
| Autres secteurs | 65,1 | 173,3 | – | – | 238,4 |
| O&M | – | – | 2 596,1 | – | 2 596,1 |
| ICI | – | – | – | 2 578,7 | 2 578,7 |
| Total | 1 464,9 \$ | 4 197,5 \$ | 2 596,1 \$ | 2 578,7 \$ | 10 837,2 \$ |
| AU CANADA ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA | | | | | |
| Au Canada | 364,7 \$ | 1 225,4 \$ | 2 234,5 \$ | 2 578,7 \$ | 6 403,3 \$ |
| À l'extérieur du Canada | 1 100,2 | 2 972,1 | 361,6 | – | 4 433,9 |
| Total | 1 464,9 \$ | 4 197,5 \$ | 2 596,1 \$ | 2 578,7 \$ | 10 837,2 \$ |

Le carnet de commandes de la Société a augmenté au 31 décembre 2010 par rapport à la fin de l'exercice 2009, reflétant une augmentation dans les catégories Ensembles, ICI et O&M, qui a été en partie contrebalancée par une diminution dans la catégorie Services.

Le carnet de commandes au Canada a augmenté, en raison principalement d'une hausse dans la catégorie Ensembles, en particulier dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Énergie, ainsi que dans la catégorie ICI.

Le carnet de commandes à l'extérieur du Canada a enregistré une baisse, en raison essentiellement d'une diminution dans la catégorie Ensembles, en particulier dans les secteurs Produits chimiques et pétrole, et Infrastructures et environnement, en partie contrebalancée par une augmentation dans le secteur Énergie.

7.1 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE SERVICES

Le carnet de commandes de la catégorie Services avait diminué à la fin de 2010, comparativement à la fin de l'exercice précédent, principalement à l'extérieur du Canada.

RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES — SERVICES

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| Carnet de commandes — au début | 1 464,9 \$ | 1 545,3 \$ |
| Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice | 1 882,4 | 2 060,6 |
| Carnet de commandes provenant d'acquisitions d'entreprises d'ingénierie | 115,3 | 80,4 |
| Déduire : Revenus enregistrés pendant l'exercice | 2 051,9 | 2 221,4 |
| Carnet de commandes — à la fin | 1 410,7 \$ | 1 464,9 \$ |

Les contrats octroyés dans la catégorie Services comprenaient des ajouts d'envergure en 2010, dont :

- > **Zone de développement mixte Eiffel** (Infrastructures et environnement/Europe) : mandat de conception technique détaillée et de direction de l'exécution pour le programme de réaménagement du quartier Eiffel situé à Levallois en Ile-de-France. Le contrat comprend des travaux sur les réseaux enterrés du quartier, la conception et le suivi de réalisation d'un ensemble commercial, d'un immeuble de bureaux et de 3000 nouveaux stationnements souterrains réalisés pour partie en sous-œuvre;
- > **Projet El Galeno** (Mines et métallurgie/Amérique latine) : contrat octroyé par Lumina Copper SAC visant la réalisation d'une étude de faisabilité bancable pour le projet El Galeno, au Pérou. L'étude cible les possibilités de mise en valeur et de construction d'une mine de cuivre-molybdène, et devrait être finalisée à la fin de 2011;
- > **Projet hydroélectrique Hulu Terengganu** (Énergie/Asie) : contrat visant l'examen des soumissions, la conception détaillée et la supervision de la construction du projet hydroélectrique Hulu Terengganu de 250 mégawatts (« MW ») de Tenaga Nasional Berhad, situé dans l'état de Terengganu, en Malaisie. La conception détaillée était en cours en 2010, et la construction des principaux ouvrages de génie civil débutera en 2011 et devrait se terminer en 2015;
- > **Projet de mine Cobre Panama** (Mines et métallurgie/Amérique centrale) : contrat visant tout d'abord l'ingénierie de base et, ensuite, des services d'IAGC, pour la mise en valeur de la mine de cuivre Cobre Panama, au Panama. Les travaux d'ingénierie de base ont débuté en 2010 et la construction devrait débuter fin 2011 ou début 2012. La mise en exploitation de la mine est prévue pour 2016;
- > **Projet Potássio Rio Colorado** (Mines et métallurgie/Amérique latine) : mandat de conception technique détaillée pour une usine de potasse située en Argentine, pour des raccordements avec la mine et pour la piste d'atterrissage. La capacité de production initiale de l'usine est de 2,9 millions de tonnes par an (« t/an ») et un agrandissement prévu dans l'avenir l'augmentera à 4,3 millions de t/an;
- > **Sasol Nitro** (Mines et métallurgie/Afrique) : contrat d'IAGC visant une nouvelle installation de production de 400 000 millions de t/an de nitrate ammoniacal de calcium dans le complexe chimique actuel de Secunda, en Afrique du Sud;
- > **Centrale hydroélectrique de Smoky Falls** (Énergie/Canada) : contrat octroyé par la coentreprise Kiewit-Alary visant la conception, l'ingénierie et le soutien technique pendant la construction d'une centrale hydroélectrique de 270 MW pour Ontario Power Generation. La nouvelle centrale sera située sur le site de la centrale actuelle de Smoky Falls, dans le nord de l'Ontario. La centrale actuelle a été construite en 1931 et a présentement une capacité de 50 MW;
- > **Projet de Vargem Grande** (Mines et métallurgie/Amérique latine) : contrat de conception technique détaillée pour une nouvelle installation de traitement de 10 millions de t/an de minerai de fer; et
- > **Projet de minerai de fer du massif occidental** (Mines et métallurgie/Afrique) : contrat d'IAGC visant le projet d'expédition de minerai de fer non traité au Libéria. Ce minerai expédié sans traitement est un minerai à forte teneur qu'il suffit de concasser et de cribler avant de pouvoir l'exporter. Le mandat couvre la première phase du projet de production de 15 millions de t/an de minerai de fer.

RAPPORT DE GESTION 2010

7.2 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Le carnet de commandes de la catégorie Ensembles a augmenté à la fin de 2010 par rapport à 2009, en raison principalement de l'octroi de nouveaux contrats dans les secteurs Énergie, et Infrastructures et environnement, partiellement contrebalancé par l'avancement de projets dans le secteur Produits chimiques et pétrole. Le carnet de commandes à la fin de décembre 2010 n'inclut pas les contrats octroyés en Libye au cours du quatrième trimestre de 2010, notamment le contrat du champ de captage d'Al Kufra de 450 millions \$, ni les projets en Libye octroyés auparavant dont le carnet de commandes totalisait 484,0 millions \$ à la fin de l'exercice. La Société a décidé de retirer ses projets, par mesure de précaution, et celle-ci restera en place jusqu'à ce que la situation soit clarifiée.

RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES — ENSEMBLES

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 |
|-----------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Carnet de commandes — au début | 4 197,5 \$ | 3 508,0 \$ |
| Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice | 4 607,6 | 2 891,7 |
| Déduire : Revenus enregistrés pendant l'exercice | 2 409,0 | 2 202,2 |
| Carnet de commandes de projets en Libye | 484,0 | — |
| Carnet de commandes — à la fin | 5 912,1 \$ | 4 197,5 \$ |

Les contrats octroyés dans la catégorie Ensembles comprenaient des ajouts d'envergure en 2010, dont :

- > **Projet de suréquipement de 335 MW du barrage Waneta** (Énergie/Canada) : contrat visant la conception et la construction d'une nouvelle centrale adjacente au barrage Waneta existant, soit une centrale hydroélectrique de 335 MW en Colombie-Britannique. Les travaux d'ingénierie et de construction sont en cours et la mise en service commerciale de la nouvelle centrale est prévue au printemps 2015;
- > **Tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail de Calgary** (Infrastructures et environnement/Canada) : travaux liés à l'IAC pour la concession du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail confiés par Transports Alberta à la Chinook Roads Partnership, détenue à 50 % par la Société. Ce contrat comprend la conception et la construction d'un tronçon de 25 km de l'autoroute périphérique divisée à 6 voies, incluant 9 échangeurs, un passage au-dessus d'une route et deux au-dessus d'une voie ferrée, et 27 ouvrages de ponts dans le sud-est de Calgary;
- > **Centre universitaire de santé McGill (« CUSM »)** (Infrastructures et environnement/Canada) : travaux liés à l'IAC pour le nouveau Campus Glen octroyés par le CUSM au GISM, à Montréal. Ce contrat d'environ 1,6 milliard \$ comprend la conception et la construction des installations, composées principalement de 2 hôpitaux, d'un centre du cancer et d'un institut de recherche. Les travaux de construction sont en cours et devraient se terminer à l'automne 2014;
- > **Nouvelles centrales régionales de refroidissement à Riyadh** (Infrastructures et environnement/Moyen-Orient) : contrat octroyé par la Rayadah Investment Company pour la conception et la construction de deux centrales régionales de refroidissement qui desserviront le district financier du roi Abdullah à Riyadh, au Royaume d'Arabie saoudite;
- > **Nouvelles centrales régionales de refroidissement à Dharhan** (Infrastructures et environnement/Moyen-Orient) : contrat octroyé par Saudi Tabreed pour des installations régionales de refroidissement à Dhahran, au Royaume d'Arabie saoudite;
- > **Installation de captage et de stockage intégrés du CO₂ (« CSC ») au barrage de Boundary Dam de la SaskPower** (Énergie/Canada) : contrat pour le projet-pilote de CSC. Le projet consiste à transformer un appareillage vieillissant à la centrale électrique au charbon de Boundary Dam, en source d'électricité propre et en une installation de production de CO₂ pour faciliter l'extraction du pétrole, en Saskatchewan;
- > **Projet d'énergie centre-sud** (Énergie/États-Unis) : contrat octroyé par la Chugach Electric Association, Inc., le plus important service public d'électricité de l'Alaska. Le mandat comprend les travaux d'ingénierie, tout le matériel des services auxiliaires de la centrale, la construction et la mise en service d'une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 200 MW à Anchorage, en Alaska. La mise en service commerciale de la centrale thermique est prévue au début du quatrième trimestre de 2012;
- > **Centrale thermique en Tunisie** (Énergie/Afrique) : contrat octroyé par la Société tunisienne de l'électricité et de gaz pour la conception et la construction d'une centrale thermique au gaz à cycle combiné de 420 MW à Sousse, en Tunisie. SNC-Lavalin est chargée des travaux d'ingénierie et de tout le matériel auxiliaire, qui comprend la construction du générateur de puissance auxiliaire, les installations de traitement du gaz et de l'eau, l'air comprimé et l'installation de l'équipement d'alimentation électrique; et

RAPPORT DE GESTION 2010

- > **Voie Centreport Canada à Winnipeg** (Infrastructures et environnement/Canada) : contrat octroyé par le ministère des Infrastructures et du transport du Manitoba pour la conception et la construction d'un tronçon de 4 km d'une autoroute à 4 voies à chaussées séparées reliant le port intérieur Centreport Canada de Winnipeg, de 20 000 acres, à l'aéroport international James-Armstrong-Richardson et à l'autoroute périphérique.

7.3 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE O&M

Le carnet de commandes de la catégorie O&M à la fin de 2010 a augmenté comparativement à celui de 2009, reflétant l'impact des contrats octroyés et la fluctuation normale des échéances des contrats à long terme, principalement au Canada.

RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES — O&M

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| Carnet de commandes — au début | 2 596,1 \$ | 2 196,2 \$ |
| Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice | 1 467,2 | 1 697,8 |
| Déduire : Revenus enregistrés pendant l'exercice | 1 330,5 | 1 297,9 |
| Carnet de commandes — à la fin | 2 732,8 \$ | 2 596,1 \$ |

Parmi les nouveaux contrats d'envergure octroyés en 2010 figurent :

- > l'entente visant l'exploitation et l'entretien, ainsi que la conception, la construction et le montage d'un camp de 2 600 personnes et des installations auxiliaires, au Canada; et
- > divers contrats de services d'exploitation de concession pour un réseau de 8 aéroports en France couvrant notamment : l'exploitation des plateformes, l'entretien des infrastructures et des sites, ainsi que le développement commercial des aéroports.

Un grand nombre de contrats dans la catégorie O&M ont été conclus pour une durée beaucoup plus longue que la période de 5 ans du carnet de commandes de cette catégorie. Le tableau suivant présente le carnet de commandes de la catégorie O&M pour chacun des exercices compris dans la période de 5 ans du carnet de commandes, conformément à la politique de la Société en matière de commandes, ainsi que les revenus prévus découlant de ses contrats fermes, qui ne figurent pas au carnet de commandes.

| (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | INCLUS DANS LE CARNET DE COMMANDES | | | | | | NON INCLUS DANS LE CARNET DE COMMANDES |
|-----------------------------------------|------------------------------------|----------|----------|----------|----------|------------|----------------------------------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | TOTAL | PAR LA SUITE |
| Carnet de commandes de la catégorie O&M | 931,4 \$ | 859,4 \$ | 482,6 \$ | 271,2 \$ | 188,2 \$ | 2 732,8 \$ | 1 999,4 \$ |

7.4 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE ICI

Le tableau ci-dessous présente la répartition du carnet de commandes de la catégorie ICI aux 31 décembre 2010 et 2009 :

| AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 |
|------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| AltaLink | 2 202,4 \$ | 1 877,4 \$ |
| Autoroute 407 | 645,0 | 600,7 |
| Autres | 102,5 | 100,6 |
| Total du carnet de commandes | 2 949,9 \$ | 2 578,7 \$ |

Le carnet de commandes de la catégorie ICI a augmenté, principalement en raison de l'augmentation des revenus prévus d'AltaLink.

Le carnet de commandes présenté pour AltaLink aux 31 décembre 2010 et 2009 représente 100 % de ses revenus estimatifs récurrents pour les 5 prochains exercices, puisque cet investissement est consolidé intégralement, alors que dans le cas de l'Autoroute 407, qui est consolidé proportionnellement, il représente la quote-part de 16,77 % de SNC-Lavalin des revenus récurrents estimatifs des 5 prochains exercices.

8 Répartition géographique des revenus par catégorie d'activité

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|--------------|
| | SERVICES | ENSEMBLES | O&M | ICI | TOTAL | |
| Canada | 712,8 \$ | 993,5 \$ | 1 179,8 \$ | 497,2 \$ | 3 383,3 \$ | 54 % |
| À l'extérieur du Canada | | | | | | |
| Afrique | 232,2 | 907,9 | 76,8 | 25,5 | 1 242,4 | 20 % |
| Europe | 275,0 | 168,0 | 24,9 | 2,2 | 470,1 | 7 % |
| Moyen-Orient | 258,2 | 138,4 | 2,9 | – | 399,5 | 6 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 243,5 | 99,6 | 23,6 | – | 366,7 | 6 % |
| États-Unis | 154,9 | 66,4 | – | (1,3) | 220,0 | 3 % |
| Asie | 149,6 | 9,7 | 22,5 | – | 181,8 | 3 % |
| Autres régions | 25,7 | 25,5 | – | – | 51,2 | 1 % |
| | 1 339,1 | 1 415,5 | 150,7 | 26,4 | 2 931,7 | 46 % |
| Total | 2 051,9 \$ | 2 409,0 \$ | 1 330,5 \$ | 523,6 \$ | 6 315,0 \$ | 100 % |

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2009 | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|--------------|
| | SERVICES | ENSEMBLES | O&M | ICI | TOTAL | |
| Canada | 694,3 \$ | 948,1 \$ | 1 196,0 \$ | 380,3 \$ | 3 218,7 \$ | 53 % |
| À l'extérieur du Canada | | | | | | |
| Afrique | 235,0 | 597,0 | 56,7 | (1,2) | 887,5 | 15 % |
| Europe | 342,7 | 204,8 | 17,9 | 2,1 | 567,5 | 9 % |
| Moyen-Orient | 361,4 | 229,1 | 0,8 | – | 591,3 | 10 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 164,9 | 124,3 | – | – | 289,2 | 5 % |
| États-Unis | 217,0 | 56,0 | – | (1,0) | 272,0 | 4 % |
| Asie | 178,4 | 12,9 | 21,0 | – | 212,3 | 3 % |
| Autres régions | 27,7 | 30,0 | 5,5 | – | 63,2 | 1 % |
| | 1 527,1 | 1 254,1 | 101,9 | (0,1) | 2 883,0 | 47 % |
| Total | 2 221,4 \$ | 2 202,2 \$ | 1 297,9 \$ | 380,2 \$ | 6 101,7 \$ | 100 % |

8.1 REVENUS PROVENANT DU CANADA

Tel que prévu, les revenus provenant du Canada ont augmenté en 2010 comparativement à 2009, en raison principalement d'une hausse du volume d'activité dans les catégories ICI et Ensembles.

Les activités de la catégorie Services au Canada en 2010 sont demeurées à un niveau comparable à celui de 2009, puisque la baisse du volume d'activité dans le secteur Produits chimiques et pétrole a été compensée par une augmentation des activités dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Énergie.

Les activités de la catégorie Ensembles au Canada ont augmenté en 2010 par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement une augmentation du volume d'activité dans le secteur Infrastructures et environnement, en partie contrebalancée par une diminution du volume d'activité dans les secteurs Produits chimiques et pétrole, et Énergie.

Les activités de la catégorie O&M au Canada en 2010 se sont maintenues à un niveau comparable à celui de 2009.

L'augmentation des revenus dans la catégorie ICI au Canada en 2010 par rapport à 2009 est essentiellement attribuable à AltaLink.

En 2011, les revenus provenant du Canada devraient augmenter par rapport à 2010, reflétant essentiellement une augmentation des activités de la catégorie Ensembles, principalement dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Énergie.

8.2 REVENUS PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Bien que la Société avait prévu un accroissement en 2010 par rapport à 2009, ses revenus provenant de l'extérieur du Canada sont demeurés à un niveau comparable, comme il est présenté en détail ci-dessous :

- > **Les revenus provenant de l'Afrique ont augmenté en 2010** par rapport à 2009, principalement en raison d'une augmentation des activités dans la catégorie Ensembles, plus particulièrement dans les secteurs Produits chimiques et pétrole, et Infrastructures et environnement, partiellement contrebalancé par une baisse dans le secteur Énergie.
- > **Les revenus provenant de l'Europe ont diminué en 2010** par rapport à 2009, en raison essentiellement d'une diminution des activités dans la catégorie Services, principalement dans les Autres secteurs, et d'une baisse du volume d'activité dans la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Produits chimiques et pétrole.
- > **Les revenus provenant du Moyen-Orient ont diminué en 2010** comparativement à 2009, reflétant essentiellement une baisse du volume d'activité dans la catégorie Services, principalement dans le secteur Mines et métallurgie, ainsi qu'une diminution des activités dans la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Produits chimiques et pétrole.
- > **Les revenus provenant de l'Amérique latine et des Caraïbes ont augmenté en 2010** par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement une augmentation des activités dans les secteurs Mines et métallurgie, et Énergie de la catégorie Services, ainsi qu'un volume d'activité plus élevé dans la catégorie O&M, ce qui a été en partie contrebalancé par une diminution des activités dans la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Infrastructures et environnement.
- > **Les revenus provenant des États-Unis ont diminué en 2010** comparativement à 2009, en raison essentiellement d'une baisse du volume d'activité dans la catégorie Services, principalement dans le secteur Produits chimiques et pétrole, partiellement contrebalancée par une augmentation des activités de la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Énergie.
- > **En Asie, les revenus ont diminué en 2010** par rapport à l'exercice précédent, reflétant principalement une diminution du volume d'activité de la catégorie Services, essentiellement dans le secteur Mines et métallurgie.
- > **Les revenus provenant des Autres régions en 2010 sont demeurés à un niveau comparable** à celui de 2009.

En 2010, la Société a généré des revenus de 418,2 millions \$ (6,6 % des revenus totaux) en Libye. Avec les récents événements dans ce pays, la Société s'attend à une baisse de ses activités en Libye en 2011, principalement dans la catégorie Ensembles.

La Société prévoit qu'en 2011, les revenus provenant de l'extérieur du Canada seront supérieurs à ceux de 2010, essentiellement en raison d'une hausse du volume d'activité dans la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Énergie.

9 Résultats d'exploitation par secteur

| | | | |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 591 millions \$ TOTAL DU BÉNÉFICE D'EXPLOITATION | 469 millions \$ SERVICES ET ENSEMBLES | 39 millions \$ O&M | 83 millions \$ ICI |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|

Comme il a été mentionné précédemment, la Société analyse ses résultats par secteur d'activité. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, de la façon dont est évaluée la performance de la direction. La Société présente l'information de la façon dont est évaluée la performance de la direction en regroupant ses projets exécutés en fonction du type d'industrie.

Les commentaires ci-dessous passent en revue les revenus et les bénéfices d'exploitation par secteur de la Société. Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de 2010 pour plus d'information sur la manière dont la Société établit son bénéfice d'exploitation.

| | 2010 | | | 2009 | | |
|----------------------------------|------------|-------------------------|--------------------------------------------------|------------|-------------------------|--------------------------------------------------|
| | REVENUS | BÉNÉFICE D'EXPLOITATION | RATIO DU BÉNÉFICE D'EXPLOITATION SUR LES REVENUS | REVENUS | BÉNÉFICE D'EXPLOITATION | RATIO DU BÉNÉFICE D'EXPLOITATION SUR LES REVENUS |
| Services et Ensembles | | | | | | |
| Infrastructures et environnement | 1 796,7 \$ | 236,7 \$ | 13,2 % | 1 602,6 \$ | 212,9 \$ | 13,3 % |
| Produits chimiques et pétrole | 905,1 | 18,1 | 2,0 % | 829,4 | 21,0 | 2,5 % |
| Énergie | 760,2 | 116,3 | 15,3 % | 921,9 | 88,0 | 9,5 % |
| Mines et métallurgie | 683,8 | 59,5 | 8,7 % | 764,7 | 72,2 | 9,4 % |
| Autres secteurs | 315,1 | 38,6 | 12,2 % | 305,0 | 40,6 | 13,3 % |
| O&M | 1 330,5 | 39,4 | 3,0 % | 1 297,9 | 32,5 | 2,5 % |
| ICI | 523,6 | 82,9 | 15,8 % | 380,2 | 36,9 | 9,7 % |
| Total | 6 315,0 \$ | 591,5 \$ | 9,4 % | 6 101,7 \$ | 504,1 \$ | 8,3 % |

Le tableau sommaire ci-dessous compare l'apport réel de chaque secteur d'activité en 2010, en termes de bénéfice d'exploitation, aux prévisions initiales énoncées dans le rapport de gestion annuel de 2009 et présente les prévisions de la Société pour 2011.

| | 2010 | | | 2011 |
|--------------------------------------|------------|------|--------------------|----------------|
| | PRÉVISIONS | RÉEL | RÉEL VS PRÉVISIONS | PRÉVISIONS (1) |
| Services et Ensembles | | | | |
| Infrastructures et environnement | ↓ | ↑ | ✓ | ↓ |
| Produits chimiques et pétrole | ↑ | ↓ | × | ↑ |
| Énergie | ↓ | ↑ | ✓ | ↑ |
| Mines et métallurgie | — | ↓ | × | ↑ |
| Autres secteurs | — | — | ✓ | — |
| O&M | ↑ | ↑ | ✓ | ↑ |
| ICI | ↑ | ↑ | ✓ | ↓ |
| Bénéfice d'exploitation total | ↑ | ↑ | ✓ | ↓ |

↑ AUGMENTATION PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT
 ↓ DIMINUTION PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT
 — NIVEAU COMPARABLE À CELUI DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
 ✓ ÉGAL OU SUPÉRIEUR AUX PRÉVISIONS
 × INFÉRIEUR AUX PRÉVISIONS

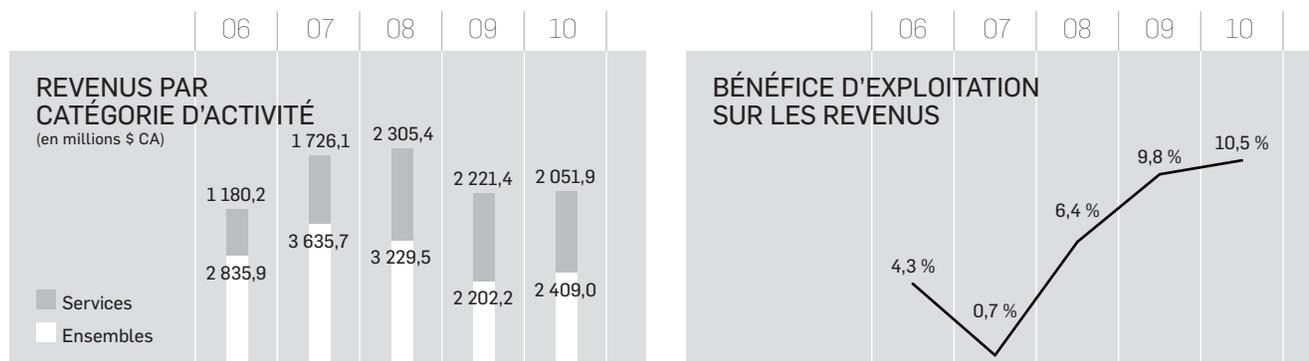
(1) Les prévisions pour 2011 présentées ci-dessus sont fondées sur les données comparatives établies selon les IFRS pour 2010.

En 2010, le bénéfice d'exploitation par secteur de la Société a soit égalé, soit dépassé les attentes, exception faite des secteurs Produits chimiques et pétrole, et Mines et métallurgie.

Les perspectives de la Société pour 2011 excluent toute contribution potentielle de ses projets en Libye, jusqu'à ce que la situation à cet endroit soit clarifiée.

9.1 ACTIVITÉS DES CATÉGORIES SERVICES ET ENSEMBLES

Le savoir-faire en matière d'ingénierie et de construction provient des employés de la Société pour les activités des catégories Services et Ensembles. Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des revenus entre Services et Ensembles (soit les contrats de la catégorie Services typiquement à prix coûtant majoré et les contrats de la catégorie Ensembles typiquement à prix forfaitaire), ainsi que le ratio du bénéfice d'exploitation sur les revenus.



La variation du ratio du bénéfice d'exploitation sur les revenus est essentiellement attribuable : i) à la composition des revenus, étant donné que les activités des catégories Services et Ensembles génèrent des ratios de marge brute différents (se reporter à la section 3.1.2, « Comprendre la différence entre un contrat d'IAGC et un contrat d'IAC »); et ii) au ratio de marge brute généré par les projets de la catégorie Ensembles.

La proportion d'activités de la catégorie Services par rapport à l'ensemble des activités comprises dans les catégories Services et Ensembles a augmenté, passant de 29,4 % en 2006 à 46,0 % en 2010. Cette tendance, conjuguée aux révisions favorables des prévisions pour certains projets d'envergure de la catégorie Ensembles, a contribué à accroître le ratio du bénéfice d'exploitation sur les revenus, de 2008 à 2010, au-dessus de la moyenne historique. Le faible ratio du bénéfice d'exploitation sur les revenus enregistré en 2006 et en 2007 découle principalement de pertes dans le secteur Énergie, dans les activités de la catégorie Ensembles.

9.1.1 INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Infrastructures et environnement comprend une gamme de projets d'infrastructures incluant les aéroports, les ponts, les bâtiments, les ports de mer, les gares maritimes et les terminaux pour traversier, les systèmes de régularisation des crues, les établissements de soins de santé, les réseaux de transport en commun, les chemins de fer, les routes, et les infrastructures et les installations de traitement et d'adduction d'eau pour les secteurs public et privé, ainsi que des projets en environnement, incluant les évaluations et études d'impact environnemental, l'évaluation, la réhabilitation et la remise en état de sites, les évaluations du risque en matière d'écologie et de santé humaine, la gestion des déchets, de l'eau potable et des eaux usées, la gestion des milieux marins et des zones côtières, la qualité de l'air et l'acoustique, la gestion environnementale, les changements climatiques, le renforcement institutionnel et l'aménagement rural.

| (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 | VARIATION (%) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|---------------|
| Revenus provenant du secteur Infrastructures et environnement | | | |
| Services | 643,2 \$ | 634,3 \$ | 1,4 % |
| Ensembles | 1 153,5 | 968,3 | 19,1 % |
| Total | 1 796,7 \$ | 1 602,6 \$ | 12,1 % |
| Bénéfice d'exploitation provenant du secteur Infrastructures et environnement | 236,7 \$ | 212,9 \$ | 11,2 % |
| Ratio du bénéfice d'exploitation sur les revenus provenant du secteur Infrastructures et environnement (%) | 13,2 % | 13,3 % | s.o. |
| Carnet de commandes à la fin | 3 485,7 \$ | 2 712,5 \$ | 28,5 % |

Comme prévu, les revenus provenant du secteur Infrastructures et environnement ont augmenté en 2010 par rapport à 2009, reflétant principalement un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles.

RAPPORT DE GESTION 2010

Les projets d'envergure suivants ont contribué aux revenus en 2010 :

- > **Aéroport international Benina** (Ensembles/Afrique) : contrat d'IAC pour l'approvisionnement et la construction d'un nouvel aéroport à Benghazi, en Libye. Le mandat comprend la construction d'une nouvelle aérogare internationale, d'une piste et d'une aire de trafic;
- > **Tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail de Calgary** (Ensembles/Canada) : travaux liés à l'IAC pour la concession de l'Autoroute périphérique Stoney Trail octroyés en 2010 par Transports Alberta à la Chinook Roads Partnership;
- > **Prolongement ouest du réseau de transport léger sur rail (« RTLR ») de Calgary** (Ensembles/Canada) : contrat octroyé par la ville de Calgary en 2009 visant la conception, l'approvisionnement et la construction d'un prolongement de 8 km du RTLR comprenant essentiellement 6 gares, 9 sous-stations d'énergie de traction, un grand échangeur routier et 2 stationnements incitatifs à Calgary;
- > **Koudiat Acerdoune** (Ensembles/Afrique) : les travaux de construction ont été quasi achevés en 2010 pour ce contrat d'IAC portant sur une usine de traitement de l'eau, des réservoirs, des stations de pompage et un système d'adduction d'eau en Algérie;
- > **Centre universitaire de santé McGill (« CUSM »)** (Ensembles/Canada) : travaux liés à l'IAC pour la concession du nouveau Campus Glen octroyés en 2010 par le CUSM au GISM, à Montréal;
- > **Nouvelle salle de concert acoustique de Montréal** (Ensembles/Canada) : la portion IAC d'une entente signée avec le gouvernement du Québec pour la conception et la construction d'une nouvelle salle de concert de 2100 sièges, au centre-ville de Montréal;
- > **Sarir, phase II** (Ensembles/Afrique) : la deuxième phase du contrat d'IAC portant sur la fabrication de 45 000 conduites en béton précontraint doublées pour la GMMRA en Lybie, commencée en 2008; et
- > **Tiznados, phase II** (Ensembles/Amérique latine et Caraïbes) : ce contrat d'IAC portant sur la conception et la construction d'un système d'irrigation intégré, dans l'État de Guarico, au Venezuela, a été octroyé en 2008.

Bien que la **Société eût prévu une baisse pour 2010** comparativement à 2009, son bénéfice d'exploitation provenant du secteur Infrastructures et environnement **a augmenté**. Cette augmentation reflétait principalement une hausse du niveau d'activité de la catégorie Ensembles et les révisions favorables des prévisions pour certains projets d'envergure de cette même catégorie.

La **Société prévoit une diminution de l'apport du secteur Infrastructures et environnement en 2011**, principalement en raison d'une diminution du ratio de marge brute, partiellement contrebalancée par une hausse prévue du volume d'activité de la catégorie Ensembles. Les perspectives de la Société pour 2011 excluent toute contribution potentielle de ses projets en Libye, jusqu'à ce que la situation à cet endroit soit clarifiée.

9.1.2 PRODUITS CHIMIQUES ET PÉTROLE

Produits chimiques et pétrole comprend des projets liés au traitement du gaz naturel, à la production de pétrole lourd et classique, à des installations pétrolières et gazières à terre et en mer, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié (le « GNL »), à la conversion de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, aux terminaux et aux stations de pompage, au raffinage et à l'enrichissement, à la production de bitume, aux biocarburants, et aux produits pétrochimiques et chimiques.

| (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 | VARIATION (%) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------|---------------|
| Revenus provenant du secteur Produits chimiques et pétrole | | | |
| Services | 331,8 \$ | 363,5 \$ | (8,7 %) |
| Ensembles | 573,3 | 465,9 | 23,1 % |
| Total | 905,1 \$ | 829,4 \$ | 9,1 % |
| Bénéfice d'exploitation provenant du secteur Produits chimiques et pétrole | 18,1 \$ | 21,0 \$ | (13,9 %) |
| Ratio du bénéfice d'exploitation sur les revenus provenant du secteur Produits chimiques et pétrole (%) | 2,0 % | 2,5 % | s.o. |
| Carnet de commandes à la fin | 1 073,2 \$ | 1 724,0 \$ | (37,8 %) |

Comme prévu, **les revenus du secteur Produits chimiques et pétrole ont augmenté en 2010** par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles, en partie contrebalancé par une diminution des activités de la catégorie Services.

RAPPORT DE GESTION 2010

Les projets d'envergure suivants ont contribué aux revenus en 2010 :

- > **Raffinerie et usine de produits chimiques de Baytown** (Services/États-Unis) : contrat de services d'ingénierie d'avant-projet, de gestion de projet, d'ingénierie détaillée et d'approvisionnement pour un complexe de raffinerie et d'usine de produits chimiques à Baytown, au Texas;
- > **Fluxys, Lœnhout** (Ensembles/Europe) : contrat fait sur la base d'un consortium qui comprend la conception de base et détaillée, l'approvisionnement, la construction, la mise en service et le démarrage d'un projet visant à accroître la capacité d'une installation de stockage de gaz naturel détenue par Fluxys, à Lœnhout, en Belgique. Le projet devrait se terminer en 2011;
- > **Projet de dégoulotage pour une raffinerie en Atlantique Nord** (Services/Canada) : ce projet de la catégorie Services vise à optimiser la raffinerie actuelle en vue de faire passer sa capacité de 112 900 barils par jour (« b/j ») à 120 000 b/j, en optimisant 21 unités de traitement et le taux de production propre tout en tenant compte des contraintes relatives aux principaux équipements en place, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et à fournir des installations de stockage et de mélange de produits bruts en continu à la raffinerie de Come by Chance à Terre-Neuve-et-Labrador. Le projet devrait se terminer en 2013;
- > **Oscar II** (Ensembles/Europe) : contrat clés en main d'IAC et de mise en service pour GRTgaz, filiale de GDF Suez, portant sur la construction de deux nouvelles stations de compression de gaz naturel et d'interconnexion dans les villes de Fontenay-Mauvoisin et de Saint-Avit, en France;
- > **Rhourde Nouss** (Ensembles/Afrique) : le contrat d'IAC pour la conception et la construction d'un complexe gazier et d'une installation de traitement du gaz naturel en Algérie, pouvant produire et traiter 3,5 milliards m³/an de gaz naturel, a été octroyé en 2009; et
- > **Programme de développement gazier Wasit** (Services/Moyen-Orient) : contrat de services d'ingénierie d'avant-projet et de gestion de projet octroyé en 2009 pour le programme de développement gazier Wasit, qui permettra de produire et de traiter jusqu'à 2,5 milliards de pi³ std/j de gaz en Arabie saoudite.

Le bénéfice d'exploitation provenant du secteur Produits chimiques et pétrole, qui, selon nos prévisions, **devait augmenter en 2010, a diminué** par rapport à 2009, puisque la hausse du volume d'activité a été plus que contrebalancée par une baisse du ratio de marge brute. Le bénéfice d'exploitation pour 2010 et 2009 reflète les révisions défavorables de la prévision des coûts sur certains projets d'envergure de la catégorie Ensembles.

La Société prévoit une **augmentation de l'apport du secteur Produits chimiques et pétrole en 2011** par rapport à 2010, reflétant essentiellement une hausse du ratio de marge brute, étant donné que ce ratio reflétait les révisions défavorables de la prévision des coûts en 2010.

9.1.3 ÉNERGIE

Énergie comprend des projets liés à la production d'hydroélectricité et d'énergie nucléaire ou thermique, à l'énergie provenant de déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution.

| (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 | VARIATION (%) |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------|---------------|
| Revenus provenant du secteur Énergie | | | |
| Services | 309,3 \$ | 291,9 \$ | 6,0 % |
| Ensembles | 450,9 | 630,0 | (28,4 %) |
| Total | 760,2 \$ | 921,9 \$ | (17,5 %) |
| Bénéfice d'exploitation provenant du secteur Énergie | 116,3 \$ | 88,0 \$ | 32,2 % |
| Ratio du bénéfice d'exploitation sur les revenus provenant du secteur Énergie (%) | 15,3 % | 9,5 % | s.o. |
| Carnet de commandes à la fin | 1 916,1 \$ | 689,6 \$ | 177,9 % |

Comme prévu, **les revenus du secteur Énergie ont diminué en 2010** comparativement à 2009, reflétant principalement une baisse du volume d'activité pour certains projets d'envergure de la catégorie Ensembles qui ont été achevés ou qui sont en voie d'achèvement.

RAPPORT DE GESTION 2010

Les projets d'envergure suivants ont contribué aux revenus en 2010 :

- > **Projet de suréquipement de 335 MW du barrage Waneta** (Ensembles/Canada) : contrat octroyé en 2010 pour la conception et la construction d'une nouvelle centrale adjacente au barrage Waneta existant ;
- > **Astoria Project Partners II LLC** (Services/États-Unis) : ce contrat d'IAGC pour la centrale au gaz naturel à cycle combiné de 550 MW à New York, a été octroyé en 2009. La mise en service commerciale est prévue pour le deuxième trimestre de 2011 ;
- > **Complexe d'électrolyse d'Emirates Aluminium** (Services/Moyen-Orient) : contrat de services d'IAGC a été octroyé en 2007 pour la conception et la construction d'une nouvelle usine d'aluminium à Abu Dhabi, qui aura une capacité totale de 0,7 million de t/an. Le contrat inclut également une centrale thermique à cycle combiné de 2000 MW. Les activités de la catégorie Services pour la construction de la centrale thermique ont été quasi achevées en 2010. Les activités liées à l'usine d'électrolyse sont présentées dans le secteur Mines et métallurgie ;
- > **Système Keephills 3** (Ensembles/Canada) : projet d'IAC en transport et distribution portant sur des nouvelles installations et la modification d'installations existantes en vue de relier la centrale Keephills 3 au réseau de transport de l'Alberta. Les travaux ont commencé en 2008 ;
- > **Installation de captage et de stockage intégrés du CO₂ (« CSC ») au barrage de Boundary Dam de la SaskPower** (Ensembles/Canada) : contrat octroyé en 2010 pour le projet-pilote de CSC ;
- > **SaskPower Yellowhead** (Ensembles/Canada) : contrat octroyé en décembre 2008 visant l'installation de 3 ensembles de turbines au gaz naturel aérodérivées General Electric LM6000 et l'achèvement d'une centrale thermique au gaz naturel de 140 MW, en Saskatchewan, dont la mise en service commerciale a été réalisée dans les délais impartis au cours du quatrième trimestre de 2010 ; et
- > **Développement dans le sud-ouest** (Ensembles/Canada) : ce contrat d'IAC visant à renforcer le réseau de transport dans le sud-ouest de l'Alberta, afin de favoriser le développement de projets de parcs éoliens actuels et futurs, comprenant des postes électriques nouveaux, améliorés et étendus, une ligne de transport double à 240 kV sur 90 km et une ligne de transport supplémentaire à 138 kV sur 25 km, devrait être achevé en 2011.

Bien que la Société eût prévu une diminution pour 2010, l'apport du secteur Énergie a augmenté par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à un gain de 22,8 millions \$ avant impôts comptabilisé en 2010 par suite de la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques, ainsi qu'à des ratios de marge brute plus élevés dans les catégories Services et Ensembles.

En 2011, la Société prévoit une augmentation de l'apport du secteur Énergie, en raison principalement d'une hausse du volume d'activité pour les projets de la catégorie Ensembles, puisque le carnet de commandes a augmenté en 2010 comparativement à 2009, ainsi que des activités prévues liées aux projets potentiels de la catégorie Ensembles. Cette augmentation sera en partie contrebalancée par le gain non récurrent de 22,8 millions \$ avant impôts comptabilisé en 2010, comme il a été mentionné précédemment.

9.1.4 MINES ET MÉTALLURGIE

Mines et métallurgie comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris la mise en exploitation de mines, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines et la restauration de sites miniers, et les usines d'engrais.

| (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 | VARIATION (%) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Revenus provenant du secteur Mines et métallurgie | | | |
| Services | 643,4 \$ | 762,8 \$ | (15,7 %) |
| Ensembles | 40,4 | 1,9 | 2 078,4 % |
| Total | 683,8 \$ | 764,7 \$ | (10,6 %) |
| Bénéfice d'exploitation provenant du secteur Mines et métallurgie | 59,5 \$ | 72,2 \$ | (17,6 %) |
| Ratio du bénéfice d'exploitation sur les revenus provenant du secteur Mines et métallurgie (%) | 8,7 % | 9,4 % | s.o. |
| Carnet de commandes à la fin | 440,7 \$ | 297,9 \$ | 47,9 % |

RAPPORT DE GESTION 2010

Les revenus provenant du secteur Mines et métallurgie ont diminué en 2010 par rapport à 2009, essentiellement en raison d'une baisse du volume d'activité dans la catégorie Services, principalement à l'extérieur du Canada.

Les projets d'envergure suivants ont contribué aux revenus en 2010 :

- > **Agrium** (Ensembles/Canada) : contrat d'IAC à prix coûtant majoré octroyé en 2009 par Agrium pour l'agrandissement de la mine de potasse souterraine existante à Vanscoy, un treuil de production, un concentrateur et des infrastructures, qui permettront de faire passer la capacité de production à 2,8 millions de t/an. Les infrastructures comportent des systèmes d'alimentation électrique de 138 kV, une zone de gestion des résidus et des installations de chargement ferroviaire;
- > **Projet de nickel Ambatovy** (Services/Afrique) : les travaux de construction se sont poursuivis relativement à ce contrat d'IAGC octroyé en 2006 pour la construction d'une mine à ciel ouvert et d'une usine de traitement hydrométallurgique devant produire principalement du nickel et du cobalt, à Madagascar. SNC-Lavalin a un investissement en capitaux propres de 5 % dans ce projet, qui est comptabilisé à la valeur d'acquisition, tel que mentionné à la section 9.3;
- > **Projet de ferronickel Barro Alto** (Services/Amérique latine) : ce contrat d'IAGC en cours a été octroyé en 2007 pour les services de gestion de projet et les services techniques connexes en vue des travaux d'agrandissement d'une usine de ferronickel au Brésil;
- > **Remplacement de fours à anodes** (Services/Australie) : contrat pour des services d'IAGC liés aux importants projets de maintien de l'usine d'électrolyse de 550 000 t/an de Boyne de Rio Tinto Alcan à Gladstone, dans le Queensland. Le projet porte sur le remplacement des fours à anodes, ainsi que des ponts roulants et de leurs chemins de roulement pour les cuves d'électrolyse. Les travaux devraient se terminer en 2012;
- > **Complexe d'électrolyse d'Emirates Aluminium** (Services/Moyen-Orient) : ce contrat d'IAGC octroyé en 2007 pour la conception et la construction d'une nouvelle usine d'aluminium à Abu Dhabi, qui aura une capacité totale de 0,7 million de t/an, a été quasi achevé en 2010;
- > **Usine d'enrichissement Guelb II** (Services/Afrique) : contrat à prix coûtant majoré d'IAGC pour la construction d'une usine d'enrichissement du minerai de fer, d'une capacité de 4 millions de t/an en Mauritanie; et
- > **Qatalum** (Services/Moyen-Orient) : contrat avec Qatar Petroleum et Hydro Aluminium AS pour le secteur des services et le bâtiment des salles de cuves d'une nouvelle usine d'aluminium (Qatalum) au Qatar.

Bien que la Société eût prévu que l'apport du secteur Mines et métallurgie en 2010 demeurerait à un niveau comparable à celui de 2009, il a diminué, en raison principalement d'un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Services.

La Société prévoit une augmentation de l'apport du secteur Mines et métallurgie en 2011, essentiellement attribuable à un volume d'activité plus élevé.

9.1.5 AUTRES SECTEURS

Autres secteurs regroupe les projets de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique ainsi que les projets liés à diverses installations industrielles qui ne sont pas inclus dans les autres secteurs présentées précédemment.

| (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 | VARIATION (%) |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------|---------------|
| Revenus provenant du secteur Autres secteurs | | | |
| Services | 124,2 \$ | 168,9 \$ | (26,5 %) |
| Ensembles | 190,9 | 136,1 | 40,3 % |
| Total | 315,1 \$ | 305,0 \$ | 3,3 % |
| Bénéfice d'exploitation provenant des Autres secteurs | 38,6 \$ | 40,6 \$ | (5,1 %) |
| Ratio du bénéfice d'exploitation sur les revenus provenant des Autres secteurs (%) | 12,2 % | 13,3 % | s.o. |
| Carnet de commandes à la fin | 407,1 \$ | 238,4 \$ | 70,8 % |

Les Autres secteurs en 2010 sont demeurés à un niveau comparable à celui de 2009. Tel que prévu, le bénéfice d'exploitation de 2010 est demeuré comparable à celui de 2009, puisque le volume d'activité de 2010 a été semblable à celui de 2009.

La Société prévoit que l'apport des Autres secteurs en 2011 demeurera à un niveau comparable à celui de 2010.

RAPPORT DE GESTION 2010

9.2 O&M

Les activités de la catégorie **O&M** sont fournies par le personnel de la Société dans les domaines d'affaires suivants :

- > **Gestion de projets, d'installations et de biens** : comprend tous les aspects de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles, de la gestion immobilière, de la réalisation et de la mise en service de projets, de la gestion de l'énergie et des initiatives de développement durable, et de la gestion de programmes;
- > **Installations industrielles** : comprend un savoir-faire spécialisé en surveillance de l'exploitation et de l'entretien d'actifs tels que : turbines, générateurs de vapeur, chaudières, systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, systèmes électriques et mécaniques, et installations de fabrication, allant du démarrage à l'exploitation en régime continu;
- > **Transport** : comprend l'exploitation, l'entretien et la remise en état d'importantes infrastructures telles que les réseaux de transport public, les autoroutes, les ponts et les tunnels; et
- > **Défense et logistique pour camps éloignés** : comprend un soutien à la Marine canadienne pour l'entretien de divers types de navires, allant des navires de recherche et de défense aux remorqueurs et à de nombreux autres bâtiments de diverses classes, de même qu'un soutien aux Forces armées du Canada et d'importantes exploitations dans les secteurs de l'exploitation minière, de la métallurgie, de la pétrochimie, et du pétrole et du gaz, en construisant et en assurant l'entretien de camps temporaires et de baraquements partout dans le monde.

La Société gère actuellement plus de 8000 installations, dont des immeubles, des pavillons d'hébergement pour la main-d'œuvre, le seul lien air-rail au Canada, la Canada Line, des ponts, des centrales, des navires, des autoroutes et des aéroports, totalisant 9,5 millions m² de biens immobiliers et 250 000 sites d'infrastructure, ce qui fait de SNC-Lavalin l'un des plus importants fournisseurs de services d'exploitation et de gestion d'installations au Canada.

Le savoir-faire de SNC-Lavalin dans le secteur O&M permet à la Société non seulement de conclure des contrats d'exploitation et d'entretien indépendants, mais également d'élargir ses activités dans les catégories Services, Ensembles et ICI en offrant du tout-en-un adapté aux besoins des clients, et s'inscrit en complément de ses ICI.

| (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 | VARIATION (%) |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Revenus provenant du secteur O&M | | | |
| Gestion de projets, d'installations et de biens | 977,9 \$ | 1 038,4 \$ | (5,8 %) |
| Installations industrielles | 137,4 | 108,0 | 27,2 % |
| Transport | 104,2 | 76,9 | 35,6 % |
| Défense et logistique pour camps éloignés | 111,0 | 74,6 | 48,9 % |
| Total | 1 330,5 \$ | 1 297,9 \$ | 2,5 % |
| Bénéfice d'exploitation provenant du secteur O&M | 39,4 \$ | 32,5 \$ | 21,5 % |
| Ratio du bénéfice d'exploitation sur les revenus provenant du secteur O&M (%) | 3,0 % | 2,5 % | s.o. |
| Carnet de commandes à la fin | 2 732,8 \$ | 2 596,1 \$ | 5,3 % |

Comme prévu, les revenus du secteur O&M en 2010 sont demeurés à un niveau comparable à celui de 2009.

Comme prévu, le bénéfice d'exploitation a augmenté en 2010 comparativement à 2009, reflétant essentiellement une hausse du ratio de marge brute sur certains contrats en cours.

La Société prévoit une augmentation de l'apport du secteur O&M en 2011 par rapport à 2010, en raison principalement d'une hausse prévue du volume d'activité, conjuguée à une hausse du ratio de marge brute.

9.3 INVESTISSEMENTS — CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

Tel que décrit précédemment, SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

9.3.1 VALEUR COMPTABLE NETTE DES ICI

Compte tenu de l'effet important des ICI dans le bilan consolidé de la Société, celle-ci fournit, dans la note 4 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2010, des informations supplémentaires sur la valeur comptable nette de ses ICI, selon la méthode de comptabilisation utilisée dans le bilan consolidé de SNC-Lavalin. Au 31 décembre 2010, la Société estime que la juste valeur de ses ICI est nettement supérieure à leur valeur comptable nette pour 2010 et 2009, du fait que les investissements de la Société dans l'Autoroute 407 et AltaLink ont les justes valeurs estimées les plus élevées de tout son portefeuille d'ICI, comme le reflète les événements suivants :

- > Durant le quatrième trimestre de 2010, Cintra Infraestructuras S.A. (Cintra), un des co-actionnaires de la Société dans l'Autoroute 407, a vendu sa participation de 10 % du total des actions émises et en circulation de l'Autoroute 407 à une filiale de l'Office d'investissements du régime de pensions du Canada (« OIRPC ») pour 894,3 millions \$. La valeur de la transaction entre Cintra et l'OIRPC pour les actions de l'Autoroute 407 détenues par Cintra, lorsqu'appliquée sur la participation de 16,77 % détenue par la Société, représenterait environ 1,5 milliard \$, alors que la valeur comptable nette de l'investissement de la Société a donné lieu à un solde négatif de 97,4 millions \$ au 31 décembre 2010.
- > Le 10 février 2011, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle fera l'acquisition d'une participation de 23,08 % dans AltaLink de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP ») pour 213 millions \$. L'offre a été présentée en réponse à l'offre ferme faite à MEAP par une tierce partie en vertu du droit de premier refus de SNC-Lavalin et augmenterait la participation de la Société dans AltaLink à 100 %. La transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'approbation des autorités de réglementation, y compris à celle de l'Alberta Utilities Commission. La valeur de l'offre sur la participation de 23,08 % dans AltaLink, lorsqu'appliquée sur la participation de 76,92 % détenue par SNC-Lavalin, représenterait environ 710 millions \$, alors que la valeur comptable nette de l'investissement de la Société est de 328,0 millions \$ au 31 décembre 2010.

La valeur comptable nette des ICI inclut l'investissement dans l'Autoroute 407, qui est comptabilisé selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément aux PCGR, la méthode de la consolidation proportionnelle exige que le coentrepreneur constate sa quote-part des pertes cumulatives de la coentreprise indépendamment de la valeur comptable de son investissement dans une telle coentreprise. Par conséquent, la valeur comptable nette de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 a donné lieu à un solde négatif de 97,4 millions \$ au 31 décembre 2010, comparativement à un solde négatif de 60,1 millions \$ au 31 décembre 2009, lequel ne représente ni un passif ni quelque obligation future que ce soit pour SNC-Lavalin envers l'Autoroute 407 ou toute autre entité. Ce solde négatif résulte de la comptabilisation de la quote-part de SNC-Lavalin des pertes et des bénéfices comptables de l'Autoroute 407, et des dividendes reçus. L'Autoroute 407 a enregistré un bénéfice net depuis 2006, tandis que des pertes comptables nettes avaient été enregistrées depuis ses débuts en 1999. La Société a reçu des dividendes de l'Autoroute 407 totalisant 50,3 millions \$ en 2010, comparativement à 31,9 millions \$ en 2009.

VALEUR COMPTABLE NETTE DES ICI

| AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------|
| Investissements comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle | 376,8 \$ | 250,9 \$ |
| Investissements comptabilisés à la valeur de consolidation | 207,5 | 194,6 |
| Investissements comptabilisés à la valeur d'acquisition | 179,2 | 274,8 |
| Valeur comptable nette des ICI | 763,5 \$ | 720,3 \$ |

En 2010, SNC-Lavalin a ajouté Chinook, le GISM et REPL à son portefeuille d'ICI, alors qu'elle a cédé ses participations dans Trencap et Valener.

RAPPORT DE GESTION 2010

Le secteur ICI inclut la participation de SNC-Lavalin dans les principaux investissements suivants au 31 décembre 2010 (se reporter à la note 4C des états financiers consolidés annuels audités de 2010 pour plus d'information sur l'incidence de ces investissements sur le bilan) :

| NOM | PARTICIPATION | MÉTHODE COMPTABLE | | | | DÉTENUE DEPUIS | ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION | DESCRIPTION DES ACTIVITÉS |
|-----------------------------------------------------|---------------|-------------------|-----------------|------------------------------|---------------------------|----------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | CONSOLIDATION | | À LA VALEUR DE CONSOLIDATION | À LA VALEUR D'ACQUISITION | | | |
| | | INTÉGRALE | PROPORTIONNELLE | | | | | |
| 407 International Inc. (« Autoroute 407 ») | 16,77 % | | ✓ | | | 1999 | 2098 | Exploite, entretient et gère l'autoroute 407, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans. |
| AltaLink L.P. (« AltaLink ») | 76,92 % | ✓ | | | | 2002 | s.o. | Détient et exploite environ 11 800 km de lignes de transport d'électricité et plus de 270 postes électriques en Alberta dont l'exploitation est assujettie à des tarifs réglementés. |
| Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy ») | 5 % | | | | ✓ | 2007 | s.o. | Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique à Madagascar devant produire principalement du nickel et du cobalt, une fois la construction terminée. |
| Astoria Project Partners II LLC (« Astoria II ») | 18,5 % | | | ✓ | | 2008 | s.o. | Après la construction, qui devrait se terminer en 2011, Astoria II détiendra et exploitera une centrale de 550 MW au gaz naturel à cycle combiné, dans le Queens, à New York. Astoria II a signé un accord ferme d'achat d'énergie de 20 ans avec la New York Power Authority (« NYPA »). |
| Astoria Project Partners LLC (« Astoria ») | 21,0 % | | | ✓ | | 2004 | s.o. | Détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 500 MW dans le Queens, à New York. |
| Chinook Roads Partnership (« Chinook ») | 50 % | | ✓ | | | 2010 | 2043 | Après la construction, qui devrait se terminer en 2013, Chinook assurera l'exploitation et l'entretien du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail pour la Ville de Calgary. |
| Groupe immobilier santé McGill (« GISM ») | 60 % | | ✓ | | | 2010 | 2044 | Après la construction, qui devrait se terminer en 2014, le GISM assurera l'exploitation et l'entretien du nouveau Campus Glen du Centre universitaire de santé McGill. |
| InTransit BC L.P. (« InTransit BC ») | 33,3 % | | | ✓ | | 2005 | 2040 | InTransit BC assure l'exploitation et l'entretien de la Canada Line, une ligne rapide de transport en commun de 19 km reliant les villes de Vancouver et de Richmond à l'aéroport international de Vancouver, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 35 ans. |
| Malta International Airport p.l.c. | 15,5 % | | | ✓ | | 2002 | 2067 | Détient les droits de propriété et de gestion de l'aéroport international de Malte en vertu d'un accord de concession d'une durée de 65 ans. |

RAPPORT DE GESTION 2010

| NOM | PARTICIPATION | MÉTHODE COMPTABLE | | | | DÉTENUE DEPUIS | ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION | DESCRIPTION DES ACTIVITÉS |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|-----------------|------------------------------|---------------------------|----------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | CONSOLIDATION | | À LA VALEUR DE CONSOLIDATION | À LA VALEUR D'ACQUISITION | | | |
| | | INTÉGRALE | PROPORTIONNELLE | | | | | |
| Myah Tipaza S.p.A. (« Myah Tipaza ») | 25,5 % | | | ✓ | | 2008 | s.o. | Après la construction, qui devrait se terminer en 2011, Myah Tipaza détiendra, exploitera et entretiendra une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 120 000 m ³ /j en Algérie en vue de vendre la production totale d'eau traitée à Sonatrach et à l'Algérienne des eaux (« ADE ») en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans. |
| Okanagan Lake Concession L.P. (« Okanagan Lake Concession ») | 100 % | ✓ | | | | 2005 | 2035 | Gère et assure l'exploitation et l'entretien du nouveau pont à 5 voies William-R.-Bennett de 1,1 km, à Kelowna, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans. |
| Groupe Immobilier Ovation (« Ovation ») | 100 % | ✓ | | | | 2009 | 2038 | Après la construction, qui devrait se terminer en 2011, assurera l'exploitation et l'entretien d'une salle de concert de 2100 sièges au centre-ville de Montréal, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans. |
| Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») | 36,9 % | | | ✓ | | 2010 | 2040 | Construit et exploitera un tronçon de 189 km d'une autoroute à péage en Inde, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans. |
| Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH ») | 26 % | | | ✓ | | 2006 | s.o. | Détient, exploite et entretient une centrale thermique au gaz de 1227 MW en Algérie pour vendre la production totale en électricité à Sonelgaz S.p.A. en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans. |
| Société d'exploitation de Vatry-Europort (« SEVE ») | 51,1 % | | | ✓ | | 1999 | 2020 | Assure la gestion et l'exploitation d'un aéroport pour avions cargo en vertu d'un accord de concession d'une durée de 20 ans venant à échéance en 2020. En 2008, SNC-Lavalin a augmenté sa participation, passant de 33,4 % à 51,1 %. |
| TC Dôme S.A.S. (« TC Dôme ») | 51 % | | ✓ | | | 2008 | 2043 | Exploitera un train électrique à crémaillère de 5,3 km en France, lorsque la construction sera achevée, ce qui est prévu pour 2012. En 2009, SNC-Lavalin a diminué sa participation, passant de 100 % à 51 %. |

s.o. : sans objet

9.3.2 REVENUS ET BÉNÉFICE D'EXPLOITATION PROVENANT DU SECTEUR ICI

| (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 | VARIATION (%) |
|-------------------------------------------|-----------------|----------|---------------|
| Revenus provenant des ICI | 523,6 \$ | 380,2 \$ | 37,7 % |
| Bénéfice d'exploitation provenant des ICI | 82,9 \$ | 36,9 \$ | 124,7 % |

RAPPORT DE GESTION 2010

Les investissements de la Société sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition, à la valeur de consolidation, selon la méthode de la consolidation proportionnelle ou selon la méthode de la consolidation intégrale, suivant que SNC-Lavalin exerce, ou non, une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle (se reporter à la section 3.1.4 pour plus de détails). La relation entre les revenus et le bénéfice d'exploitation, qui correspond au bénéfice net pour les ICI, peut ne pas être pertinente pour l'évaluation de la performance du secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition ou à la valeur de consolidation, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque ICI.

Les revenus provenant des ICI sont présentés ci-dessous selon leur traitement comptable :

| MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES ICI | REVENUS PRIS EN COMPTE DANS L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Consolidation intégrale | Revenus constatés et présentés par l'ICI |
| Consolidation proportionnelle | Quote-part proportionnelle de SNC-Lavalin des revenus constatés et présentés par l'ICI |
| Valeur de consolidation | Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net de l'ICI |
| Valeur d'acquisition | Dividendes et distributions provenant de l'ICI |

Comme prévu, le **bénéfice d'exploitation provenant du secteur ICI a augmenté en 2010** par rapport à 2009, reflétant le gain net après impôts de 26,1 millions \$ provenant des cessions de Trencap et de Valener de même que l'apport plus élevé de SKH, reflétant sa première année d'exploitation complète en 2010 comparativement à 6 mois en 2009.

C'est sur les ICI que le passage aux IFRS aura la plus grande incidence; par conséquent, les prévisions qui suivent quant à l'apport de ce secteur pour 2011 sont fondées sur des données comparatives établies selon les IFRS pour 2010. Veuillez vous reporter à la section 13 pour plus de détails.

Bien que la marge brute provenant des ICI devrait demeurer au même niveau en 2011, tel que mentionné à la section 6.2.4, **le bénéfice d'exploitation**, qui est net des intérêts, des frais de vente, généraux et administratifs, et des impôts sur les bénéfices, **devrait diminuer en 2011** comparativement à celui de 2010, cependant il devrait rester comparable lorsqu'on exclut le gain net après impôts de 26,1 millions \$ provenant des cessions de Trencap et de Valener.

La Société présente aussi dans le tableau ci-dessous, à titre d'informations supplémentaires, sa quote-part de 16,77 % du bénéfice net de l'Autoroute 407 et son bénéfice net provenant des autres ICI, de même que d'autres indicateurs financiers liés au secteur ICI, car ces informations sont utiles pour évaluer la valeur de l'action de la Société.

| (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Bénéfice net provenant des ICI : | | | | | |
| Provenant de l'Autoroute 407 | 12,9 \$ | 9,8 \$ | 20,0 \$ | 10,1 \$ | 8,1 \$ |
| Provenant des autres ICI | 70,0 | 27,1 | 17,2 | 13,2 | 6,8 |
| Total | 82,9 \$ | 36,9 \$ | 37,2 \$ | 23,3 \$ | 14,9 \$ |
| Dividendes et distributions reçus par SNC-Lavalin : | | | | | |
| Provenant de l'Autoroute 407 | 50,3 \$ | 31,9 \$ | 22,6 \$ | 20,1 \$ | 24,3 \$ |
| Provenant des autres ICI ⁽¹⁾ | 7,3 | 41,4 | 12,8 | 10,4 | 12,4 |
| Total | 57,6 \$ | 73,3 \$ | 35,4 \$ | 30,5 \$ | 36,7 \$ |
| Valeur comptable nette dans le bilan de SNC-Lavalin au 31 décembre : | | | | | |
| Provenant de l'Autoroute 407 | (97,4) \$ | (60,1) \$ | (37,9) \$ | (35,1) \$ | (28,2) \$ |
| Provenant des autres ICI | 860,9 | 780,4 | 585,5 | 561,1 | 499,9 |
| Total | 763,5 \$ | 720,3 \$ | 547,6 \$ | 526,0 \$ | 471,7 \$ |

(1) En 2009, une distribution exceptionnelle de 24,6 millions \$ a été versée par Astoria II.

9.3.3 TRANSACTIONS DES CATÉGORIES SERVICES, ENSEMBLES ET O&M AVEC DES ICI

Grâce à son savoir-faire relatif à la conception, à la construction, à l'acquisition, à l'exploitation et à l'entretien des installations et des systèmes liés aux infrastructures, et à sa capacité de structurer ses opérations sur capitaux propres, la Société fait de façon sélective des investissements en capitaux propres sous forme d'ICI. La philosophie qui sous-tend ces investissements consiste à investir dans des concessions qui offrent potentiellement des opportunités de contrats complémentaires d'ingénierie et de construction, et/ou d'exploitation et d'entretien, avec un rendement acceptable. Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés annuels audités de 2010 pour de l'information additionnelle sur les opérations entre apparentés.

10 Liquidités et ressources financières

27 %
RAMA

870 millions \$
POSITION DE
TRÉSORERIE NETTE

900 millions \$
LIQUIDITÉS
DISCRÉTIONNAIRES

16:84
RATIO DE LA DETTE
AVEC RECOURS SUR
LE CAPITAL TOTAL

Tel qu'il est mentionné à la section 4 du présent rapport de gestion, la réalisation d'un RAMA au moins égal au rendement des obligations à long terme du Canada plus 600 points de base, ainsi que le maintien d'un bilan solide avec une position de trésorerie nette suffisante pour réaliser ses plans en matière d'exploitation, d'investissement et de financement, sont deux objectifs financiers clés de la Société.

La présente section Liquidités et ressources financières a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments de ces objectifs financiers et a été structurée de la façon suivante :

- > L'analyse du **bilan**, qui a été préparée avec l'objectif de donner des informations supplémentaires sur les principaux changements dans le bilan consolidé de la Société en 2010 et en 2009;
- > L'examen de la **position de trésorerie nette** et des **liquidités discrétionnaires** de la Société;
- > L'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et utilisé la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- > une présentation du **fonds de roulement**, des **facilités de crédit renouvelables avec recours**, des **cotes de crédit** et de la **dette avec recours sur le capital total**, qui sont tous des indicateurs de la solidité financière de la Société;
- > L'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers dérivés** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société; et enfin
- > la présentation des **dividendes déclarés** et du **RAMA** de la Société, pour les 5 derniers exercices, de même que des **indices boursiers** desquels les actions de la Société font partie.

Ces éléments, tels que traités dans les sections respectives ci-dessous, démontrent que la Société dispose d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que de facilités de crédit et de sources de fonds suffisants pour réaliser ses plans en matière d'exploitation, d'investissement et de financement, y compris le financement d'acquisitions d'entreprises et d'investissements dans des concessions d'infrastructure, le programme de rachat d'actions, la croissance de ses affaires, ainsi que pour respecter ses obligations contractuelles.

En ce qui a trait à la suffisance des capitaux propres des actionnaires, la Société cherche à maintenir un équilibre adéquat entre la suffisance des capitaux propres pour financer la position nette d'actifs engagés, le maintien de marges de crédit bancaires suffisantes et la capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, tout en maximisant le rendement des capitaux propres.

RAPPORT DE GESTION 2010

10.1 ANALYSE DU BILAN

| AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 | 2008 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|------------|
| Actif à court terme | 4 171,3 \$ | 3 393,0 \$ | 3 552,4 \$ |
| Actif à long terme | 4 431,9 | 3 813,3 | 3 219,1 |
| Total de l'actif | 8 603,2 | 7 206,3 | 6 771,5 |
| Passif à court terme | 2 924,9 | 2 849,0 | 3 276,0 |
| Passif à long terme | 3 867,3 | 2 842,6 | 2 338,6 |
| Total du passif | 6 792,2 | 5 691,6 | 5 614,6 |
| Parts des actionnaires sans contrôle | 102,6 | 80,0 | 67,7 |
| Avoir des actionnaires | 1 708,4 | 1 434,7 | 1 089,2 |
| Total du passif, des parts des actionnaires sans contrôle et de l'avoir des actionnaires | 8 603,2 \$ | 7 206,3 \$ | 6 771,5 \$ |

10.1.1 TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME

L'actif à court terme a augmenté de 778,3 millions \$ entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, reflétant principalement :

- > Une augmentation de 408,3 millions \$ de l'actif à court terme **des ICI**, reflétant principalement :
 - une hausse de 261,3 millions \$ de l'encaisse affectée, reflétant essentiellement les liquidités reçues des prêteurs pour la concession du GISM; et
 - une augmentation de 133,2 millions \$ au titre des contrats en cours provenant d'accords de concession.
- > Une augmentation de 370,0 millions \$ de l'actif à court terme **des autres activités**, incluant principalement :
 - une hausse de 193,4 millions \$ des comptes clients et autres débiteurs; et
 - une hausse de 144,9 millions \$ au titre des contrats en cours.

Le total de l'actif à court terme a diminué de 159,4 millions \$ entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, reflétant principalement :

- > Une diminution de 228,7 millions \$ de l'actif à court terme des autres activités incluant essentiellement :
 - une diminution de 198,5 millions \$ des comptes clients et autres débiteurs;
 - une diminution de 228,4 millions \$ dans les contrats en cours; ce qui a été en partie compensé par
 - une augmentation de 216,5 millions \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie découlant essentiellement des liquidités générées par les activités de financement, surtout par l'émission de débentures pour un montant de 350 millions \$ en 2009, combinée aux liquidités générées par les activités d'exploitation, partiellement contrebalancées par les liquidités utilisées pour les activités d'investissement.
- > Une augmentation de 69,3 millions \$ de l'actif à court terme des ICI.

10.1.2 TOTAL DE L'ACTIF À LONG TERME

Le total de l'actif à long terme a augmenté de 618,6 millions \$ entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, surtout l'actif des ICI, reflétant principalement :

- > une hausse de 371,6 millions \$ des immobilisations corporelles principalement attribuable à AltaLink; et
- > une augmentation de 305,7 millions \$ de l'encaisse affectée, reflétant essentiellement les liquidités reçues des prêteurs pour la concession du GISM; ce qui a été en partie contrebalancé par
- > une diminution de 82,7 millions \$ des investissements comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition, en raison principalement de la cession des participations dans Valener et dans Trencap, en partie compensée par une augmentation liée à Ambatovy et à REPL.

RAPPORT DE GESTION 2010

Le total de l'actif à long terme a augmenté de 594,2 millions \$ entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, reflétant principalement :

- > une hausse de 466,4 millions \$ des immobilisations corporelles principalement attribuable à AltaLink;
- > une augmentation de 126,0 millions \$ des investissements comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition, découlant principalement de l'engagement de la Société à investir dans Astoria II et de l'augmentation de l'engagement à investir dans Ambatovy.

10.1.3 TOTAL DU PASSIF À COURT TERME

Le passif à court terme a augmenté de 75,9 millions \$ au 31 décembre 2010 comparativement au 31 décembre 2009, reflétant les éléments suivants :

- > Une augmentation de **95,2 millions \$** du passif à court terme **des autres activités**, reflétant principalement :
 - une hausse de 194,7 millions \$ des revenus reportés;
 - une hausse de 154,5 millions \$ des acomptes reçus sur contrats; contrebalancée en partie par
 - une diminution de la tranche exigible à moins d'un an de la dette à long terme avec recours par suite du remboursement à échéance, en septembre 2010, de débentures non garanties totalisant 105 millions \$.
- > Une diminution de **19,3 millions \$** du passif à court terme **des ICI**, incluant principalement :
 - une diminution de 132,5 millions \$ de la tranche exigible à moins d'un an de la dette à long terme sans recours; en partie contrebalancée par
 - une augmentation de 113,3 millions \$ des comptes fournisseurs et autres créditeurs.

La diminution de 427,0 millions \$ enregistrée entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 reflète principalement :

- > une diminution de 649,3 millions \$ des comptes fournisseurs et autres créditeurs provenant des autres activités; et
- > une diminution de 75,9 millions \$ des acomptes reçus sur contrats; ce qui a été contrebalancé en partie par
- > une augmentation de 133,4 millions \$ de la tranche exigible à moins d'un an de la dette à long terme sans recours provenant des ICI; et
- > une augmentation de 104,9 millions \$ de la tranche exigible à moins d'un an de la dette à long terme avec recours provenant des autres activités en raison de la reclassification au passif à court terme des débentures non garanties de 105 millions \$ remboursées à échéance, en septembre 2010.

10.1.4 TOTAL DU PASSIF À LONG TERME

Le total du passif à long terme a augmenté de 1 024,7 millions \$ entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, reflétant principalement :

- > Une augmentation de 976,0 millions \$ de la dette à long terme sans recours provenant des ICI, principalement liée au GISM et à AltaLink, ainsi qu'à l'Autoroute 407 et à Chinook.

Le total du passif à long terme a augmenté de 504,0 millions \$ au 31 décembre 2009 comparativement au 31 décembre 2008, reflétant principalement :

- > l'émission de débentures pour un montant de 350 millions \$ en 2009; et
- > une hausse de 245,5 millions \$ des autres passifs à long terme provenant des ICI, principalement attribuable à AltaLink, en raison d'une hausse de 145,4 millions \$ enregistrée le 1^{er} janvier 2009 à la suite d'une modification aux normes comptables pour les entités assujetties à une réglementation des tarifs, et d'une augmentation de 114,4 millions \$ enregistrée en 2009 à la suite de modifications aux estimations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations; en partie contrebalancée par
- > le reclassement, dans le passif à court terme, de débentures non garanties d'un montant de 105 millions \$ remboursées à échéance, en septembre 2010.

RAPPORT DE GESTION 2010

10.1.5 TOTAL DU PASSIF FINANCIER

Le passif financier total de la Société, tel que présenté à la note 20A des états financiers consolidés annuels audités de 2010, s'élevait à 5,5 milliards \$ au 31 décembre 2010, comparativement à 4,6 milliards \$ au 31 décembre 2009 et à 4,7 milliards \$ au 31 décembre 2008.

10.1.6 PARTS DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE

Les parts des actionnaires sans contrôle se chiffraient à 102,6 millions \$ au 31 décembre 2010, par rapport à 80,0 millions \$ à la fin de l'exercice précédent, principalement en raison d'AltaLink.

10.1.7 AVOIR DES ACTIONNAIRES

L'avoir des actionnaires a augmenté de 273,7 millions \$ au 31 décembre 2010 comparativement au 31 décembre 2009, reflétant principalement le bénéfice net pour 2010, contrebalancé en partie par le versement de dividendes aux actionnaires de la Société.

L'augmentation entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 est principalement attribuable au bénéfice net de l'exercice conjugué à l'incidence des autres éléments du résultat étendu, principalement les couvertures de flux de trésorerie, ce qui a été partiellement contrebalancé par des dividendes payés aux actionnaires de la Société, et le rachat, par la Société, d'actions ordinaires dans le cours normal des activités de son programme de rachat d'actions.

10.2 POSITION DE TRÉSORERIE NETTE ET LIQUIDITÉS DISCRÉTIONNAIRES

La position de trésorerie nette de la Société, qui est une mesure financière non définie par les PCGR obtenue en excluant de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et sa dette avec recours, se présentait comme suit :

| AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|----------|------------|------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 288,2 \$ | 1 218,2 \$ | 988,2 \$ | 1 088,6 \$ | 1 106,3 \$ |
| Moins : | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle | 69,9 | 42,4 | 28,9 | 20,1 | 21,9 |
| Dette avec recours | 348,2 | 452,9 | 104,7 | 104,6 | 104,5 |
| Position de trésorerie nette | 870,1 \$ | 722,9 \$ | 854,6 \$ | 963,9 \$ | 979,9 \$ |
| Liquidités discrétionnaires | 900,0 \$ | 800,0 \$ | 600,0 \$ | 600,0 \$ | 500,0 \$ |

La position de trésorerie nette a augmenté au 31 décembre 2010 par rapport au 31 décembre 2009, en raison essentiellement d'une augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. L'impact du remboursement à échéance, en septembre 2010, de débentures non garanties d'un montant total de 105 millions \$ comprises dans la dette avec recours, utilisant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, a été nul du point de vue de la position de trésorerie nette.

En plus de déterminer sa position de trésorerie nette, la Société estime ses liquidités discrétionnaires, qui sont une mesure financière non définie par les PCGR correspondant au montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non affecté à des activités, aux investissements dans des ICI et à la balance des paiements dûs pour les acquisitions d'entreprises effectuées. Par conséquent, les liquidités discrétionnaires sont calculées au moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, exclusion faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle à la fin de la période, ajustés en fonction des besoins de trésorerie estimatifs pour terminer les projets existants et des encaissements nets estimatifs à l'achèvement des projets d'envergure en cours, et déduction faite des engagements restants à investir dans des ICI et de la balance des paiements dus pour les acquisitions d'entreprises effectuées. Les liquidités discrétionnaires se sont établies à environ 900 millions \$ au 31 décembre 2010, comparativement à environ 800 millions \$ au 31 décembre 2009.

10.3 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

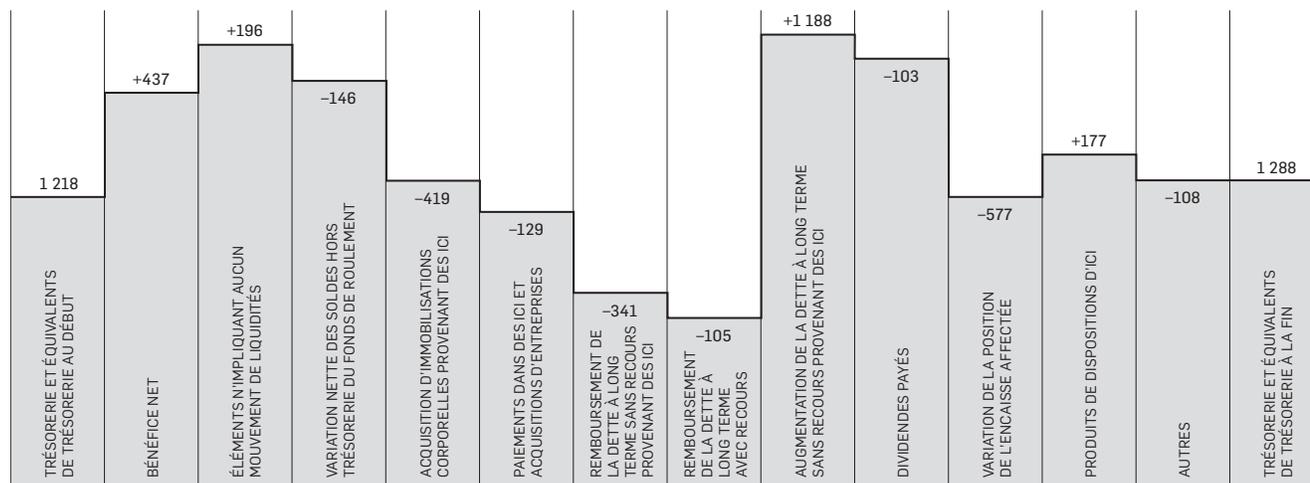
SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| Flux de trésorerie générés par (utilisés pour) : | | |
| Activités d'exploitation | 488,8 \$ | 398,5 \$ |
| Activités d'investissement | (1 025,8) | (512,5) |
| Activités de financement | 619,4 | 356,2 |
| Diminution des écarts de conversion de devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des établissements étrangers autonomes | (12,4) | (12,2) |
| Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 70,0 | 230,0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | 1 218,2 | 988,2 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 1 288,2 \$ | 1 218,2 \$ |

Le graphique ci-après illustre les principaux éléments des flux de trésorerie ayant eu une incidence sur la variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Ces éléments sont analysés en détail dans les prochaines sections.

VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN 2010

(en millions \$ CA)



10.3.1 LIQUIDITÉS GÉNÉRÉES PAR LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les liquidités générées par les activités d'exploitation ont augmenté de 90,3 millions \$ en 2010 comparativement à 2009, reflétant principalement :

- > une augmentation de 77,6 millions \$ du bénéfice net;
- > une diminution du niveau des éléments n'impliquant aucun mouvement de liquidité, qui totalisait 196,1 millions \$ en 2010 comparativement à 261,8 millions \$ en 2009; et
- > la variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement reflétant une diminution des liquidités utilisées qui se sont établies à 145,9 millions \$ en 2010 comparativement à 247,6 millions \$ en 2009, ce qui reflète essentiellement la baisse des besoins en fonds de roulement en 2010.

RAPPORT DE GESTION 2010

10.3.2 LIQUIDITÉS UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les liquidités utilisées pour les activités d'investissement ont augmenté de 513,3 millions \$ en 2010 comparativement à 2009. Les principales activités d'investissement de 2010 ont porté sur les éléments suivants :

- > l'encaisse affectée a augmenté de 577,5 millions \$ en 2010, reflétant principalement les liquidités reçues des prêteurs pour les concessions du GISM et de Chinook. Le produit du GISM et de Chinook se trouve dans des comptes en fidéicommis distincts qui serviront à financer respectivement une partie de la construction du nouveau Campus Glen du CUSM et le tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail. À ce titre, ces fonds ont été classés comme encaisse affectée au bilan consolidé de la Société;
- > l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale et proportionnelle, pour un décaissement total de 418,7 millions \$ en 2010, principalement attribuable à AltaLink, en raison surtout d'une hausse des dépenses en immobilisations dans des projets de transport d'électricité;
- > le décaissement de 89,1 millions \$ lié à des paiements dans des ICI, reflétant essentiellement les paiements faits au titre d'Astoria II, d'Ambatovy et de REPL;
- > l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des autres activités, pour un décaissement total de 46,0 millions \$. Environ 54 % des acquisitions d'immobilisations corporelles liées à ces autres activités avaient trait aux technologies de l'information;
- > l'acquisition d'entreprises pour un décaissement total de 40,0 millions \$; et
- > le produit de la cession de deux ICI, Valener et Trencap, pour un encaissement total de 176,9 millions \$.

Les principales activités d'investissement de 2009 ont porté sur les éléments suivants :

- > l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale et proportionnelle, pour un décaissement total d'environ 274,1 millions \$, principalement attribuable à AltaLink, en raison surtout d'une hausse des dépenses en immobilisations dans des projets de transport d'électricité;
- > le décaissement de 130,9 millions \$ lié à des paiements dans des ICI, reflétant essentiellement les paiements faits en 2009 au titre d'Ambatovy et d'InTransit BC L.P.;
- > l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des autres activités, pour un décaissement total d'environ 32,4 millions \$, par rapport à l'amortissement d'immobilisations corporelles et autres actifs à long terme pour un montant de 43,5 millions \$ lié à ces activités. Environ 64 % des acquisitions d'immobilisations corporelles liées à ces autres activités avaient trait aux technologies de l'information en 2009;
- > l'acquisition d'entreprises pour un décaissement total de 18,4 millions \$; et
- > le montant prêté à l'Exploitant du projet Ambatovy totalisant 39,6 millions \$ en 2009.

RAPPORT DE GESTION 2010

10.3.3 LIQUIDITÉS GÉNÉRÉES PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les liquidités générées par les activités de financement ont augmenté de 263,2 millions \$ en 2010 par rapport à 2009. Les principales activités de financement ont été les suivantes :

- > Une augmentation de la dette à long terme sans recours provenant des ICI totalisant 1 187,7 millions \$ en 2010, principalement liée au GISM, à AltaLink, à l'Autoroute 407, et à Chinook, comparativement à un montant de 388,1 millions \$ en 2009 principalement attribuable à AltaLink et à l'Autoroute 407;
- > Les remboursements au titre de la dette à long terme sans recours provenant des ICI ont totalisé 340,6 millions \$ en 2010, comparativement à 272,5 millions \$ en 2009;
- > Le remboursement à échéance, en septembre 2010, de la dette avec recours de 105 millions \$;
- > Les dividendes payés aux actionnaires de la Société se sont élevés à 102,7 millions \$ en 2010, comparativement à 90,6 millions \$ en 2009, reflétant une augmentation des dividendes par action, qui se sont chiffrés à 0,68 \$ par action en 2010, comparativement à 0,60 \$ par action pour l'exercice précédent;
- > En vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités, la Société a racheté des actions pour un total de 47,9 millions \$ en 2010 (901 600 actions au prix moyen de rachat de 53,18 \$), comparativement à 24,1 millions \$ en 2009 (538 800 actions au prix moyen de rachat de 44,74 \$). La Société entend être aussi active dans le rachat de ses actions en 2011. De manière générale, dans le cadre de la gestion de son capital, la Société rachète ses actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités principalement pour compenser l'effet dilutif de l'émission d'actions en vertu de ses régimes d'options sur actions;
- > L'émission d'actions suivant la levée d'options sur actions octroyées a généré des liquidités totales de 24,3 millions \$ en 2010 (902 465 options sur actions à un prix moyen de 26,98 \$), comparativement à 10,9 millions \$ en 2009 (538 393 options sur actions à un prix moyen de 20,28 \$). Au 23 février 2011, 5 011 427 options sur actions étaient en cours, à des prix de levée variant de 24,27 \$ à 57,07 \$ par action ordinaire. À la même date, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation était de 150 937 708.

10.4 FONDS DE ROULEMENT

FONDS DE ROULEMENT

| AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RATIO DU FONDS DE ROULEMENT) | 2010 | 2009 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Actif à court terme | 4 171,3 \$ | 3 393,0 \$ |
| Passif à court terme | 2 924,9 | 2 848,9 |
| Fonds de roulement | 1 246,4 \$ | 544,1 \$ |
| Ratio du fonds de roulement | 1,43 | 1,19 |

Le fonds de roulement et le ratio du fonds de roulement ont affiché une amélioration au 31 décembre 2010 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison : i) des liquidités générées par le bénéfice net, ii) d'une hausse de l'encaisse affectée, reflétant essentiellement les liquidités reçues des prêteurs pour la concession du GISM; et iii) du produit de la cession de deux ICI, Valener et Trencap; partiellement contrebalancés par iv) les liquidités utilisées pour le paiement de dividendes aux actionnaires de la Société.

RAPPORT DE GESTION 2010

10.5 ENDETTEMENT AVEC RECOURS ET ENDETTEMENT SANS RECOURS

10.5.1 FACILITÉS DE CRÉDIT, AVEC RECOURS, RENOUELABLES

La Société dispose de marges de crédit renouvelables consenties à long terme par différentes banques, totalisant 710,0 millions \$, sur lesquelles elle peut soit émettre des lettres de crédit, soit emprunter à des taux variables ne dépassant pas le taux préférentiel majoré de 0,2 %. Au 31 décembre 2010, 275,0 millions \$ des marges de crédit de la Société demeuraient inutilisés, alors que la différence de 435,0 millions \$ a servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit. De plus, la Société possède d'autres marges de crédit destinées spécifiquement à des lettres de crédit. Toutes les marges de crédit mentionnées ci-dessus sont non garanties et sont assujetties à des clauses de sûreté négative.

10.5.2 DÉBENTURES AVEC RECOURS — COTES DE CRÉDIT

Le 5 novembre 2010, **Standard & Poor's** a reconfirmé la cote de crédit de la débenture de SNC-Lavalin de **BBB+ avec une perspective stable**. Le 29 juillet 2010, **DBRS** a reconfirmé sa cote sur la débenture de la Société de **BBB (élevée) avec une perspective stable**.

10.5.3 RATIO D'ENDETTEMENT AVEC RECOURS SUR CAPITAL

Ce ratio compare le solde de la dette avec recours à la somme de la dette avec recours et de l'avoir des actionnaires excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu, et constitue une mesure des capacités financières de la Société. **Aux 31 décembre 2010 et 2009, le ratio de l'endettement avec recours sur capital de la Société était de 16:84 et de 24:76, respectivement, en deçà de l'objectif de la Société, qui est de ne pas dépasser un ratio de 30:70.** Le ratio au 31 décembre 2010 comprend la dette avec recours, étant constituée des débentures non garanties échéant dans 10 ans pour un montant de 350 millions \$ émises par la Société le 3 juillet 2009.

10.5.4 ENDETTEMENT SANS RECOURS

SNC-Lavalin ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation intégrale ou proportionnelle de certains ICI détenus par la Société. En conséquence, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des ICI qu'ils financent. L'investissement de la Société dans les capitaux propres des ICI pourrait, par contre, présenter un risque si ces investissements n'étaient pas en mesure de rembourser leur dette à long terme sans recours.

10.6 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

10.6.1 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin assume diverses obligations contractuelles. Le tableau suivant présente un sommaire des engagements contractuels futurs de SNC-Lavalin portant précisément sur les remboursements de la dette à long terme, les engagements à investir dans des ICI et les obligations en vertu de contrats de location :

| (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) | 2011 | 2012-2013 | 2014-2015 | PAR LA SUITE | TOTAL |
|------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|-----------|--------------|------------|
| Versements sur la dette à long terme : | | | | | |
| Avec recours | – \$ | – \$ | – \$ | 350,0 \$ | 350,0 \$ |
| Sans recours provenant des ICI | 6,8 | 623,4 | 262,0 | 2 141,7 | 3 033,9 |
| Engagements à investir dans des ICI | 85,6 | – | – | – | 85,6 |
| Obligations en vertu de contrats de location-exploitation à long terme | 71,3 | 99,3 | 69,3 | 64,3 | 304,2 |
| Total | 163,7 \$ | 722,7 \$ | 331,3 \$ | 2 556,0 \$ | 3 773,7 \$ |

Des détails supplémentaires sur les versements futurs de capital sur la dette à long terme avec recours et sans recours de la Société sont fournis à la note 13D des états financiers consolidés annuels audités de 2010 de la Société. Les engagements à investir dans des ICI proviennent du fait que SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport lorsqu'elle effectue des investissements, mais peut plutôt s'engager à injecter sa part de fonds à une date ultérieure, tel que décrit à la note 4D de ses états financiers consolidés annuels audités de 2010. Les engagements à investir dans des ICI sont constatés pour les investissements comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition, et sont principalement liés à Astoria II, Ambatovy et REPL. De l'information relative aux paiements de location minimaux de la Société pour des loyers annuels de base en vertu de contrats de location-exploitation à long terme est fournie à la note 24 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2010.

RAPPORT DE GESTION 2010

10.6.2 INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société présente l'information sur le classement et la juste valeur de ses instruments financiers, de même que sur la nature, l'ampleur et la gestion des risques découlant des instruments financiers, à la note 20 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2010.

SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets, et ii) des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de gré à gré sur obligations pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement. De plus, la Société a un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité de ses régimes d'unités de participation en actions (« UPA »), d'unités d'actions différées (« UAD ») et d'unités d'actions restreintes (« UAR »), découlant de la fluctuation du prix de ses actions (se reporter à la note 15C afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2010). Ces instruments financiers sont conclus avec des institutions financières saines, dont SNC-Lavalin prévoit qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.

La Société ne détient, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives, mais seulement à des fins de couverture. Les instruments financiers dérivés sont assujettis aux modalités de crédit, contrôles financiers et procédures de gestion et de surveillance des risques habituels.

10.7 DIVIDENDES DÉCLARÉS

Le conseil d'administration a décidé d'augmenter le dividende trimestriel en espèces à payer aux actionnaires en le portant de 0,17 \$ par action à 0,21 \$ par action au quatrième trimestre de 2010, pour des dividendes déclarés totalisant 0,72 \$ par action pour l'exercice 2010. Les dividendes déclarés pour les 5 derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN DOLLARS CANADIENS) | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Dividendes déclarés aux actionnaires de la Société, par action ⁽¹⁾ | 0,72 \$ | 0,62 \$ | 0,51 \$ | 0,39 \$ | 0,30 \$ |
| Accroissement du dividende en % | 16 % | 22 % | 31 % | 30 % | 30 % |

(1) Les dividendes déclarés sont présentés dans l'exercice pour lequel les résultats financiers sont annoncés publiquement, nonobstant la date de déclaration ou de paiement.

Le total des dividendes en espèces payés en 2010 s'élevait à 102,7 millions \$ comparativement à 90,6 millions \$ en 2009. La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 21 ans et a augmenté son dividende annuel par action pour chacun des 10 derniers exercices.

10.8 INDICES BOURSIERS

SNC-Lavalin est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto et fait partie de l'indice composé S&P/TSX, qui constitue le principal indice de référence étendu du marché pour les marchés boursiers au Canada. De plus, le titre fait également partie des deux indices S&P/TSX suivants :

- > L'indice S&P/TSX 60, qui est constitué de 60 grandes sociétés canadiennes cotées en Bourse dont la répartition par secteur est très proche de celle de l'indice composé S&P/TSX; et
- > L'indice composé S&P/TSX Canadian Dividend Aristocrats, un indice conçu pour mesurer le rendement des composantes de l'indice S&P Canada Broad Market (« BMI ») qui ont accru régulièrement leur dividende chaque année depuis au moins 5 ans. L'indice est composé d'environ 40 titres et présente les sociétés canadiennes qui augmentent le plus régulièrement leur dividende. Les dividendes stables et à la hausse de la Société témoignent de la confiance de la direction à l'égard de la solidité et de la croissance de la Société.

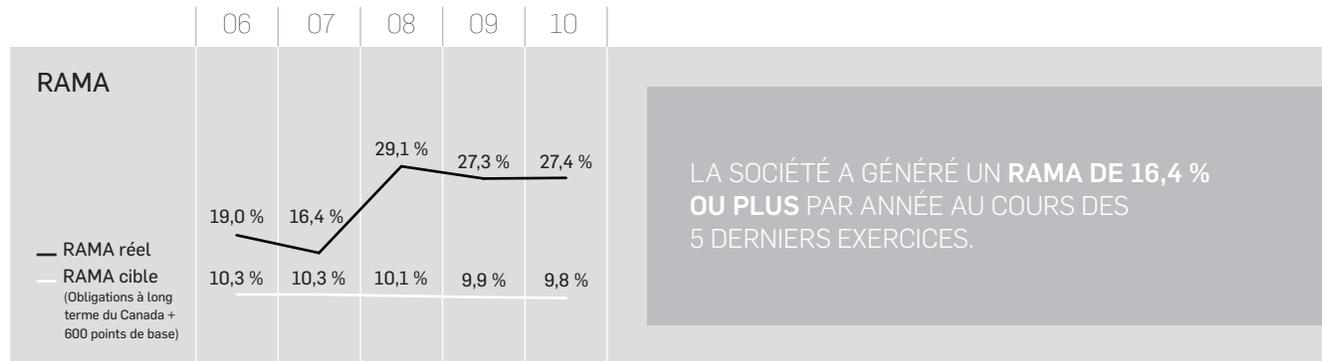
10.9 RENDEMENT DE L'AVOIR MOYEN DES ACTIONNAIRES (« RAMA »)

Le RAMA, qui est une mesure financière non définie par les PCGR, est un indicateur clé utilisé pour mesurer le rendement des capitaux propres de la Société. Le RAMA, tel qu'il est calculé par la Société, correspond au bénéfice après impôts des 12 derniers mois divisé par l'avoir moyen des actionnaires sur les 13 derniers mois, excluant le « cumul des autres éléments du résultat étendu ».

La Société exclut le cumul des autres éléments du résultat étendu puisque celui-ci, découlant principalement du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change et ne reflète pas la situation financière de la Société.

RAPPORT DE GESTION 2010

Pour 2010 et 2009, le RAMA a été considérablement plus élevé que l'objectif de la Société, qui est de 600 points de base de plus que le rendement des obligations à long terme du Canada. Le graphique suivant montre que la Société a généré un RAMA de 16,4 % ou plus par année au cours des 5 derniers exercices, dépassant d'au moins 600 points de base son objectif mentionné ci-dessus pour chaque exercice. La Société cherche à se placer en position de générer de façon constante un RAMA élevé tout en maintenant un bilan solide, ce qu'elle a réussi au cours des dernières années.



11 Actionnaires et actionnariat du personnel

Les actions de la Société sont détenues par différents types d'actionnaires, notamment par ses employés. La majorité des actions de la Société sont détenues par des investisseurs institutionnels. Selon les dernières informations publiques disponibles au 23 février 2011, le seul investisseur qui détient ou exerce un contrôle ou a la haute main sur des actions conférant plus de 10 % des droits de vote rattachés à toutes les actions de la Société est Jarislowsky, Fraser Limited, un gestionnaire de fonds, représentant environ 16,9 % des actions ordinaires en circulation de la Société.

La Société encourage son personnel à investir dans ses actions en lui offrant divers programmes, lesquels sont décrits dans le tableau ci-dessous :

| RÉGIME | DESCRIPTION | PARTICIPANTS ADMISSIBLES |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Régime d'options d'achat d'actions | Les options d'achat d'actions sont octroyées à des employés sélectionnés en fonction des recommandations faites par la haute direction et approuvées par le conseil d'administration. Les options d'achat d'actions émises depuis 2009 ont une durée de 5 ans et les droits s'acquièrent en 3 tranches égales, soit 2 ans, 3 ans et 4 ans, respectivement, après la date d'octroi. | Employés clés sélectionnés |
| Régime d'actionnariat à l'intention des employés (« RAE ») | Régime d'achat d'actions ordinaires sur une base volontaire offert par la Société, en vertu duquel la Société verse une cotisation correspondant à 35 % de la cotisation du participant, jusqu'à concurrence de 10 % du salaire de base de ce dernier. Les cotisations de SNC-Lavalin sont versées au cours de la deuxième et de la troisième année suivant la cotisation de l'employé pour une année donnée. | Tous les employés réguliers au Canada |
| Programme d'actionnariat à l'intention des dirigeants (« PAD ») | Programme en vertu duquel les participants sélectionnés peuvent choisir de verser 25 % de leur prime brute afin d'acquérir des actions ordinaires de la Société. La Société verse une cotisation égale à la cotisation du participant, en versements égaux sur une période de 5 ans, qui correspond également à la période d'acquisition des droits. | Employés clés sélectionnés en fonction de leurs responsabilités et de leur rendement |

RAPPORT DE GESTION 2010

La Société offre également des régimes de rémunération incitative fondée sur la valeur de ses actions, notamment :

| RÉGIME | DESCRIPTION | PARTICIPANTS ADMISSIBLES |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Régime d'unités d'actions différées (« UAD ») | Régime en vertu duquel les participants se voient octroyer des unités sur la base de leur salaire et du cours de l'action à la date d'octroi. Les droits de ces unités s'acquerraient sur une période de 5 ans, à un taux de 20 % par année. Les unités acquises sont rachetables contre espèces dans les 30 jours suivant le premier anniversaire de la cessation d'emploi du participant. Le prix de rachat est basé sur une moyenne du cours de l'action une année après le dernier jour d'emploi du participant, utilisant une moyenne de 12 semaines. En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite du participant, les droits des unités sont acquis immédiatement. | Membres clés de la haute direction |
| Régime d'unités de participation en actions (« UPA ») | Régime en vertu duquel les participants se voient octroyer des unités sur la base de leur salaire et du cours de l'action à la date d'octroi. Les droits de ces unités sont complètement acquis à la fin de la troisième année civile suivant la date d'octroi. À cette date, le nombre d'unité initialement octroyé est ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur 3 ans du bénéfice par actions. Le prix de rachat est basé sur le cours de l'action à la fin de la période d'acquisition. Les unités sont rachetables contre espèces ou convertibles en UAD. En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite du participant, les droits des unités sont acquis immédiatement. | Membres clés de la haute direction |
| Régime d'unités d'actions restreintes (« UAR ») | Régime en vertu duquel les participants sélectionnés se voient octroyer des unités dont les droits s'acquerraient à la fin d'une période de 3 ans. Les unités acquises sont rachetables contre espèces en fonction du cours de l'action à cette date. En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite du participant, les droits des unités sont acquis sur une base de <i>pro-rata</i> , sans qu'aucun paiement ne soit effectué avant la fin de la période d'acquisition des droits. | Employés sélectionnés |

Au 31 décembre 2010, l'ensemble des actions détenues au titre du RAE et du PAD, jumelé aux avoirs privés des initiés assujettis qui, conformément aux règlements des autorités régissant les valeurs mobilières au Canada, sont tenus de déclarer le nombre d'actions qu'ils détiennent et que la Société consigne dans ses registres, totalisait 3,6 % du nombre total d'actions en circulation de la Société, comparativement à 3,4 % au 31 décembre 2009.

12 Estimations comptables critiques et jugement exercé

La préparation des états financiers consolidés de la Société, conformément aux PCGR, nécessite de la part de la direction qu'elle exerce son jugement pour établir des estimations qui influent sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers, sur les montants des revenus et des dépenses au cours de l'exercice, ainsi que sur les informations à fournir dans les notes afférentes aux états financiers. Les estimations et hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience acquise et sur d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. La Société présente ci-dessous ses estimations comptables les plus critiques, celles qui exigent de la direction qu'elle pose les jugements les plus exigeants, subjectifs et complexes, et selon lesquelles elle doit apprécier l'incidence de facteurs qui sont intrinsèquement incertains et peuvent changer au cours de périodes subséquentes.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus proviennent des activités dans les catégories **Services, Ensembles, O&M** et **ICI**. Les revenus de la catégorie Services proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré. Les revenus de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire. Les revenus tirés des activités de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes et de contrats à prix forfaitaire.

RAPPORT DE GESTION 2010

ACTIVITÉS DES CATÉGORIES SERVICES, ENSEMBLES ET O&M

| TYPE DE CONTRAT | ACTIVITÉS | CONSTATATION DES REVENUS |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrats à prix coûtant majoré | Services et Ensembles | Les revenus sont constatés lorsque les coûts sont engagés et comprennent les honoraires gagnés pour la prestation des services. La constatation des revenus sur les contrats à prix coûtant majoré n'engage habituellement pas d'estimations importantes. |
| Contrats à prix coûtant avec honoraires fixes | O&M | Les revenus d'honoraires fixes sont constatés de façon linéaire sur la durée du contrat et leur constatation n'engage habituellement pas d'estimations importantes. |
| Contrats à prix forfaitaire | Services et Ensembles | Les revenus sont constatés selon l'avancement des travaux sur la durée du contrat, ce qui consiste à comptabiliser les revenus d'un contrat donné proportionnellement au pourcentage d'avancement des travaux à un moment donné. Le pourcentage d'avancement des travaux est obtenu en divisant les coûts cumulatifs engagés à la date du bilan par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat. |
| | O&M | Les revenus sont constatés en fonction du degré d'avancement des activités prévues au contrat, qui consiste à diviser les coûts engagés à la date du bilan par le total des coûts estimatifs pour l'activité. Cette évaluation de l'avancement est alors appliquée aux revenus connexes anticipés, ce qui donne lieu à la comptabilisation des revenus proportionnellement au stade d'avancement à un moment donné. |

Le calcul des **coûts prévus** pour achever le contrat est fondé sur des estimations qui peuvent être influencées par un ensemble de facteurs tels que les variations possibles des échéanciers et des coûts des matériaux, de même que la disponibilité et les coûts du personnel qualifié et des sous-traitants, la productivité, ainsi que les réclamations possibles des sous-traitants.

Le calcul des **revenus prévus** comprend les revenus convenus figurant au contrat et peut également inclure des estimations de revenus futurs provenant de réclamations et d'avis de modification non approuvés dans la mesure où ces revenus supplémentaires peuvent être mesurés avec fiabilité et où leur recouvrement est réputé probable. Un avis de modification découle d'une modification de l'étendue du travail à effectuer par rapport au contrat initial signé. Un exemple d'une telle modification de contrat pourrait être une modification des caractéristiques ou de la conception du projet, et les coûts liés à une telle modification peuvent être engagés avant la signature de la version révisée officielle du contrat par le client. Une réclamation représente un montant dont on prévoit qu'il sera recouvré d'un client ou d'une tierce partie en remboursement des coûts engagés non prévus au contrat initial. Dans les deux cas, la direction doit faire appel à son jugement pour établir la probabilité que des revenus supplémentaires seront récupérés relativement à ces modifications et pour évaluer le montant qui sera récupéré.

Les estimations utilisées pour calculer les revenus et les coûts des contrats à prix forfaitaire supposent des incertitudes qui dépendent ultimement de l'issue d'événements ultérieurs et sont périodiquement revues au fil de l'avancement des projets. L'effet cumulatif des modifications des revenus prévus et des coûts prévus pour achever un contrat est constaté dans la période au cours de laquelle les modifications sont identifiées. Si les coûts prévus excèdent les revenus prévus pour un contrat, la perte est entièrement constatée dans la période au cours de laquelle elle devient connue.

Les estimations sont établies en fonction des pratiques commerciales de SNC-Lavalin ainsi que de son expérience au fil des ans. De plus, la direction passe régulièrement en revue les estimations sous-jacentes de la rentabilité des projets.

DÉPRÉCIATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition doit être soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, selon lequel on évalue la juste valeur au niveau de l'unité d'exploitation. Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable de l'écart d'acquisition de chaque unité d'exploitation excède sa juste valeur estimative. La juste valeur des unités d'exploitation est établie à partir de modèles d'évaluation pouvant tenir compte de divers facteurs comme les bénéfices futurs normalisés et estimatifs, le ratio cours-bénéfice, les valeurs finales et les taux d'actualisation. Tous les facteurs utilisés dans les modèles d'évaluation se fondent sur les estimations de la direction et comportent des incertitudes et des jugements. Tout changement apporté à ces estimations pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des unités d'exploitation et, par conséquent, sur la valeur de l'écart d'acquisition présentée. La Société effectue l'examen annuel de l'écart d'acquisition en date du 31 octobre de chaque année et, compte tenu du résultat du test de dépréciation effectué en date du 31 octobre 2010 et du 31 octobre 2009, la Société a conclu qu'il n'était pas nécessaire de comptabiliser une perte de valeur à l'égard de l'écart d'acquisition.

ACTIFS À LONG TERME

SNC-Lavalin soumet ses actifs à long terme non monétaires à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable. Afin de déterminer si une dépréciation existe, la direction compare les flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs qui devraient être générés par ces actifs à leur valeur comptable respective. Si les flux de trésorerie futurs non actualisés et la juste valeur sont inférieurs à la valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée. Les flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs reflètent les estimations de la direction et tout changement apporté à ces estimations pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs à long terme non monétaires. La Société a conclu qu'il n'était pas nécessaire de comptabiliser une perte de valeur à l'égard de ses actifs à long terme non monétaires pour 2010 et 2009.

Par ailleurs, la direction est tenue d'estimer la durée de vie utile, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement connexe pour chacune des principales catégories d'actifs amortissables. Ces estimations ont une incidence sur la valeur comptable nette de ces actifs et, par conséquent, sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la Société.

RÉMUNÉRATION PROVENANT DES OPTIONS SUR ACTIONS

La Société offre un régime d'options sur actions à certaines personnes au sein de l'entreprise. À chaque date d'évaluation, la direction est tenue d'estimer la juste valeur des options attribuées. À cette fin, la direction utilise le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui exige la formulation d'hypothèses sur le taux d'intérêt sans risque (selon une durée correspondant à la durée prévue des options), la volatilité prévue du cours de l'action, la durée prévue des options et le taux de dividendes prévus des actions de la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société évalue certains de ses instruments financiers à la juste valeur, laquelle est déterminée en fonction des données les plus accessibles sur le marché. Lorsqu'aucune donnée n'est facilement accessible sur le marché, la direction doit estimer la juste valeur de l'instrument au moyen de diverses données qui sont soit, directement observables, indirectement observables, ou non observables sur le marché. Se reporter aux notes 2C et 20 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités de 2010 pour plus de détails.

RÉGIMES DE RETRAITE

Les obligations et les charges de SNC-Lavalin relativement aux régimes de retraite à prestations déterminées sont établies au moyen d'évaluations actuarielles et sont tributaires d'hypothèses moyennes pondérées importantes, comme le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes et le taux de croissance de la rémunération, tel qu'il a été déterminé par la direction. Même si la direction est d'avis que ces hypothèses sont raisonnables, toute différence dans les résultats réels ou toute modification des hypothèses pourrait avoir une incidence sur les obligations et les charges comptabilisées par la Société. Se reporter aux notes 2Q et 22 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités de 2010 pour plus de détails.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du passif fiscal. Conformément à cette méthode, les actifs et passifs d'impôts futurs découlent d'écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers. Les actifs d'impôts futurs reflètent aussi l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées prospectivement afin de réduire les impôts sur les bénéfices des prochains exercices. Cette méthode exige la formulation de jugements importants sur la possibilité, ou non, qu'il soit « plus probable qu'improbable » que les actifs d'impôts futurs de la Société soient recouverts à partir des bénéfices imposables futurs et, par conséquent, qu'ils puissent être constatés dans les états financiers consolidés de la Société. Elle exige également la formulation de jugements sur le moment prévu de la réalisation des actifs d'impôts et du règlement des passifs d'impôts, et sur la détermination des taux d'imposition qui seront alors en vigueur ou pratiquement en vigueur.

13 Modifications comptables

13.1 PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE AU CANADA

En février 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a annoncé que les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'adopter les IFRS pour préparer leurs états financiers intermédiaires et annuels portant sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En octobre 2009, le CNC a réaffirmé que la date de basculement serait le 1^{er} janvier 2011 pour la conversion aux IFRS de l'information financière des entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public. Les IFRS sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Par conséquent, la Société préparera en 2010 ses derniers états financiers préparés conformément aux PCGR. Dès le premier trimestre de 2011, les états financiers de la Société seront préparés conformément aux IFRS en vigueur en 2011, et les chiffres correspondants de 2010 et le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 (la « Date de Transition ») seront retraités de sorte que leur présentation soit conforme aux IFRS. Des rapprochements entre les PCGR et les IFRS seront également présentés conformément au guide d'application fourni dans l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*.

En ce qui a trait à l'avancement des travaux relatifs aux IFRS en 2010, SNC-Lavalin a pratiquement terminé l'ensemble des étapes suivantes de son plan de mise en œuvre des IFRS : i) évaluation de l'incidence des différences comptables sur les états financiers consolidés ; ii) formations offertes aux membres clés du personnel financier ; et iii) examen de l'incidence potentielle sur les activités d'affaires de la Société, ses contrôles quant à l'information à fournir et ses contrôles internes à l'égard de l'information financière, ainsi que ses systèmes d'information financière. De plus, la préparation des états financiers consolidés de la Société et des informations à fournir dans les notes conformément aux IFRS progresse bien au 31 décembre 2010.

La présente section a été préparée dans le but d'expliquer au lecteur les répercussions pour la Société du passage des PCGR aux IFRS. Elle est structurée comme suit :

| SECTION | TITRE | OBJECTIF |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13.1.1 | Résumé | Présente un aperçu de l'incidence principale de l'adoption des IFRS, les principaux choix retenus par la Société aux termes des IFRS, et l'incidence quantitative sur les capitaux propres d'ouverture de la Société à la Date de Transition |
| 13.1.2 | Sommaire des principales différences comptables | Présente une description des principales différences comptables par rapport aux méthodes comptables de la Société découlant de l'adoption des IFRS |
| 13.1.3 | Incidence de l'adoption des IFRS sur les bilans consolidés de la Société | Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR et les IFRS pour les bilans consolidés de la Société à la Date de Transition et au 31 mars 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement |
| 13.1.4 | Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé du résultat de la Société | Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR et les IFRS pour l'état consolidé du résultat de la Société pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement |
| 13.1.5 | Incidence de l'adoption des IFRS sur les indicateurs de rendement clés | Décrit l'incidence de la transition aux IFRS sur les indicateurs de rendement clés de la Société |
| 13.1.6 | Incidence potentielle sur les activités d'affaires, les contrôles quant aux informations à fournir et les contrôles internes à l'égard de l'information financière, et les systèmes d'information financière | Décrit l'incidence des IFRS sur les activités d'affaires, les contrôles quant aux informations à fournir et les contrôles internes à l'égard de l'information financière, et les systèmes d'information financière |
| 13.1.7 | Séances de formation | Donne de l'information au sujet des séances de formation sur les IFRS et leur mise en œuvre |

RAPPORT DE GESTION 2010

13.1.1 RÉSUMÉ

Dans le but de permettre au lecteur une meilleure compréhension de l'impact de l'adoption des IFRS, la Société fournit, dans la section qui suit, des informations qualitatives et quantitatives non auditées à la Date de Transition et au 31 mars 2010, ainsi que pour le premier trimestre de 2010. Des informations supplémentaires sont en cours de finalisation et seront fournies en 2011, dans le cadre de la publication des résultats trimestriels en vertu des IFRS.

Il est important de noter que les chiffres figurant dans cette section sont fournis à titre indicatif seulement; ils pourraient faire l'objet d'ajustements suite à des travaux additionnels, à de nouvelles analyses et à la vérification. Les chiffres pourraient aussi être modifiés si la Société décidait d'adopter par anticipation de nouvelles normes internationales d'information financière publiées avant la fin de 2011.

Il est aussi important de souligner que les modifications découlant du passage aux IFRS n'ont pas d'effet sur les activités commerciales de la Société ni sur sa stratégie mais ont trait uniquement à des différences comptables. Aucun des ajustements, des choix transitoires ou des choix de méthode comptable effectués par la Société dans le processus de conversion aux IFRS n'est propre à SNC-Lavalin; de fait, un grand nombre de sociétés canadiennes feront les mêmes choix.

PRINCIPALES INCIDENCES DES IFRS SUR LA COMPTABILITÉ DE SNC-LAVALIN

Les principales incidences de l'adoption des IFRS, autres que la reclassification dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle, se rapportent à la comptabilisation des ICI de la Société, qui sont comptabilisés conformément à l'interprétation IFRIC 12 (l'« IFRIC 12 »), *Accords de concession de services*, et de ses autres entités contrôlées conjointement, qui sont comptabilisées conformément à l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*; l'adoption des IFRS aura peu d'incidence sur les autres activités de la Société.

| NORME COMPTABLE OU INTERPRÉTATION | PRINCIPALE INCIDENCE SUR SNC-LAVALIN |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IFRIC 12 | Certaines ententes de partenariat public-privé seront comptabilisées selon le modèle comptable de l'actif financier, expliqué plus en détail à la rubrique 13.1.3 A |
| IAS 31 | Les entités contrôlées conjointement seront comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'Autoroute 407, dont la valeur comptable était négative aux termes des PCGR, sera comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et sa valeur comptable sera de 0 \$ à la Date de Transition. D'ici à ce que la valeur comptable de l'Autoroute 407 devienne positive, la Société comptabilisera les dividendes qu'elle en tire dans son état du résultat, au poste des revenus tirés des ICI, comme l'explique plus en détail la rubrique 13.1.3 B |

Considérant l'incidence de la norme comptable et l'interprétation susmentionnées sur ses ICI, la Société a décidé de ne plus fournir le carnet de commandes pour les activités de la catégorie ICI lorsqu'elle présentera ses résultats financiers conformément aux IFRS.

PRINCIPAUX CHOIX FAITS PAR SNC-LAVALIN AUX TERMES DES IFRS

Comme c'était le cas selon les PCGR, certaines normes comptables des IFRS permettent des choix entre différentes méthodes comptables disponibles. Le tableau qui suit présente en bref les principaux choix faits par SNC-Lavalin aux termes des IFRS :

| SUJET | CHOIX OFFERTS EN VERTU DES IFRS | CHOIX FAIT PAR SNC-LAVALIN |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Entités contrôlées conjointement (sauf les activités contrôlées conjointement) | <ul style="list-style-type: none"> > Méthode de la mise en équivalence; ou > Méthode de la consolidation proportionnelle | Méthode de la mise en équivalence |
| Immobilisations corporelles | <ul style="list-style-type: none"> > Modèle du coût; ou > Modèle de réévaluation (c.-à-d. le montant réévalué représente la juste valeur) | Modèle du coût |
| Avantages du personnel | <p>Écarts actuariels des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite compris dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> > le résultat net; ou > les autres éléments du résultat global | Dans les autres éléments du résultat global |

RAPPORT DE GESTION 2010

INCIDENCE QUANTITATIVE SUR LES CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE

Comme l'exigent les IFRS, la Société appliquera l'IFRS 1 à la préparation de ses premiers états financiers consolidés IFRS. Selon le principe général qui sous-tend l'IFRS 1, les premiers états financiers IFRS doivent être préparés comme si la Société avait utilisé les IFRS en guise de cadre conceptuel pour sa comptabilité depuis sa constitution (c'est-à-dire application rétrospective). L'IFRS 1 n'exige pas le retraitement de tous les états financiers historiques antérieurs à la Date de Transition (le 1^{er} janvier 2010), mais l'incidence sur le résultat net des différences cumulatives entre les PCGR et les IFRS découlant des transactions effectuées avant cette date doit être comptabilisée à titre d'ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2010.

Comme l'adoption des IFRS risque de constituer un fardeau considérable pour les émetteurs les appliquant pour la première fois, l'IFRS 1 prévoit un nombre limité d'exceptions obligatoires et des exemptions facultatives au principe général de l'application rétrospective. Tous les émetteurs qui appliquent les IFRS pour la première fois doivent appliquer les exemptions obligatoires, mais ils ont le choix d'appliquer ou non les exemptions facultatives. La Société a l'intention d'appliquer toutes les exemptions obligatoires et certaines des exemptions facultatives qui sont présentées en détail dans la présente section, ce qui entraînera l'application prospective des IFRS pour ces exceptions et exemptions.

Le graphique ci-dessous présente l'incidence quantitative sur les capitaux propres de SNC-Lavalin à la Date de Transition :

INCIDENCE TOTALE SUR LES CAPITAUX PROPRES DE SNC-LAVALIN PAR SUITE DE LA TRANSITION AUX IFRS LE 1^{ER} JANVIER 2010

(en millions \$ CA)

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| CAPITAUX PROPRES SELON LES PCGR AU 31 DÉCEMBRE 2009 | 1 435 |
| ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES (IFRIC 12) | +38 |
| PARTICIPATION DANS DES COENTREPRISES (IAS 31) | +60 |
| PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE (RECLASSEMENT) | +80 |
| TITRES DISPONIBLES À LA VENTE (IAS 39) | +15 |
| RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ET AUTRES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (IAS 19) | -19 |
| AUTRES | -3 |
| IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DÉCOULANT DES INCIDENCES | -6 |
| CAPITAUX PROPRES SELON LES IFRS AU 1 ^{ER} JANVIER 2010 | 1 600 |

RAPPORT DE GESTION 2010

13.1.2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES DIFFÉRENCES COMPTABLES

Le tableau qui suit présente les principales différences entre les IFRS et les PCGR qui auront une incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

| IFRS | PCGR | Incidence sur la Société à la date de transition | Incidence future sur la Société | Application rétrospective |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Accords de concession de services (IFRIC 12) [note A de la section 13.1.3] | | | | |
| L'IFRIC 12 donne des directives sur la comptabilisation de certains accords de partenariat public-privé admissibles. Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les infrastructures en appliquant soit le modèle de l'immobilisation incorporelle, soit le modèle de l'actif financier, ou une combinaison des deux. | Aucune norme équivalente. Le traitement comptable découle des normes comptables pertinentes, selon les faits et circonstances propres à l'accord. | Les ajustements relatifs à l'application rétrospective d'IFRIC 12 ont été constatés dans les résultats non distribués d'ouverture de la Société à la date de transition aux IFRS. | La Société adoptera les recommandations de l'IFRIC 12 pour la comptabilisation de ses accords de partenariat public-privé admissibles. | Oui |
| Participations dans des coentreprises (IAS 31) [note B de la section 13.1.3] | | | | |
| Les IFRS permettent actuellement de comptabiliser les entités contrôlées conjointement en appliquant soit la méthode de la mise en équivalence, soit la méthode de la consolidation proportionnelle. Les IFRS exigent qu'un coentrepreneur comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des revenus et des charges de toutes les activités contrôlées conjointement et de tous les actifs contrôlés conjointement. | Les PCGR exigent que la méthode de la consolidation proportionnelle soit utilisée pour tous les types de coentreprises. | Lors de la transition aux IFRS, la Société a choisi de comptabiliser ses entités contrôlées conjointement, principalement les ICI, au moyen de la méthode de la mise en équivalence. À la date de transition, l'ajustement lié à cette modification de méthode comptable a été constaté dans les résultats non distribués d'ouverture de la Société. Cet ajustement s'applique aux placements dont la valeur comptable est négative. | La Société continue de comptabiliser sa quote-part des actifs, des passifs, des revenus et des charges des activités contrôlées conjointement et des actifs contrôlés conjointement, tandis que la méthode de la mise en équivalence s'applique aux entités contrôlées conjointement (principalement les ICI). | Oui |
| Regroupements d'entreprises (IFRS 3) | | | | |
| Les IFRS exigent que tous les regroupements d'entreprises soient comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets identifiables acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont constatés à leur juste valeur totale, et les composantes des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont constatées soit : i) à leur juste valeur ; ou ii) selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle des montants constatés des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Tous les frais connexes à l'acquisition sont constatés dans les charges de la période, à moins qu'il s'agisse des coûts liés à l'émission de titres de créances ou de capitaux propres. | En vertu des PCGR, les acquisitions d'entreprises étaient comptabilisées au moyen de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets identifiables et le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises étaient constatés au titre de la quote-part de l'acquéreur de la juste valeur des actifs nets acquis. Toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise était constatée au titre de la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans la valeur comptable nette des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Tous les frais connexes à l'acquisition étaient capitalisés dans le goodwill, à moins qu'il s'agisse des coûts liés à l'émission de titres de créances ou de capitaux propres. | Comme le permet l'exemption facultative de l'IFRS 1, une entité peut décider de ne pas appliquer l'IFRS 3 de façon rétrospective aux regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. La Société a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises survenus avant le 1 ^{er} janvier 2010. Cependant, la Société a respecté toutes les exigences de l'IFRS 1 pour ce qui est des regroupements d'entreprises qu'elle a constatés avant la Date de Transition. Aucun ajustement lié aux regroupements d'entreprises n'a été inscrit par la Société à la date de transition aux IFRS. | Tous les regroupements d'entreprises survenus à compter du 1 ^{er} janvier 2010 sont constatés au moyen de la méthode de l'acquisition. | Non |
| Avantages du personnel (IAS 19) [note D.2 de la section 13.1.3] | | | | |
| Les IFRS permettent de comptabiliser les écarts actuariels liés aux régimes à prestations déterminées et aux avantages complémentaires de retraite dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global. | Les PCGR exigent que les écarts actuariels constatés liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux avantages complémentaires de retraite soient comptabilisés dans le résultat net. | L'exemption facultative en vertu de l'IFRS 1 permet la comptabilisation des écarts actuariels cumulés non constatés au moyen d'un ajustement dans le solde d'ouverture des résultats non distribués à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi d'appliquer cette exemption et a constaté un ajustement dans le montant du solde de ses pertes actuarielles cumulatives nettes non constatées en vertu des PCGR dans ses résultats non distribués d'ouverture à la date de transition. | L'incidence des écarts actuariels liés aux régimes à prestations déterminées et aux avantages complémentaires de retraite n'influera plus sur le résultat net, conformément au choix de méthode comptable de la Société. L'incidence des écarts actuariels sera comptabilisée immédiatement dans les capitaux propres plutôt que d'être constatée dans le résultat net sur une période de temps donnée. | Non |

RAPPORT DE GESTION 2010

| IFRS | PCGR | Incidence sur la Société à la date de transition | Incidence future sur la Société | Application rétrospective |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effets des variations des cours des monnaies étrangères (IAS 21) [note D.3 de la section 13.1.3] | | | | |
| <p>Les IFRS ne font aucune distinction entre les établissements étrangers autonomes et les établissements étrangers intégrés. Elles exigent plutôt que toutes les entités, y compris les établissements à l'étranger, déterminent leur monnaie fonctionnelle et convertissent leurs résultats et leur situation financière dans cette monnaie. Ensuite, les états financiers des établissements étrangers dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie fonctionnelle de l'entité présentant l'information financière sont convertis dans la monnaie de présentation, afin que les établissements à l'étranger soient inclus dans les états financiers de l'entité présentant l'information financière selon la méthode de consolidation intégrale ou proportionnelle ou selon la méthode de la mise en équivalence au moyen d'une méthode équivalant à la méthode du cours de clôture.</p> | <p>Les PCGR exigent de convertir les états financiers des établissements étrangers autonomes selon la méthode du cours de clôture et de convertir les états financiers des établissements étrangers intégrés selon la méthode temporelle.</p> | <p>L'exemption facultative prévue par l'IFRS 1 permet à une entité de remettre à zéro ses écarts de change cumulés pour tous les établissements à l'étranger en transférant le solde de ses écarts de change cumulés, compris dans l'état des variations des capitaux propres, dans ses résultats non distribués à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption et a transféré dans ses résultats non distribués le solde calculé selon les PCGR inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global, sous la rubrique « Écarts de conversion de devises ayant trait aux établissements étrangers autonomes », à la date de transition aux IFRS.</p> | <p>Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Société applique les directives des IFRS quant aux monnaies étrangères sur une base prospective, sans aucune incidence importante prévue sur son résultat net.</p> | <p>Non</p> |
| Activités assujetties à la réglementation des tarifs [note C.5 de la section 13.1.3] | | | | |
| <p>Il n'existe aucune directive précise sur les activités assujetties à la réglementation des tarifs.</p> | <p>Les PCGR donnent des directives pour les entités assujetties à la réglementation des tarifs sur la constatation de leurs actifs réglementaires et de leurs passifs réglementaires.</p> | <p>La valeur comptable des éléments des immobilisations corporelles ou incorporelles assujettis à la réglementation des tarifs peut comprendre, en vertu des PCGR, des montants qui ne peuvent être capitalisés en vertu des IFRS. L'exemption facultative prévue par l'IFRS 1 permet à une entité d'utiliser la valeur comptable établie selon les PCGR pour de tels éléments comme solde d'ouverture à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption pour les éléments qualifiés des immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink, sa filiale dont les activités d'exploitation de lignes de transport d'électricité et de postes électriques en Alberta, au Canada, sont assujetties à la réglementation des tarifs. Les éléments qualifiés des immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink assujetties à la réglementation des tarifs sont, par conséquent, comptabilisés au solde établi selon les PCGR dans le bilan consolidé de la Société à la Date de Transition aux IFRS et par la suite. Tous les autres actifs et passifs d'AltaLink sont assujettis à l'obligation d'application rétrospective prévue par l'IFRS 1, sous réserve des exceptions obligatoires et des exemptions facultatives.</p> | <p>Les immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink dont l'exploitation est assujettie à la réglementation des tarifs et qui ont été construites ou acquises le 1^{er} janvier 2010 ou après cette date, sont comptabilisées selon les dispositions pertinentes applicables des IFRS. Aucun impact matériel n'est prévu sur le bénéfice net d'AltaLink suite au passage aux IFRS.</p> | <p>Non pour les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'exploitation est assujettie à la réglementation des tarifs. Oui pour tous les autres actifs et passifs.</p> |
| Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (IAS 39) [note D.1 de la section 13.1.3] | | | | |
| <p>Les IFRS exigent que tous les actifs financiers disponibles à la vente soient évalués à la juste valeur, à moins que celle-ci ne puisse être établie de façon fiable.</p> | <p>Selon les PCGR, les titres non cotés sont évalués au coût, même si la juste valeur peut être déterminée de façon fiable.</p> | <p>La Société a évalué ses titres non cotés à la juste valeur au 1^{er} janvier 2010, sauf les titres pour lesquels la juste valeur n'a pu être déterminée de façon fiable, et a comptabilisé un ajustement correspondant dans le cumul des autres éléments du résultat global au 1^{er} janvier 2010.</p> | <p>Après le 1^{er} janvier 2010, les gains et les pertes résultant de la réévaluation de ces titres sont constatés dans l'état du résultat global.</p> | <p>Oui</p> |

RAPPORT DE GESTION 2010

Les autres exemptions facultatives prévues par l'IFRS 1 ainsi que d'autres normes comptables en vertu desquelles la Société doit faire le choix d'une méthode parmi des méthodes comptables permises ne sont pas analysées ici, puisque leur incidence est négligeable pour la Société.

13.1.3 INCIDENCE DE L'ADOPTION DES IFRS SUR LES BILANS CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ AU 1^{ER} JANVIER 2010 (LE « BILAN D'OUVERTURE ») ET AU 31 MARS 2010

| (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS) | 1 ^{er} janvier 2010 | | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|---------------------------|----------------------|---------------------|
| | PCGR | INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS | | | | | IFRS |
| | | IFRIC 12 (NOTE 13.1.3 A) | IAS 31 (NOTE 13.1.3 B) | RECLAS- SEMENTS (NOTE 13.1.3 C) | AUTRES (NOTE 13.1.3 D) | INCIDENCE FISCALE | |
| ACTIF | | | | | | | |
| Actifs courants | | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 218 225 \$ | – \$ | (26 827) \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 1 191 398 \$ |
| Encaisse affectée | 68 185 | – | (36 808) | – | – | – | 31 377 |
| Comptes clients et autres débiteurs | 1 480 478 | (16 537) | (6 588) | (414 932) | – | – | 1 042 421 |
| Autres actifs financiers courants | – | – | (3 824) | 281 935 | – | – | 278 111 |
| Contrats en cours | 479 637 | – | – | – | – | – | 479 637 |
| Contrats en cours provenant des accords de concession | 33 941 | (33 941) | – | – | – | – | – |
| Actif d'impôt différé | 112 557 | – | – | (112 557) | – | – | – |
| Autres actifs courants | – | – | (56) | 132 997 | – | – | 132 941 |
| | 3 393 023 | (50 478) | (74 103) | (112 557) | – | – | 3 155 885 |
| Actifs non courants | | | | | | | |
| Immobilisations corporelles : | | | | | | | |
| Provenant des ICI | 2 217 047 | (144 309) | (384 747) | 37 215 | – | – | 1 725 206 |
| Provenant des autres activités | 113 952 | – | – | – | (2 280) | – | 111 672 |
| ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût | 469 402 | 40 547 | 9 976 | – | 12 800 | – | 532 725 |
| Goodwill | 520 862 | – | – | – | – | – | 520 862 |
| Actif d'impôt différé | – | – | (8 555) | 112 557 | 38 775 | (3 512) | 139 265 |
| Créances financières en vertu des accords de concession de services | – | 192 293 | – | – | – | – | 192 293 |
| Actifs financiers non courants | – | – | (52 585) | 188 670 | 2 632 | – | 138 717 |
| Autres actifs non courants | 491 997 | – | (271 438) | (146 585) | – | – | 73 974 |
| Total de l'actif | 7 206 283 \$ | 38 053 \$ | (781 452) \$ | 79 300 \$ | 51 927 \$ | (3 512) \$ | 6 590 599 \$ |

RAPPORT DE GESTION 2010

| (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS) | | 1 ^{er} janvier 2010 | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|---------------------------|----------------------|--------------|
| | PCGR | INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS | | | | | IFRS |
| | | IFRIC 12 (NOTE 13.1.3 A) | IAS 31 (NOTE 13.1.3 B) | RECLAS- SEMENTS (NOTE 13.1.3 C) | AUTRES (NOTE 13.1.3 D) | INCIDENCE FISCALE | |
| CAPITAUX PROPRES ET PASSIF | | | | | | | |
| Passifs courants | | | | | | | |
| Comptes fournisseurs et autres créditeurs | 1 702 034 \$ | – \$ | (16 975) \$ | (390 307) \$ | – \$ | – \$ | 1 294 752 \$ |
| Autres passifs financiers courants | – | – | 4 094 | 235 989 | – | – | 240 083 |
| Acomptes reçus sur contrats | 397 329 | – | – | – | – | – | 397 329 |
| Revenus différés | 505 531 | (328) | (620) | 5 606 | – | – | 510 189 |
| Autres passifs courants | – | – | – | 121 757 | – | – | 121 757 |
| Tranche courante de la dette à long terme : | | | | | | | |
| Avec recours | 104 874 | – | – | – | – | – | 104 874 |
| Sans recours provenant des ICI | 139 183 | – | (135 193) | – | – | – | 3 990 |
| | 2 848 951 | (328) | (148 694) | (26 955) | – | – | 2 672 974 |
| Passifs non courants | | | | | | | |
| Dette à long terme : | | | | | | | |
| Avec recours | 348 048 | – | – | – | – | – | 348 048 |
| Sans recours provenant des ICI | 2 005 485 | – | (699 477) | – | – | – | 1 306 008 |
| Autres passifs financiers non courants | – | – | – | 256 510 | (1 528) | – | 254 982 |
| Provisions | – | – | – | 109 529 | 21 882 | – | 131 411 |
| Passif d'impôt différé | 24 408 | – | – | (24 408) | – | – | – |
| Revenus différés | – | – | – | 195 069 | – | – | 195 069 |
| Autres passifs non courants | 464 666 | – | 6 654 | (430 445) | 38 775 | 2 295 | 81 945 |
| Total du passif | 5 691 558 | (328) | (841 517) | 79 300 | 59 129 | 2 295 | 4 990 437 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 80 033 | – | – | (80 033) | – | – | – |
| Capitaux propres | | | | | | | |
| Capital social | 397 735 | – | – | – | – | – | 397 735 |
| Surplus d'apport | 33 473 | – | – | – | (1 308) | – | 32 165 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | (23 306) | – | (3 131) | – | 24 724 | (2 322) | (4 035) |
| Résultats non distribués | 1 026 790 | 36 963 | 63 196 | – | (30 652) | (3 485) | 1 092 812 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société | 1 434 692 | 36 963 | 60 065 | – | (7 236) | (5 807) | 1 518 677 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | – | 1 418 | – | 80 033 | 34 | – | 81 485 |
| Total des capitaux propres | 1 434 692 | 38 381 | 60 065 | 80 033 | (7 202) | (5 807) | 1 600 162 |
| Total du passif et des capitaux propres | 7 206 283 \$ | 38 053 \$ | (781 452) \$ | 79 300 \$ | 51 927 \$ | (3 512) \$ | 6 590 599 \$ |

RAPPORT DE GESTION 2010

| (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS) | 31 mars 2010 | | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------|----------------------|---------------------|
| | PCGR | INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS | | | | | IFRS |
| | | IFRIC 12 (NOTE 13.1.2A) | IAS 31 (NOTE 13.1.2B) | RECLAS- SEMENTS (NOTE 13.1.2C) | AUTRES (NOTE 13.1.2D) | INCIDENCE FISCALE | |
| ACTIF | | | | | | | |
| Actifs courants | | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 230 916 \$ | – \$ | (22 532) \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 1 208 384 \$ |
| Encaisse affectée | 73 858 | – | (38 984) | – | – | – | 34 874 |
| Comptes clients et autres débiteurs | 1 411 398 | (16 537) | (6 050) | (448 286) | – | – | 940 525 |
| Autres actifs financiers courants | – | – | (4 954) | 327 749 | 61 | – | 322 856 |
| Contrats en cours | 481 925 | – | (2 708) | – | – | – | 479 217 |
| Contrats en cours provenant des accords de concession | 38 893 | (38 893) | – | – | – | – | – |
| Actif d'impôt différé | 101 943 | – | – | (101 943) | – | – | – |
| Autres actifs courants | – | – | (111) | 120 537 | – | – | 120 426 |
| | 3 338 933 | (55 430) | (75 339) | (101 943) | 61 | – | 3 106 282 |
| Actifs non courants | | | | | | | |
| Immobilisations corporelles : | | | | | | | |
| Provenant des ICI | 2 306 522 | (143 168) | (383 648) | 21 706 | (2 495) | – | 1 798 917 |
| Provenant des autres activités | 108 932 | – | – | – | (2 290) | – | 106 642 |
| ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût | 453 348 | 45 364 | 24 567 | – | 18 375 | – | 541 654 |
| Goodwill | 512 103 | – | – | – | (220) | – | 511 883 |
| Actif d'impôt différé | – | – | (9 729) | 101 943 | 77 719 | (3 759) | 166 174 |
| Créances financières en vertu des accords de concession de services | – | 196 950 | – | – | – | – | 196 950 |
| Actifs financiers non courants | – | – | (126 517) | 262 465 | 5 377 | – | 141 325 |
| Autres actifs non courants | 566 238 | – | (271 283) | (198 393) | – | – | 96 562 |
| Total de l'actif | 7 286 076 \$ | 43 716 \$ | (841 949) \$ | 85 778 \$ | 96 527 \$ | (3 759) \$ | 6 666 389 \$ |

RAPPORT DE GESTION 2010

| (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS) | 31 mars 2010 | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------|----------------------|--------------|
| | PCGR | INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS | | | | | IFRS |
| | | IFRIC 12 (NOTE 13.1.2A) | IAS 31 (NOTE 13.1.2B) | RECLAS- SEMENTS (NOTE 13.1.2C) | AUTRES (NOTE 13.1.2D) | INCIDENCE FISCALE | |
| CAPITAUX PROPRES ET PASSIF | | | | | | | |
| Passifs courants | | | | | | | |
| Comptes fournisseurs et autres créditeurs | 1 615 232 \$ | – \$ | (19 338) \$ | (291 603) \$ | – \$ | – \$ | 1 304 291 \$ |
| Autres passifs financiers courants | – | – | 19 891 | 176 407 | 13 | – | 196 311 |
| Acomptes reçus sur contrats | 353 788 | – | – | – | – | – | 353 788 |
| Revenus différés | 527 886 | (355) | (1 679) | 5 718 | – | – | 531 570 |
| Autres passifs courants | – | – | (9) | 82 149 | – | – | 82 140 |
| Tranche courante de la dette à long terme : | | | | | | | |
| Avec recours | 104 917 | – | – | – | – | – | 104 917 |
| Sans recours provenant des ICI | 231 321 | – | (227 291) | – | – | – | 4 030 |
| | 2 833 144 | (355) | (228 426) | (27 329) | 13 | – | 2 577 047 |
| Passifs non courants | | | | | | | |
| Dette à long terme : | | | | | | | |
| Avec recours | 348 086 | – | – | – | – | – | 348 086 |
| Sans recours provenant des ICI | 2 067 218 | – | (685 202) | – | – | – | 1 382 016 |
| Autres passifs financiers non courants | – | – | – | 262 247 | (1 187) | – | 261 060 |
| Provisions | – | – | – | 110 811 | 21 455 | – | 132 266 |
| Passif d'impôt différé | 24 637 | – | – | (24 637) | – | – | – |
| Revenus différés | – | – | – | 197 731 | – | – | 197 731 |
| Autres passifs non courants | 466 615 | – | 4 493 | (433 045) | 77 719 | 3 881 | 119 663 |
| Total du passif | 5 739 700 | (355) | (909 135) | 85 778 | 98 000 | 3 881 | 5 017 869 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 82 751 | – | – | (82 751) | – | – | – |
| Capitaux propres | | | | | | | |
| Capital social | 400 550 | – | – | – | – | – | 400 550 |
| Surplus d'apport | 40 130 | – | – | – | (1 517) | – | 38 613 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | (42 068) | – | (3 107) | – | 30 256 | (3 018) | (17 937) |
| Résultats non distribués | 1 065 013 | 42 627 | 70 293 | – | (30 246) | (4 622) | 1 143 065 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société | 1 463 625 | 42 627 | 67 186 | – | (1 507) | (7 640) | 1 564 291 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | – | 1 444 | – | 82 751 | 34 | – | 84 229 |
| Total des capitaux propres | 1 463 625 | 44 071 | 67 186 | 82 751 | (1 473) | (7 640) | 1 648 520 |
| Total du passif et des capitaux propres | 7 286 076 \$ | 43 716 \$ | (841 949) \$ | 85 778 \$ | 96 527 \$ | (3 759) \$ | 6 666 389 \$ |

RAPPORT DE GESTION 2010

RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

| | NOTE | INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------|--------------|
| | | 1 ^{er} janvier 2010 | 31 mars 2010 |
| Total de l'avoir des actionnaires en vertu des PCGR | | 1 434 692 \$ | 1 463 625 \$ |
| Accords de concession de services | 13.1.3 A | 38 381 | 44 071 |
| Entités contrôlées conjointement | 13.1.3 B | 60 065 | 67 186 |
| Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres | 13.1.3 C.1 | 80 033 | 82 751 |
| Évaluation des titres disponibles à la vente | 13.1.3 D.1 | 15 432 | 20 964 |
| Régime de retraite à prestations déterminées et autres avantages complémentaires de retraite | 13.1.3 D.2 | (19 366) | (19 083) |
| Autres | | (3 268) | (3 354) |
| Total de l'ajustement au titre des capitaux propres, avant impôts sur le résultat | | 171 277 | 192 535 |
| Incidence fiscale des éléments susmentionnés | | (5 807) | (7 640) |
| Total de l'ajustement au titre des capitaux propres | | 165 470 | 184 895 |
| Total des capitaux propres en vertu des IFRS | | 1 600 162 \$ | 1 648 520 \$ |

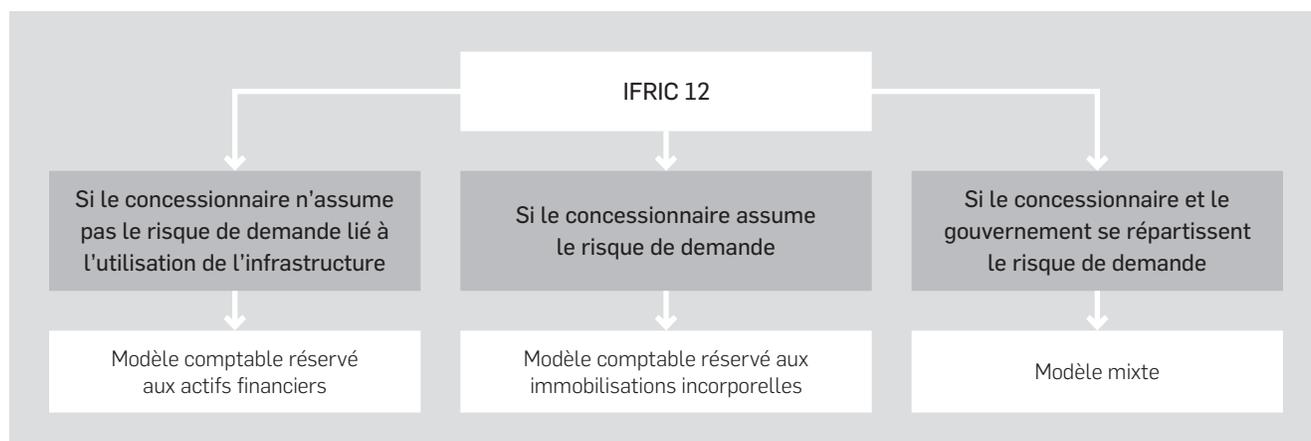
13.1.3 A. ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES (IFRIC 12)

Au moment du passage aux IFRS, la Société adoptera l'IFRIC 12 de manière rétrospective. L'IFRIC 12 fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé qualifiées aux termes desquelles le concédant (qui est en général le gouvernement) :

- > contrôle ou réglemente les services que le concessionnaire (l'« exploitant ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- > contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

En règle générale, dans un accord de concession de services de type public-privé entrant dans le champ d'application de l'IFRIC 12, l'infrastructure sous-jacente sert à offrir des services publics (par exemple, des routes, des ponts, des hôpitaux, des centrales électriques, etc.) aux usagers de ces services. L'accord contractuel intervenant entre le gouvernement et le concessionnaire est appelé « accord de concession de services »; le gouvernement y précise les responsabilités du concessionnaire ainsi que le mode de rémunération du concessionnaire. Le concessionnaire est habituellement responsable de la construction de l'infrastructure, de son exploitation, de son entretien et de sa remise en état. Il est habituellement rémunéré soit par le gouvernement, par les usagers ou par les deux. Dans certains cas, le concessionnaire peut recevoir des paiements du gouvernement au cours de la phase de construction initiale. À l'échéance de l'accord de concession de services, l'infrastructure est cédée au gouvernement, souvent sans aucune autre contrepartie. La durée des accords est très variable, mais des périodes de 20 à 40 ans sont courantes.

Aux termes de tels accords de concession de services, le concessionnaire comptabilise l'infrastructure en fonction de la répartition du risque de demande entre le gouvernement et le concessionnaire, comme suit :



RAPPORT DE GESTION 2010

Il a été déterminé que les ICI suivants de la Société faisaient partie du champ d'application d'IFRIC 12 et seront comptabilisés selon le modèle réservé aux actifs financiers :

| NOM | EXISTANT À LA DATE DE TRANSITION | INVESTISSEMENT SUBSÉQUENT À LA DATE DE TRANSITION | PARTICIPATION | INFRASTRUCTURE | DURÉE (ANNÉES) |
|--------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------|---------------|--------------------|----------------|
| Chinook | | ✓ | 50,0 % | Route | 33 |
| Ovation | ✓ | | 100,0 % | Salle de concert | 29 |
| InTransit BC | ✓ | | 33,3 % | Ligne de transport | 35 |
| GISM | | ✓ | 60,0 % | Hôpital | 34 |
| Okanagan Lake Concession | ✓ | | 100,0 % | Pont | 30 |
| TC Dôme | ✓ | | 51,0 % | Voie ferrée | 35 |

Aux termes des accords de concession de services en question, le concessionnaire confie habituellement en sous-traitance l'IAC ainsi que l'O&M à des filiales ou à des coentreprises de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du modèle réservé à l'actif financier qui s'applique aux accords de concession de services entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Risque lié à la demande | Le gouvernement assume le risque lié à la demande, puisque le gouvernement verse à la Société un montant en numéraire fixe, habituellement sous réserve de la disponibilité et de l'atteinte de certains objectifs de rendement, indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure. |
| Incidence sur les états consolidés des résultats de la Société | <p>Principe général : La Société comptabilise le total de la contrepartie dans les revenus, selon la juste valeur de chacun des livrables. Conformément aux PCGR, les profits intersociétés générés par les filiales ou les coentreprises de la Société agissant à titre d'entrepreneur ou d'exploitant pour le concessionnaire ne sont pas éliminés, de sorte que la Société constate les revenus et le résultat lié à toutes les activités fournies dans le cadre de l'accord de concession.</p> <p>Revenus liés à la construction : La Société constate les revenus et les coûts liés à la construction d'une infrastructure conformément à l'IAS 11, <i>Contrats de construction</i> (l'« IAS 11 »), selon la même méthode que tout autre contrat de construction, et classe ces revenus dans le secteur d'activité « Ensembles ».</p> <p>Revenus liés aux activités d'O&M : La Société constate les revenus et les coûts liés aux activités d'O&M d'une infrastructure comme tout autre contrat d'O&M et classe ces revenus dans le secteur d'activité « O&M ».</p> <p>Revenus liés à la remise en état : Lorsque des activités de remise en état sont considérées comme des activités génératrices de produits, les revenus sont constatés conformément à l'IAS 11, selon la même méthode que tout autre contrat similaire, et classe ces revenus dans le secteur d'activité « O&M ».</p> <p>Produits financiers : Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés dans les revenus du secteur d'activité « ICI ».</p> |
| Incidence sur les bilans consolidés de la Société | Les revenus constatés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste « Créances financières en vertu des accords de concession de services » dans les bilans consolidés de la Société. Le solde du poste « Créances financières en vertu des accords de concession de services » est réduit du montant versé par le gouvernement. |

13.1.3 B. PARTICIPATION DANS DES COENTREPRISES (IAS 31)

La Société exerce certaines de ses activités par l'intermédiaire de coentreprises, qui sont principalement des activités contrôlées conjointement dans le cas des secteurs Services, Ensembles, O&M, et des entités contrôlées conjointement dans le cas des ICI.

ACTIVITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

Aux termes des PCGR, les activités contrôlées conjointement étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément aux IFRS, la Société comptabilisera les actifs dont elle a le contrôle, les passifs qu'elle contracte et les charges qu'elle engage, de même que sa quote-part des produits des activités contrôlées conjointement. Par conséquent, la Société ne s'attend pas à ce que le passage aux IFRS ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés à la Date de Transition ni par la suite en ce qui a trait à la comptabilisation de ses activités contrôlées conjointement.

ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

Aux termes des IFRS, les participations dans des entités contrôlées conjointement doivent être comptabilisées soit selon la méthode de la mise en équivalence, soit selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Aux termes des PCGR, ces participations étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

RAPPORT DE GESTION 2010

Afin que la comptabilisation de ses entités contrôlées conjointement, qui se rapportent essentiellement aux ICI, reflète mieux la nature des activités en question, la Société a choisi d'adopter la méthode de la mise en équivalence au moment de son passage aux IFRS. Le recours à cette méthode pour comptabiliser les entités contrôlées conjointement procure au lecteur une meilleure connaissance des actifs sous-jacents de la Société, de la provenance de ses revenus et de ses ressources financières que la méthode de la consolidation proportionnelle, selon laquelle la Société constatait sa quote-part d'actifs et de passifs sur lesquels elle n'exerce pas de contrôle ou à l'égard desquels elle n'est liée par aucune obligation, notamment la dette qui est sans recours contre la Société.

INCIDENCE SUR LE BILAN CONSOLIDÉ DE LA SOCIÉTÉ

À la Date de Transition et au 31 mars 2010, la Société éliminera sa quote-part des actifs et des passifs consolidés proportionnellement liés à ses participations dans des entités contrôlées conjointement et comptabilisera son investissement net dans ces entités à titre d'« ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou selon la méthode du coût » en ce qui a trait aux entités contrôlées conjointement relatives aux ICI.

Aux termes des PCGR, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait que la Société comptabilise sa quote-part des pertes des entités contrôlées conjointement, sans égard pour la valeur comptable de son investissement dans les entités en question. Par conséquent, le solde des participations dans des entités contrôlées conjointement se chiffrait à un montant négatif de 60,1 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 (67,2 millions \$ au 31 mars 2010), surtout à cause de l'Autoroute 407.

Aux termes des IFRS, la méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, à moins que la Société ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. Comme la Société n'a pas contracté d'obligation juridique ou implicite pas plus qu'elle n'a effectué de paiements au nom de ces entités contrôlées conjointement, la valeur comptable des investissements de la Société dans ces entités n'est pas négative aux termes des IFRS, mais s'établit à 0 \$.

Par conséquent, le changement de méthode comptable servant à comptabiliser les entités contrôlées conjointement de la Société (passage de la méthode de la consolidation proportionnelle aux termes des PCGR à la méthode de la mise en équivalence aux termes des IFRS) sera pris en compte de manière rétrospective et se traduira par une augmentation de 60,1 millions \$ des capitaux propres de la Société à la Date de Transition (soit une hausse de 63,2 millions \$ des résultats non distribués et une baisse de 3,1 millions \$ du cumul des autres éléments du résultat global) et de 67,2 millions \$ au 31 mars 2010 (soit une hausse de 70,3 millions \$ des résultats non distribués et une baisse de 3,1 millions \$ du cumul des autres éléments du résultat global), variations qui se rapporteront principalement à l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407.

INCIDENCE SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

En ce qui a trait à l'état consolidé du résultat, aux termes des PCGR, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait de la Société qu'elle consolide ligne par ligne sa quote-part des produits des activités ordinaires et des charges des entités contrôlées conjointement.

Aux termes des IFRS, la méthode de la mise en équivalence exige de la Société qu'elle comptabilise dans l'état du résultat sa quote-part du résultat net de ses entités contrôlées conjointement pour la période. De plus, selon la méthode de la mise en équivalence, les distributions à recevoir d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de l'investissement comptabilisé par la Société. Lorsque les dividendes à recevoir de l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement, cette valeur comptable est réduite à 0 \$, mais ne prend pas de valeur négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. L'excédent des dividendes à recevoir de l'entité contrôlée conjointement est comptabilisé par la Société en résultat net.

Par conséquent, les ajustements apportés à l'état consolidé du résultat de la Société pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 sont les suivants : i) élimination des revenus et des charges comptabilisés antérieurement par la Société selon la méthode de la consolidation proportionnelle; ii) comptabilisation par la Société de sa quote-part du résultat net pour la période de ses entités contrôlées conjointement dont le compte d'investissements indique une valeur comptable positive au 31 mars 2010; et iii) comptabilisation au résultat net par la Société des dividendes reçus de ses entités contrôlées conjointement qui excèdent la valeur comptable de l'investissement.

RAPPORT DE GESTION 2010

13.1.3 C. RECLASSEMENTS

Les reclassements suivants seront apportés aux bilans consolidés de la Société au 1^{er} janvier 2010 et au 31 mars 2010, le reclassement total étant présenté dans la colonne « Reclassements » des tableaux figurant à la rubrique « Incidence de l'adoption des IFRS sur les bilans consolidés au 1^{er} janvier 2010 (le « bilan d'ouverture ») et au 31 mars 2010 » :

| POSTES DU BILAN | 1 ^{er} janvier 2010 | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| | RECLASSEMENTS | | | | | | TOTAL |
| | NOTE 13.1.3 C.1 | NOTE 13.1.3 C.2 | NOTE 13.1.3 C.3 | NOTE 13.1.3 C.4 | NOTE 13.1.3 C.5 | NOTE 13.1.3 C.6 | |
| Actifs courants | | | | | | | |
| Comptes clients et autres débiteurs | – \$ | (414 932) \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | (414 932) \$ |
| Autres actifs financiers courants | – | 281 935 | – | – | – | – | 281 935 |
| Actif d'impôt différé | – | – | (112 557) | – | – | – | (112 557) |
| Autres actifs courants | – | 132 997 | – | – | – | – | 132 997 |
| Incidence nette sur les actifs courants | – | – | (112 557) | – | – | – | (112 557) |
| Actifs non courants | | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | | | | |
| Provenant des ICI | – | – | – | 200 675 | (163 460) | – | 37 215 |
| Actif d'impôt différé | – | – | 112 557 | – | – | – | 112 557 |
| Actifs financiers non courants | – | 188 670 | – | – | – | – | 188 670 |
| Autres actifs non courants | – | (188 670) | – | – | 42 085 | – | (146 585) |
| Incidence nette sur les actifs non courants | – | – | 112 557 | 200 675 | (121 375) | – | 191 857 |
| Total de l'incidence sur les actifs | – | – | – | 200 675 | (121 375) | – | 79 300 |
| Passifs courants | | | | | | | |
| Comptes fournisseurs et autres créditeurs | – | (359 438) | – | – | – | (30 869) | (390 307) |
| Autres passifs financiers courants | – | 235 989 | – | – | – | – | 235 989 |
| Revenus différés | – | – | – | 5 606 | – | – | 5 606 |
| Autres passifs courants | – | 121 757 | – | – | – | – | 121 757 |
| Incidence nette sur les passifs courants | – | (1 692) | – | 5 606 | – | (30 869) | (26 955) |
| Passifs non courants | | | | | | | |
| Autres passifs financiers non courants | – | 191 580 | – | – | 64 930 | – | 256 510 |
| Provisions | – | – | – | – | – | 109 529 | 109 529 |
| Passif d'impôt différé | – | (24 408) | – | – | – | – | (24 408) |
| Revenus différés | – | – | – | 195 069 | – | – | 195 069 |
| Autres passifs non courants | – | (165 480) | – | – | (186 305) | (78 660) | (430 445) |
| Incidence nette sur les passifs non courants | – | 1 692 | – | 195 069 | (121 375) | 30 869 | 106 255 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | (80 033) | – | – | – | – | – | (80 033) |
| Capitaux propres | | | | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 80 033 | – | – | – | – | – | 80 033 |
| | 80 033 | – | – | – | – | – | 80 033 |
| Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres | – \$ | – \$ | – \$ | 200 675 \$ | (121 375) \$ | – \$ | 79 300 \$ |

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes du bilan consolidé de la Société visés par les reclassements au 1^{er} janvier 2010.

RAPPORT DE GESTION 2010

| (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS) | 31 mars 2010 | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| | RECLASSEMENTS | | | | | | |
| | NOTE 13.1.3 C.1 | NOTE 13.1.3 C.2 | NOTE 13.1.3 C.3 | NOTE 13.1.3 C.4 | NOTE 13.1.3 C.5 | NOTE 13.1.3 C.6 | TOTAL |
| POSTES DU BILAN | | | | | | | |
| Actifs courants | | | | | | | |
| Comptes clients et autres débiteurs | - \$ | (448 286) \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | (448 286) \$ |
| Autres actifs financiers courants | - | 327 749 | - | - | - | - | 327 749 |
| Actif d'impôt différé | - | - | (101 943) | - | - | - | (101 943) |
| Autres actifs courants | - | 120 537 | - | - | - | - | 120 537 |
| Incidence nette sur les actifs courants | - | - | (101 943) | - | - | - | (101 943) |
| Actifs non courants | | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | | | | |
| Provenant des ICI | - | - | - | 203 449 | (181 743) | - | 21 706 |
| Actif d'impôt différé | - | - | 101 943 | - | - | - | 101 943 |
| Actifs financiers non courants | - | 262 465 | - | - | - | - | 262 465 |
| Autres actifs non courants | - | (262 465) | - | - | 64 072 | - | (198 393) |
| Incidence nette sur les actifs non courants | - | - | 101 943 | 203 449 | (117 671) | - | 187 721 |
| Total de l'incidence sur les actifs | - | - | - | 203 449 | (117 671) | - | 85 778 |
| Passifs courants | | | | | | | |
| Comptes fournisseurs et autres créditeurs | - | (259 786) | - | - | - | (31 817) | (291 603) |
| Autres passifs financiers courants | - | 176 407 | - | - | - | - | 176 407 |
| Revenus différés | - | - | - | 5 718 | - | - | 5 718 |
| Autres passifs courants | - | 82 149 | - | - | - | - | 82 149 |
| Incidence nette sur les passifs courants | - | (1 230) | - | 5 718 | - | (31 817) | (27 329) |
| Passifs non courants | | | | | | | |
| Autres passifs financiers non courants | - | 191 461 | - | - | 70 786 | - | 262 247 |
| Provisions | - | - | - | - | - | 110 811 | 110 811 |
| Passif d'impôt différé | - | (24 637) | - | - | - | - | (24 637) |
| Revenus différés | - | - | - | 197 731 | - | - | 197 731 |
| Autres passifs non courants | - | (165 594) | - | - | (188 457) | (78 994) | (433 045) |
| Incidence nette sur les passifs non courants | - | 1 230 | - | 197 731 | (117 671) | 31 817 | 113 107 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | (82 751) | - | - | - | - | - | (82 751) |
| Capitaux propres | | | | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 82 751 | - | - | - | - | - | 82 751 |
| | 82 751 | - | - | - | - | - | 82 751 |
| Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres | - \$ | - \$ | - \$ | 203 449 \$ | (117 671) \$ | - \$ | 85 778 \$ |

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes du bilan consolidé de la Société visés par les reclassements au 31 mars 2010.

RAPPORT DE GESTION 2010

13.1.3 C.1 RECLASSEMENT DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Aux termes des IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans les capitaux propres, puisqu'elles représentent l'intérêt résiduel de la Société dans les actifs nets de ses filiales et correspondent donc à la définition de capitaux propres énoncée dans le *Cadre de préparation et de présentation des états financiers*. Conformément aux PCGR, les participations ne donnant pas le contrôle étaient présentées séparément de l'avoir des actionnaires. Ce changement entraînera une augmentation des capitaux propres de 80,0 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 et de 82,8 millions \$ au 31 mars 2010.

13.1.3 C.2 RECLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET NON FINANCIERS

Certains chiffres relatifs aux instruments financiers et non financiers ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par la Société au moment du passage aux IFRS, comme le demande l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ce reclassement n'a pas eu d'incidence sur le total des actifs ou le total des passifs de la Société, ni sur ses capitaux propres.

13.1.3 C.3 RECLASSEMENT DE L'ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ ET DU PASSIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Aux termes des PCGR, lorsqu'une entreprise sépare ses actifs et ses passifs en actifs et en passifs à court et à long terme, la tranche des actifs et des passifs d'impôt différé était aussi séparée en éléments à court et à long terme.

Aux termes des IFRS, lorsqu'une entité sépare dans son bilan les actifs et les passifs en actifs et en passifs courants et non courants, elle doit classer les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé dans les actifs non courants et les passifs non courants. Par conséquent, un actif d'impôt différé de 112,6 millions \$ actuellement inclus dans les actifs à court terme sera reclassé dans les actifs non courants à la Date de Transition (101,9 millions \$ au 31 mars 2010).

13.1.3 C.4 TRANSFERTS D'ACTIFS PROVENANT DE CLIENTS (IFRIC 18)

AltaLink, une filiale de la Société détenue à 76,92 %, effectue certaines transactions aux termes desquelles elle reçoit de la trésorerie de clients qu'elle consacre à la construction de lignes de transport d'électricité et de sous-stations électriques, ce qui assure à ces clients l'accès continue à un approvisionnement en électricité. Les PCGR ne prévoient pas de règle particulière pour le traitement de ce type d'arrangement; le montant des sommes reçues par AltaLink était présenté au bilan en réduction de la valeur comptable des éléments d'immobilisations corporelles concernés.

Au moment du passage aux IFRS, la Société adoptera l'interprétation IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients* (l'« IFRIC 18 »), de manière rétrospective. L'IFRIC 18 s'applique aux transactions décrites ci-dessus. Conformément à l'IFRIC 18, lorsqu'une entité reçoit d'un client un transfert de trésorerie, elle doit apprécier si l'élément d'immobilisation corporelle construit ou acquis répond à la définition d'un actif. S'il satisfait à la définition d'un actif, l'entité doit comptabiliser l'élément d'immobilisation corporelle à son coût et comptabiliser le revenu ou le revenu différé, selon le cas, au même montant, en fonction de la politique de comptabilisation des revenus applicable.

Ce changement occasionnera une augmentation des immobilisations corporelles de 200,7 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 (203,4 millions \$ au 31 mars 2010) et une hausse correspondante des revenus différés, dont une tranche de 5,6 millions \$ sera comptabilisée en passifs courants et le solde de 195,1 millions \$, en passifs non courants (5,7 millions \$ et 197,7 millions \$, respectivement, au 31 mars 2010). Ce changement n'aura pas d'incidence sur les résultats non distribués de la Société au 1^{er} janvier 2010.

Ce changement aura également pour effet d'augmenter les revenus et la dotation aux amortissements de 1,4 million \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, sans incidence sur le résultat net.

13.1.3 C.5 OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS ET ACTIVITÉS ASSUJETTIES À LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS

Aux termes des IFRS, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'AltaLink au 1^{er} janvier 2010 seront réduites de 186,3 millions \$ (31 mars 2010 : 188,5 millions \$) à 0 \$, diminution qui sera combinée à une réduction de 121,4 millions \$ (31 mars 2010 : 117,7 millions \$) d'immobilisations corporelles et à une augmentation de 64,9 millions \$ (31 mars 2010 : 70,8 millions \$) des autres passifs financiers non courants.

AltaLink est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Aux termes des PCGR, elle est soumise aux règles comptables applicables aux entités assujetties à la réglementation des tarifs. En conséquence, AltaLink présentait certaines de ses immobilisations incorporelles, tel que des droits fonciers, à même les immobilisations corporelles. Aux termes des IFRS, ces immobilisations incorporelles doivent être présentées au bilan dans un poste distinct. Ce reclassement aura pour effet de diminuer les immobilisations corporelles de 42,1 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 (64,1 millions \$ au 31 mars 2010) et d'augmenter les autres actifs non courants du même montant.

RAPPORT DE GESTION 2010

13.1.3 C.6 PROVISIONS

Aux termes des PCGR, la tranche à court terme des provisions était incluse au poste « Comptes fournisseurs et autres créditeurs » du bilan, et la tranche à long terme, au poste « Autres passifs à long terme ». Aux termes des IFRS, les provisions doivent figurer au bilan dans un poste distinct. Ce reclassement aura pour effet de diminuer les comptes fournisseurs et autres créditeurs de 30,9 millions \$ et les autres passifs non courants, de 78,7 millions \$ au 1^{er} janvier 2010 (31,8 millions \$ et 79,0 millions \$, respectivement, au 31 mars 2010) et d'augmenter les provisions du même montant.

13.1.3 D. AUTRES AJUSTEMENTS

Les autres ajustements suivants seront apportés aux bilans consolidés de la Société au 1^{er} janvier 2010 et au 31 mars 2010, l'incidence totale étant présentée dans la colonne « Autres » des tableaux figurant à la rubrique « Incidence de l'adoption des IFRS sur les bilans consolidés au 1^{er} janvier 2010 (le « bilan d'ouverture ») et au 31 mars 2010 » :

| (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS) | 1 ^{er} janvier 2010 | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|
| | AUTRES AJUSTEMENTS | | | | |
| | NOTE 13.1.3 D.1 | NOTE 13.1.3 D.2 | NOTE 13.1.3 D.3 | AUTRES | TOTAL |
| POSTES DU BILAN | | | | | |
| Actifs non courants | | | | | |
| Immobilisations corporelles : | | | | | |
| Provenant des autres activités | - \$ | - \$ | - \$ | (2 280) \$ | (2 280) \$ |
| ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût | 12 800 | - | - | - | 12 800 |
| Actifs d'impôt différé | - | - | - | 38 775 | 38 775 |
| Actifs financiers non courants | 2 632 | - | - | - | 2 632 |
| Total de l'incidence sur les actifs | 15 432 | - | - | 36 495 | 51 927 |
| Passifs non courants | | | | | |
| Autres passifs financiers non courants | - | (1 528) | - | - | (1 528) |
| Provisions | - | 20 894 | - | 988 | 21 882 |
| Autres passifs non courants | - | - | - | 38 775 | 38 775 |
| Incidence nette sur les passifs non courants | - | 19 366 | - | 39 763 | 59 129 |
| Capitaux propres | | | | | |
| Surplus d'apport | - | - | - | (1 308) | (1 308) |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 15 432 | - | 9 292 | - | 24 724 |
| Résultats non distribués | - | (19 400) | (9 292) | (1 960) | (30 652) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | - | 34 | - | - | 34 |
| Incidence nette sur les capitaux propres | 15 432 | (19 366) | - | (3 268) | (7 202) |
| Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres | 15 432 \$ | - \$ | - \$ | 36 495 \$ | 51 927 \$ |

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes du bilan consolidé de la Société visés par les ajustements au 1^{er} janvier 2010.

RAPPORT DE GESTION 2010

| (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS) | 31 mars 2010 | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|-----------------|-----------|-----------|
| | AUTRES AJUSTEMENTS | | | | |
| | NOTE 13.1.3 D.1 | NOTE 13.1.3 D.2 | NOTE 13.1.3 D.3 | AUTRES | TOTAL |
| POSTES DU BILAN | | | | | |
| Actifs courants | | | | | |
| Autres actifs financiers courants | - \$ | - \$ | - \$ | 61 \$ | 61 \$ |
| Incidence nette sur les actifs courants | - | - | - | 61 | 61 |
| Actifs non courants | | | | | |
| Immobilisations corporelles : | | | | | |
| Provenant des ICI | - | - | - | (2 495) | (2 495) |
| Provenant des autres activités | - | - | - | (2 290) | (2 290) |
| ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût | 18 375 | - | - | - | 18 375 |
| Goodwill | - | - | - | (220) | (220) |
| Actif d'impôt différé | - | - | - | 77 719 | 77 719 |
| Actifs financiers non courants | 2 589 | - | - | 2 788 | 5 377 |
| Incidence nette sur les actifs non courants | 20 964 | - | - | 75 502 | 96 466 |
| Total de l'incidence sur les actifs | 20 964 | - | - | 75 563 | 96 527 |
| Passifs courants | | | | | |
| Autres passifs financiers courants | - | - | - | 13 | 13 |
| Incidence nette sur les passifs courants | - | - | - | 13 | 13 |
| Passifs non courants | | | | | |
| Autres passifs financiers non courants | - | (1 528) | - | 341 | (1 187) |
| Provisions | - | 20 611 | - | 844 | 21 455 |
| Autres passifs non courants | - | - | - | 77 719 | 77 719 |
| Incidence nette sur les passifs non courants | - | 19 083 | - | 78 904 | 97 987 |
| Capitaux propres | | | | | |
| Surplus d'apport | - | - | - | (1 517) | (1 517) |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 20 964 | - | 9 292 | - | 30 256 |
| Résultats non distribués | - | (19 117) | (9 292) | (1 837) | (30 246) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | - | 34 | - | - | 34 |
| Incidence nette sur les capitaux propres | 20 964 | (19 083) | - | (3 354) | (1 473) |
| Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres | 20 964 \$ | - \$ | - \$ | 75 563 \$ | 96 527 \$ |

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes du bilan consolidé de la Société visés par les ajustements au 31 mars 2010.

RAPPORT DE GESTION 2010

13.1.3 D.1 ÉVALUATION DES TITRES NON COTÉS

Aux termes des PCGR, les titres disponibles à la vente qui n'étaient pas négociés sur un marché actif étaient évalués au coût. Aux termes des IFRS, tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, à moins qu'il ne soit pas possible de déterminer cette dernière de façon fiable. Au moment du passage aux IFRS, ce changement aura pour effet d'augmenter les capitaux propres de 15,4 millions \$ (21,0 millions \$ au 31 mars 2010), cette augmentation étant répartie entre les ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût — hausse de 12,8 millions \$ (18,4 millions \$ au 31 mars 2010) — et les actifs financiers non courants — hausse de 2,6 millions \$ (2,6 millions \$ au 31 mars 2010).

Après la Date de Transition, les profits et les pertes sur la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente non négociés sur un marché actif devront être comptabilisés dans l'état du résultat global. Lorsque ces actifs financiers disponibles à la vente sont cédés ou jugés comme étant dépréciés, le montant cumulatif des profits et des pertes comptabilisés dans l'état du résultat global est sorti des autres composantes des capitaux propres et reclassé à l'état du résultat net. Il est alors présenté à titre d'ajustement de reclassement dans l'état du résultat global.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, le gain sur la réévaluation de ces titres de participation s'est chiffrée à 5,5 millions \$.

13.1.3 D.2 RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ET AUTRES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Société a décidé d'adopter l'exemption facultative de l'IFRS 1 et de comptabiliser les pertes actuarielles nettes non amorties de tous ses régimes à prestations déterminées dans le bilan consolidé, c'est-à-dire que la totalité de l'obligation nette au titre des régimes sera constatée au 1^{er} janvier 2010. La Société a aussi adopté l'interprétation IFRIC 14 (l'« IFRIC 14 »), *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*. L'incidence totale de l'IFRS 1 et de l'IFRIC 14 sera une diminution de 19,4 millions \$ des capitaux propres à la Date de Transition.

13.1.3 D.3 ÉCARTS DE CHANGE CUMULÉS SUR LES ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

La Société a décidé d'opter pour le reclassement des pertes de change cumulées incluses dans le cumul des autres éléments du résultat global, au poste « Écarts de change cumulés découlant de la conversion des établissements étrangers », qu'elle inscrira dans les résultats non distribués. Le profit ou la perte sur la cession ultérieure d'un établissement à l'étranger ne prend pas en compte les écarts de change survenus avant la Date de Transition.

Au moment du passage aux IFRS, ce changement se traduira par une diminution de 9,3 millions \$ des résultats non distribués et une augmentation du même montant du cumul des autres éléments du résultat global au 1^{er} janvier 2010.

RAPPORT DE GESTION 2010

13.1.4 INCIDENCE DE L'ADOPTION DES IFRS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

| TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 MARS 2010 (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION) | | INCIDENCE DE LA TRANSITION AUX IFRS | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------|----------------|--------------------|----------|------------|
| | PCGR | IFRIC 12 | IAS 31 | RECLAS- SEMENTS | AUTRES | IFRS |
| | | (NOTE 13.1.3A) | (NOTE 13.1.3B) | (NOTE 13.1.4A) | | |
| Revenus par activité : | | | | | | |
| Services | 457 256 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 457 256 \$ |
| Ensembles | 447 438 | 2 167 | – | – | – | 449 605 |
| Opérations et maintenance | 383 212 | (140) | – | – | – | 383 072 |
| ICI | 98 284 | 4 049 | (14 846) | 1 413 | 108 | 89 008 |
| | 1 386 190 | 6 076 | (14 846) | 1 413 | 108 | 1 378 941 |
| Coûts directs liés aux activités | 1 120 336 | (108) | (6 197) | 1 413 | (209) | 1 115 235 |
| Marge brute | 265 854 | 6 184 | (8 649) | – | 317 | 263 706 |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 133 116 | (32) | (2 187) | 904 | (788) | 131 013 |
| Charges financières nettes | – | 534 | (12 564) | 36 675 | 462 | 25 107 |
| Intérêts et taxes sur le capital | 36 658 | – | – | (36 658) | – | – |
| Résultat avant impôts sur le résultat | 96 080 | 5 682 | 6 102 | (921) | 643 | 107 586 |
| Charge d'impôt sur le résultat | 21 576 | – | (995) | (921) | 1 198 | 20 858 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 2 584 | – | – | (2 584) | – | – |
| Résultat net pour le trimestre | 71 920 | 5 682 | 7 097 | 2 584 | (555) | 86 728 |
| Résultat net attribuable aux éléments suivants : | | | | | | |
| Actionnaires de la Société | 71 920 | 5 656 | 7 097 | – | (547) | 84 126 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | – | 26 | – | 2 584 | (8) | 2 602 |
| Résultat net pour le trimestre | 71 920 \$ | 5 682 \$ | 7 097 \$ | 2 584 \$ | (555) \$ | 86 728 \$ |
| Résultat net par action attribuable aux actionnaires de la Société (en \$) | | | | | | |
| De base | 0,48 \$ | | | | | 0,56 \$ |
| Dilué | 0,47 \$ | | | | | 0,55 \$ |

13.1.4 A. RECLASSEMENTS

Certains chiffres ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par la Société au moment du passage aux IFRS, comme l'exige l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société.

13.1.5 INCIDENCE DE L'ADOPTION DES IFRS SUR LES INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Par suite de la première application des IFRS, le résultat net comprendra la quote-part du résultat net des participations ne donnant pas le contrôle, ce qui n'était pas le cas selon les PCGR. Étant donné que les participations ne donnant pas le contrôle n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net de la Société, et compte tenu de l'incidence potentielle sur le résultat net du passage aux IFRS, l'objectif de croissance annuelle à long terme du résultat net de la Société de 7 % à 12 % demeurera le même aux termes des IFRS.

Concernant les autres indicateurs de rendement clés mentionnés à la section 4 du présent document, les objectifs de RAMA et de la position de trésorerie nette demeurent également inchangés.

13.1.6 INCIDENCE POTENTIELLE SUR LES ACTIVITÉS D'AFFAIRES, LES CONTRÔLES QUANT AUX INFORMATIONS À FOURNIR ET LES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE, ET LES SYSTÈMES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2010, la Société n'entrevoit aucune incidence importante en ce qui a trait aux clauses se rapportant aux PCGR contenues dans des ententes contractuelles.

Au 31 décembre 2010, la Société ne prévoit pas d'incidence importante du passage aux IFRS sur ses contrôles quant aux informations à fournir et sur ses contrôles internes à l'égard de l'information financière. Dans le cadre de son plan de mise en œuvre des IFRS, elle a établi et mis en œuvre des contrôles internes à l'égard de son processus de passage aux IFRS et a terminé la mise à jour de ses politiques et procédures internes pour ce qui est des IFRS.

Au 31 décembre 2010, l'évaluation de l'incidence sur les systèmes d'information, en ce qui concerne les exigences des IFRS relatives à la saisie des données, est en grande partie achevée et aucune incidence importante n'est prévue.

13.1.7 SÉANCES DE FORMATION

En 2010, l'équipe chargée de la mise en œuvre des IFRS a offert des séances de formation supplémentaires à l'interne à la direction, aux membres du comité de vérification, aux membres du conseil d'administration, ainsi qu'à des membres clés du personnel financier, notamment des contrôleurs divisionnaires et autres. D'autres séances de formation s'ajouteront par la suite au besoin.

14 Risques et incertitudes

Bien que la direction soit positive quant aux perspectives à long terme de SNC-Lavalin, la Société est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes dans le cadre de ses activités. La Société s'est dotée de diverses stratégies, politiques et pratiques pour atténuer les risques et incertitudes auxquels elle est assujettie.

APERÇU GÉNÉRAL

Les affaires de SNC-Lavalin sont menées selon plusieurs types d'arrangements contractuels, incluant des contrats à prix coûtant majoré, à honoraires fixes et à prix forfaitaire, ainsi que des investissements dans des concessions d'infrastructure. SNC-Lavalin a établi et applique des pratiques rigoureuses d'évaluation, d'atténuation et de gestion des risques afin de restreindre la nature et l'étendue des risques financiers, techniques et juridiques propres à chacune de ces formes d'arrangements contractuels.

Avant qu'une offre ne soit déposée pour un projet à prix forfaitaire dont les revenus excèdent un certain seuil et/ou qui contient certains éléments considérés comme présentant un risque élevé ou inhabituel, celle-ci doit être revue et analysée par un comité d'évaluation des risques formé de dirigeants ayant le savoir-faire pertinent, qui font des recommandations à l'équipe préparant l'offre et à la haute direction sur la ligne de conduite à adopter pour le projet considéré. La Société a aussi un comité d'approbation des soumissions et des investissements qui a pour mission d'examiner les offres pour des projets excédant un certain seuil. Le comité d'approbation des soumissions et des investissements est composé de hauts dirigeants, auxquels se joignent les membres du conseil d'administration de la Société lorsque certains seuils sont atteints ou dans certaines circonstances précises. Ce comité examine également les propositions d'acquisition ou de cession d'entreprises et d'ICI.

Étant donné que le comité d'évaluation des risques et le comité d'approbation des soumissions et des investissements examinent des projets d'une grande variété, ces deux comités sont en mesure de transmettre, à l'équipe responsable de l'offre, toutes les leçons tirées des projets antérieurs et des projets en cours. Cette manière de procéder est importante car elle permet de communiquer directement à l'équipe responsable de l'offre les derniers développements afin que celle-ci puisse en tenir compte et agir en conséquence.

Outre le comité d'évaluation des risques et le comité d'approbation des soumissions et des investissements, d'autres comités sont responsables d'analyser certains facteurs, notamment les offres visant les projets et les rendements au niveau des divisions, ainsi que les examens par les pairs prévus tout au long de la durée de certains projets choisis.

SERVICES, ENSEMBLES, ET O&M

L'engagement soutenu de SNC-Lavalin à mettre en œuvre des pratiques saines de gestion des risques lorsqu'elle exécute des contrats de type Services, Ensembles, et O&M, comprend l'évaluation des risques techniques, la rédaction et la révision juridique rigoureuse des contrats, l'application de contrôles serrés aux coûts et à l'échéancier des projets, la révision régulière des prévisions quant à l'achèvement des projets, la mise en place d'ententes visant à générer des flux de trésorerie positifs pour les projets, la souscription d'assurances pour les projets, l'obtention de garanties de tierces parties, la sélection rigoureuse de partenaires, de sous-traitants et de fournisseurs, et d'autres dispositions visant à l'atténuation des risques. Le maintien d'une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation est un élément important de sa politique de gestion des risques. SNC-Lavalin choisit, de temps à autre, d'assumer une partie des pertes qui pourraient survenir à cause de l'application de pratiques d'auto-assurance sélective et par la gestion professionnelle de ces pertes assumées en utilisant ses sociétés d'assurance captives réglementées.

ICI

Conformément à sa stratégie d'affaires, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, pour lesquelles son savoir-faire technique et son savoir-faire en ingénierie, construction, gestion de projet, et exploitation et entretien, ainsi que son expérience du montage financier de projets lui confèrent un avantage distinctif.

De tels investissements donnent lieu à des risques et à des incertitudes, détaillés ci-après, qui sont atténués par des pratiques de saine gestion des risques appliquées lors d'investissements dans des concessions d'infrastructure, dont :

- > L'indépendance au sein de SNC-Lavalin du groupe Investissement vis-à-vis des groupes chargés de l'ingénierie, de la construction, et de l'O&M;
- > la révision détaillée et la structuration des accords de concession;
- > l'analyse détaillée des risques propres à chaque investissement, tels que la construction, l'exploitation, les évaluations environnementales et des estimations relatives à l'offre et à la demande;
- > l'assurance, le cas échéant, de la solidité financière de ses partenaires dans les investissements et l'assurance que la participation de SNC-Lavalin dans une concession est en accord avec celle de ses partenaires;
- > la modélisation financière détaillée réalisée à l'interne, combinée à sa révision indépendante par un tiers; et
- > l'examen des projections financières et des prévisions réalisées à l'interne par des conseillers indépendants.

Malgré les efforts déployés pour atténuer les risques et incertitudes, rien ne garantit qu'il n'y aura aucune incidence sur les résultats financiers et la situation financière de la Société si de tels risques ou incertitudes devaient se concrétiser.

Ci-après figure une **liste des risques et incertitudes** auxquels doit faire face la Société et à l'égard desquels elle applique, en plus des mesures susmentionnées, des mesures d'atténuation particulières.

DÉPASSEMENT DES COÛTS

SNC-Lavalin profite d'économies de coûts, mais assume les risques de dépassement des coûts dans les contrats à prix forfaitaire. L'évaluation des revenus et des coûts relatifs à un contrat est établie en partie selon des estimations qui sont assujetties à un certain nombre d'hypothèses, telles que celles liées au contexte économique futur, à la productivité, au rendement de notre personnel et de nos sous-traitants ou de nos fournisseurs d'équipement, au prix, à la disponibilité de la main-d'œuvre, des équipements et des matériaux, ainsi qu'à d'autres contraintes pouvant avoir un effet sur les coûts ou l'échéancier du projet, notamment l'obtention en temps opportun des approbations et des permis environnementaux exigés. Le risque de dépassement des coûts est atténué par un suivi régulier et proactif qu'effectue le personnel ayant le savoir-faire pertinent, par des examens réguliers qu'effectue la haute direction et par la garantie des prix d'achat convenus avec les fournisseurs de certains équipements et matériaux. Des événements imprévus peuvent également occasionner des dépassements de coûts.

RENDEMENT DES PROJETS

Dans certains cas, SNC-Lavalin peut garantir à un client qu'elle terminera un projet pour une date prévue ou que l'installation atteindra certaines normes de rendement. Advenant le cas où le projet ou l'installation ne respecterait pas l'échéancier ou les normes de rendement, SNC-Lavalin pourrait alors encourir des coûts additionnels.

FACTEURS RELATIFS À LA MAIN-D'ŒUVRE

La réussite de SNC-Lavalin repose essentiellement sur ses effectifs et sa capacité à attirer et à retenir du personnel compétent dans un marché compétitif. L'incapacité à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait entraîner, entre autres, la perte d'occasions, des dépassements de coûts, une mauvaise exécution dans le cadre d'un projet et l'incapacité à atténuer les risques et incertitudes. Un tel risque est atténué en offrant des possibilités de carrière diversifiées et attrayantes, un milieu de travail sain et sécuritaire, ainsi qu'une rémunération et des avantages sociaux concurrentiels.

Par ailleurs, une partie du personnel de la Société est syndiqué, principalement dans la catégorie d'activité O&M, et des employés syndiqués travaillent pour divers sous-traitants. L'incapacité de la Société ou de ses sous-traitants à conclure des conventions collectives satisfaisantes, ou une mésentente dans le cadre du processus de négociation avec un syndicat, pourrait entraîner une grève, une interruption partielle des travaux, ou d'autres actions de la part des employés, ce qui risquerait éventuellement d'avoir une incidence sur le rendement et l'exécution d'un ou plusieurs projets.

PARTENAIRES EN COENTREPRISE

SNC-Lavalin conclut certains contrats avec des partenaires en coentreprise. La réussite des coentreprises de SNC-Lavalin dépend de la performance satisfaisante de ses partenaires de la coentreprise à l'égard de leurs obligations dans la coentreprise. Le défaut des partenaires de la coentreprise de s'acquitter de leurs obligations pourrait imposer à SNC-Lavalin des obligations financières et d'exécution additionnelles qui risqueraient de se traduire par une augmentation des coûts.

SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Dans la catégorie Ensembles, SNC-Lavalin conclut des contrats dans le cadre desquels elle sous-traite à des tiers une partie d'un projet ou la fourniture de matériel et d'équipement. Si les sous-traitants ou les fournisseurs ne respectent pas les exigences en n'exécutant pas leur partie d'un projet en vertu des modalités contractuelles, notamment par le non-respect du calendrier de livraison ou du fait d'une détérioration de leur situation financière, la capacité de SNC-Lavalin à atteindre les objectifs de performance et/ou de rentabilité prévus dans le cadre du projet peut être compromise. Ce risque est géré grâce à une sélection rigoureuse des tiers sous-traitants et fournisseurs, une surveillance proactive des calendriers et des budgets de projet, et l'obtention de lettres de crédit ou d'autres garanties.

RISQUE LIÉ AUX CONCESSIONNAIRES

Lorsque SNC-Lavalin détient une participation dans une concession d'infrastructure, elle assume un certain degré de risque relativement au rendement financier de l'ICI au cours de la période de concession. L'érosion de la valeur des investissements de la Société dans de telles concessions dépend de la capacité de la concession à atteindre ses projections de revenus et de coûts, ainsi que de sa capacité à obtenir du financement, qui peuvent toutes les deux dépendre de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle du concessionnaire, notamment des changements dans les politiques ou dans les lois, l'entretien du cycle de vie, l'achalandage, le cas échéant, les revenus d'exploitation, les délais de recouvrement et la gestion des coûts. Même si les ICI ont généralement des mesures en place pour atténuer leurs propres risques, la valeur des investissements dans les concessions d'infrastructure pourrait subir une dépréciation. Cependant, lorsqu'elle investit dans des concessions d'infrastructure, la Société structure habituellement ces transactions avec du financement par dette sans recours au crédit général de la Société, ce qui atténue l'incidence potentielle sur ses résultats financiers et sa situation financière.

RAPPORT DE GESTION 2010

OBTENTION DE CONTRATS

L'obtention de nouveaux contrats est un élément clé de la performance de SNC-Lavalin et un facteur de risque dans un milieu compétitif, pour lequel le savoir-faire technique de SNC-Lavalin reconnu à l'échelle mondiale, ainsi que la diversité de ses catégories d'activité, de ses secteurs d'activité et de ses secteurs géographiques, ont été des facteurs d'atténuation démontrés.

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes inclut les contrats considérés comme fermes et constitue par conséquent une indication des revenus futurs. Cependant, il ne peut y avoir de garantie quant à la possibilité d'annulation ou de modification de l'étendue des travaux, quant à savoir si le résultat net du carnet de commandes se traduira par un bénéfice, ni quant au moment où les revenus et les bénéfices pourront se matérialiser.

RISQUES DE CHANGE

Les activités de SNC-Lavalin à l'extérieur du Canada l'exposent à des risques de change qui pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation. SNC-Lavalin a mis en place une stratégie de couverture qui la protège des risques de change. La stratégie de couverture prévoit le recours à des contrats de change à terme, qui comportent un élément de risque inhérent au crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. SNC-Lavalin réduit ce risque de crédit en transigeant tous ses contrats de change auprès d'institutions financières saines et dont SNC-Lavalin prévoit qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La dette à long terme sans recours provenant des ICI et la dette à long terme avec recours provenant des autres activités de la Société portent intérêt et peuvent ainsi être exposées aux fluctuations de taux d'intérêt.

Les ICI réduisent généralement leur exposition au risque de taux d'intérêt en concluant des ententes de financement à taux fixe ou en couvrant la variabilité des taux d'intérêt à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des taux d'intérêt fixes procurent aux ICI une stabilité et une prévisibilité de leurs décaissements liés à leurs activités de financement, qui sont habituellement structurés pour correspondre au calendrier prévu de leurs encaissements. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence importante sur le bénéfice net consolidé de SNC-Lavalin.

La dette à long terme avec recours de SNC-Lavalin porte intérêt à taux fixe et est évaluée au coût après amortissement. Par conséquent, le bénéfice net de la Société n'est pas exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de ces passifs financiers.

RISQUE DE CRÉDIT ET RETARD DE RECOUVREMENT

Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant de l'incapacité des clients de s'acquitter de leurs obligations à l'égard des comptes clients et autres débiteurs et des contrats en cours. Le retard de recouvrement correspond à tout paiement reçu du client après l'échéance convenue figurant au contrat. La capacité de SNC-Lavalin de mettre en place des ententes visant à générer des flux de trésorerie positifs pour les projets permet de réduire de façon importante le risque de crédit à l'égard de certains projets. Par ailleurs, bien qu'un client puisse représenter une part importante des comptes clients et autres débiteurs, et des contrats en cours à tout moment, la concentration du risque de crédit est limitée, du fait du grand nombre de clients de SNC-Lavalin et de la diversité de leurs secteurs d'activité et de leurs secteurs géographiques.

L'objectif de la Société est de réduire son risque de crédit en s'assurant de recouvrer ses comptes clients et autres débiteurs en temps opportun. La Société fait appel à l'attribution d'intérêts imputés pour inciter les directeurs de projet à recouvrer les comptes clients et autres débiteurs, puisque les soldes non recouverts donnent lieu à un coût interne pour les projets en question et ont, par conséquent, un effet sur la rentabilité des projets, qui est utilisée pour déterminer la rémunération des dirigeants, et du secteur d'exploitation connexe.

GESTION DE L'INFORMATION

L'information est essentielle à la réussite de SNC-Lavalin. L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexactes, incomplètes ou non disponibles, ou encore un accès inapproprié à l'information, pourraient entraîner des erreurs au chapitre de la présentation de l'information financière ou de l'information liée à l'exploitation, de mauvaises décisions, un retard dans le règlement des problèmes, une violation de la vie privée, la présentation d'informations inadéquates, ou encore la fuite d'informations sensibles. L'élaboration de politiques et de procédures relatives à la sécurité d'accès, au développement de systèmes et à la gestion du changement a pour but d'améliorer et de normaliser les contrôles visant à gérer le risque lié à la gestion de l'information. Reconnaisant la valeur de l'information, la Société s'est engagée à la gérer et à la protéger de manière judicieuse, responsable et rentable. SNC-Lavalin maintient des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui, de l'avis de la direction, fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte, pertinente et fiable. La Société s'efforce d'améliorer ses procédures et logiciels relativement au contrôle du budget et du calendrier des projets, ainsi qu'à l'ensemble du processus de gestion du risque. La Société insiste beaucoup sur la formation continue de ses employés afin que ceux-ci puissent utiliser les meilleurs outils et logiciels leur permettant de gérer plus efficacement les projets.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Une partie importante des revenus de la Société provient de projets réalisés dans des marchés internationaux qui exposent la Société à plusieurs risques, dont : l'incertitude économique et politique de certains pays où SNC-Lavalin fait affaire, des limites aux droits de conversion et de rapatriement des devises, des risques politiques et l'absence de systèmes juridiques bien établis dans certains pays, ce qui peut rendre difficile l'exercice des droits contractuels de SNC-Lavalin. SNC-Lavalin cumule plus de 40 ans d'expérience sur les marchés internationaux, ce qui l'aide à évaluer les risques associés aux conditions économiques et politiques internationales.

RISQUES LIÉS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ

Les responsabilités de SNC-Lavalin, dans l'exercice de ses activités, comprennent la santé et la sécurité. Un manquement, de la part de SNC-Lavalin ou de ses sous-traitants, quant à l'utilisation de pratiques sérieuses en matière de sécurité, pourrait entraîner des pertes de temps sur les projets, des pénalités, des poursuites en justice, et influencer l'attribution de futurs projets puisque certains clients prennent les résultats de santé et de sécurité en compte dans le choix d'un fournisseur. SNC-Lavalin a en place des programmes, des politiques et des procédures qui doivent être observés pour garantir l'engagement sans réserve de l'ensemble de son personnel et de ses sous-traitants envers la détection et la compréhension des risques de leur milieu de travail, afin d'évaluer avec compétence les risques et d'en atténuer les répercussions potentiellement néfastes. Le conseil d'administration de la Société a, en outre, mis sur pied un comité du conseil chargé d'encadrer tous les aspects de santé, de sécurité et d'environnement.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

SNC-Lavalin, en fournissant du savoir-faire en ingénierie et construction, en O&M, et en investissant dans des concessions d'infrastructure, s'expose à divers risques liés à l'environnement et est tenue de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement, lesquels varient d'un pays à l'autre et sont sujets à changement. Le fait pour la Société de ne pas être en mesure de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement pourrait entraîner des pénalités, des poursuites en justice et éventuellement nuire à sa réputation. Bien que la Société atténue ses risques liés à l'environnement en se tenant au courant des lois et règlements en matière d'environnement et en ayant recours au savoir-faire de ses spécialistes du secteur de l'environnement, SNC-Lavalin s'engage à aider de manière continue ses clients à toujours mieux intégrer les questions de protection de l'environnement à toutes leurs activités, tant au Canada qu'à l'étranger. Le conseil d'administration de la Société a, en outre, mis sur pied un comité du conseil chargé d'encadrer tous les aspects de santé, de sécurité et d'environnement.

RAPPORT DE GESTION 2010

RISQUE D'ATTEINTE À LA RÉPUTATION

Le risque encouru en cas d'atteinte à la réputation de la Société est de dévaluer son image publique, ce qui pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir. Bon nombre de situations pourraient porter atteinte à la réputation de la Société dont des problèmes liés à la qualité ou aux résultats obtenus sur les projets, un mauvais dossier en santé et sécurité, le non-respect des lois et règlements en vigueur, ou le fait d'être la cause d'un cas de pollution ou de contamination. Avant d'accepter un mandat sur un projet spécifique, la Société limite le risque d'atteinte à sa réputation en effectuant des contrôles de précaution préalables comprenant une évaluation du client, du pays, de l'étendue du projet, ainsi que des lois et de la culture locale. Une fois prise la décision de participer à un projet, le processus de gestion des risques de l'entreprise continue de limiter le risque d'atteinte à sa réputation, au cours de la préparation de l'offre de services et des étapes d'exécution, par le biais d'examen réguliers, tels que ceux du comité d'évaluation des risques et du comité d'approbation des soumissions et des investissements de la Société, ceux du comité d'audit, les contrôles par les pairs et les audits internes.

ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

L'intégration d'une entreprise acquise est une tâche parfois difficile qui comprend, notamment, la réalisation de synergies, la gestion des coûts afin d'éviter le doublement des tâches, l'intégration des systèmes d'information, la réorganisation du personnel, l'établissement de contrôles, de procédures et de politiques, ainsi que l'alignement de la culture d'entreprise. L'incapacité d'intégrer de manière adéquate et en temps voulu une entreprise acquise pourrait entraîner des départs de personnel compétent, la perte d'occasions d'affaires et/ou des coûts d'intégration plus élevés que prévu. Pour gérer ce risque, SNC-Lavalin acquiert, de manière sélective, des entreprises qui présentent une solide gestion ainsi qu'une culture et des valeurs compatibles avec les siennes, tout en s'assurant d'effectuer des contrôles diligents approfondis avant de conclure l'acquisition d'une entreprise et de mettre à profit sa vaste expérience acquise au cours des précédentes intégrations d'entreprises.

RISQUE LIÉ AUX RÈGLEMENTS ET AUX LOIS

Compte tenu de la nature de ses activités et de sa présence géographique à l'échelle mondiale, la Société est assujettie à divers règlements, lois et autres obligations juridiques imposées par les gouvernements ou d'autres autorités de réglementation. La non-conformité à ces obligations, et à toute nouvelle réglementation découlant notamment des changements radicaux dans les politiques et les règlements de gouvernements étrangers pourrait avoir une incidence importante sur les résultats de la Société. Bien qu'il soit impossible de prévoir de tels changements, SNC-Lavalin s'assure de connaître en profondeur les règles et les règlements en vigueur dans les secteurs et les pays où elle exerce ses activités.

LOIS ANTI-CORRUPTION

Compte tenu du contexte réglementaire et juridique dans lequel la Société exerce ses activités, la Société est assujettie à des lois anti-corruption qui interdisent les paiements illégaux faits directement ou indirectement à des représentants d'un gouvernement, d'organismes ou à toutes personnes telles que définies dans ces lois anti-corruption dans le but d'obtenir ou de conserver un avantage dans le cours de ses affaires. L'inobservance de telles lois par la Société pourrait avoir une incidence sur la Société de diverses manières, notamment par l'imposition de sanctions juridiques, de nature pénale, civile ou administrative. Les contrôles, politiques et pratiques de la Société sont conçus pour assurer l'observance de ces lois.

LITIGES ET QUESTIONS JURIDIQUES

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à divers litiges, réclamations, poursuites et procédures judiciaires, qui surviennent de temps à autre et auxquels peuvent également être partie, mais pas exclusivement, des sous-traitants, des fournisseurs, des employés et des clients. Un litige est sujet à plusieurs incertitudes et le dénouement des événements ne peut être prédit avec certitude. SNC-Lavalin atténue ce risque par une rédaction et révision juridique rigoureuses des contrats et ententes, en ayant recours à l'expertise de ressources juridiques internes et externes, ainsi qu'en maintenant une couverture d'assurance adéquate.

15 Résultats du quatrième trimestre

Le bénéfice net du quatrième trimestre de 2010 a augmenté pour s'établir à 139,2 millions \$ (0,91 \$ par action après dilution), comparativement à 98,7 millions \$ (0,65 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation reflète principalement une hausse de l'apport des secteurs Infrastructures et environnement, Mines et métallurgie, et Autres secteurs, partiellement contrebalancée par une baisse de l'apport du secteur Produits chimiques et pétrole. L'augmentation reflète également une hausse du bénéfice net du secteur ICI, lequel comprend un gain net après impôts de 26,1 millions \$ provenant des cessions de Trencap et de Valener au cours du quatrième trimestre de 2010.

Les revenus du quatrième trimestre de 2010 ont totalisé 1 895,4 millions \$, comparativement à 1 583,2 millions \$ au quatrième trimestre de 2009, en raison d'une augmentation des volumes d'activité dans toutes les catégories, principalement dans la catégorie Ensembles.

Le carnet de commandes de la Société totalisait 13,0 milliards \$ au 31 décembre 2010, comparativement à 12,7 milliards \$ à la fin du troisième trimestre de 2010, reflétant principalement une hausse dans la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Énergie.

À la fin de décembre 2010, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 1 288,2 millions \$, comparativement à 1 049,3 millions \$ à la fin de septembre 2010, reflétant principalement les liquidités générées par les activités d'exploitation, provenant essentiellement du bénéfice net, et par le produit de la cession de deux ICI, Valener et Trencap.

16 Informations supplémentaires

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle ainsi que d'autres documents financiers sur son site Internet (www.snclavalin.com) et sur SEDAR (www.sedar.com), le système électronique de dépôt pour la plupart des documents publics déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

17 Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de SNC-Lavalin ont la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information (conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières) ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière.

17.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information afin de fournir l'assurance raisonnable que :

- > L'information importante relative à la Société leur est communiquée; et
- > L'information qui doit être présentée dans les rapports de la Société est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information ont été adéquatement conçus et fonctionnent de manière efficace au 31 décembre 2010.

17.2 CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été adéquatement conçu et fonctionne de manière efficace au 31 décembre 2010, selon le cadre établi par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

17.3 MODIFICATIONS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il n'y a eu aucune modification au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de l'année et du trimestre terminés le 31 décembre 2010 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ce contrôle interne à l'égard de l'information financière.

18 Événement postérieur à la date du bilan

Le 10 février 2011, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle fera l'acquisition d'une participation de 23,08 % dans AltaLink de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP »), pour 213 millions \$. L'offre a été présentée en réponse à l'offre ferme faite à MEAP par une tierce partie en vertu du droit de premier refus de SNC-Lavalin et augmentera la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink à 100 %. La transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'approbation des autorités de réglementation, y compris à celle de l'Alberta Utilities Commission.

19 Informations trimestrielles

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION) | 2010 | | | | | 2009 | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|----------------|----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|----------------|
| | PREMIER TRIMESTRE | DEUXIÈME TRIMESTRE | TROISIÈME TRIMESTRE | QUATRIÈME TRIMESTRE | TOTAL | PREMIER TRIMESTRE | DEUXIÈME TRIMESTRE | TROISIÈME TRIMESTRE | QUATRIÈME TRIMESTRE | TOTAL |
| Revenus par activité : | | | | | | | | | | |
| Services | 457,3 | 501,5 | 491,8 | 601,3 | 2 051,9 | 559,8 | 568,8 | 535,7 | 557,1 | 2 221,4 |
| Ensembles | 447,4 | 537,8 | 666,1 | 757,7 | 2 409,0 | 566,8 | 575,5 | 472,5 | 587,4 | 2 202,2 |
| O&M | 383,2 | 255,9 | 308,2 | 383,2 | 1 330,5 | 409,4 | 241,3 | 311,9 | 335,3 | 1 297,9 |
| ICI | 98,3 | 130,9 | 141,2 | 153,2 | 523,6 | 89,7 | 84,8 | 102,3 | 103,4 | 380,2 |
| | 1 386,2 | 1 426,1 | 1 607,3 | 1 895,4 | 6 315,0 | 1 625,7 | 1 470,4 | 1 422,4 | 1 583,2 | 6 101,7 |
| Marge brute | 265,9 | 320,7 | 347,6 | 397,5 | 1 331,7 | 267,8 | 260,8 | 306,0 | 316,5 | 1 151,1 |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 133,1 | 147,6 | 133,9 | 171,0 | 585,6 | 137,0 | 131,7 | 128,8 | 148,1 | 545,6 |
| Intérêts et taxes sur le capital : | | | | | | | | | | |
| Provenant des ICI | 29,8 | 33,9 | 43,7 | 44,4 | 151,8 | 26,3 | 21,1 | 32,6 | 32,2 | 112,2 |
| Provenant des autres activités | 6,9 | 8,6 | 4,1 | 3,5 | 23,1 | 0,3 | 1,2 | 7,2 | 7,3 | 16,0 |
| | 36,7 | 42,5 | 47,8 | 47,9 | 174,9 | 26,6 | 22,3 | 39,8 | 39,5 | 128,2 |
| Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et parts des actionnaires sans contrôle | 96,1 | 130,6 | 165,9 | 178,6 | 571,2 | 104,2 | 106,8 | 137,4 | 128,9 | 477,3 |
| Impôts sur les bénéfices : | | | | | | | | | | |
| Provenant des ICI | 1,0 | 7,0 | 4,5 | 2,6 | 15,1 | 1,6 | 5,6 | 1,1 | 0,1 | 8,4 |
| Provenant des autres activités | 20,6 | 22,1 | 31,6 | 34,0 | 108,3 | 23,1 | 19,1 | 31,7 | 25,9 | 99,8 |
| | 21,6 | 29,1 | 36,1 | 36,6 | 123,4 | 24,7 | 24,7 | 32,8 | 26,0 | 108,2 |
| Parts des actionnaires sans contrôle | 2,6 | 3,8 | 1,6 | 2,8 | 10,8 | 2,0 | 2,1 | 1,4 | 4,2 | 9,7 |
| Bénéfice net | 71,9 | 97,7 | 128,2 | 139,2 | 437,0 | 77,5 | 80,0 | 103,2 | 98,7 | 359,4 |
| Bénéfice de base par action (\$) ⁽¹⁾ | 0,48 | 0,65 | 0,85 | 0,92 | 2,89 | 0,51 | 0,53 | 0,68 | 0,65 | 2,38 |
| Bénéfice dilué par action (\$) ⁽¹⁾ | 0,47 | 0,64 | 0,84 | 0,91 | 2,87 | 0,51 | 0,53 | 0,68 | 0,65 | 2,36 |
| Dividende déclaré par action (\$) | 0,17 | 0,17 | 0,17 | 0,21 | 0,72 | 0,15 | 0,15 | 0,15 | 0,17 | 0,62 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs : | | | | | | | | | | |
| Provenant des ICI | 22,1 | 22,4 | 23,9 | 25,4 | 93,8 | 22,7 | 19,9 | 20,8 | 23,2 | 86,6 |
| Provenant des autres activités | 10,2 | 9,7 | 9,5 | 10,2 | 39,6 | 10,0 | 10,9 | 11,6 | 11,0 | 43,5 |
| | 32,3 | 32,1 | 33,4 | 35,6 | 133,4 | 32,7 | 30,8 | 32,4 | 34,2 | 130,1 |
| Bénéfice net (perte nette) de SNC-Lavalin provenant des ICI : | | | | | | | | | | |
| Provenant de l'Autoroute 407 | 2,1 | 5,6 | 4,8 | 0,4 | 12,9 | 1,4 | 1,3 | 2,2 | 4,9 | 9,8 |
| Provenant des autres ICI | 6,6 | 19,1 | 12,5 | 31,8 | 70,0 | 3,0 | (1,0) | 7,3 | 17,8 | 27,1 |
| Bénéfice net de SNC-Lavalin excluant les ICI | 63,2 | 73,0 | 110,9 | 107,0 | 354,1 | 73,1 | 79,7 | 93,7 | 76,0 | 322,5 |
| Bénéfice net | 71,9 | 97,7 | 128,2 | 139,2 | 437,0 | 77,5 | 80,0 | 103,2 | 98,7 | 359,4 |
| Carnet de commandes (à la fin du trimestre) | | | | | | | | | | |
| Services | 1 412,7 | 1 485,4 | 1 429,1 | 1 410,7 | 1 520,4 | 1 612,1 | 1 570,2 | 1 464,9 | | |
| Ensembles | 4 477,1 | 4 348,3 | 5 764,3 | 5 912,1 | 3 154,5 | 3 809,9 | 3 495,2 | 4 197,5 | | |
| O&M | 2 914,5 | 2 808,8 | 2 621,3 | 2 732,8 | 1 893,5 | 2 004,9 | 2 587,0 | 2 596,1 | | |
| ICI | 2 637,0 | 2 740,5 | 2 846,4 | 2 949,9 | 2 412,3 | 2 487,3 | 2 543,7 | 2 578,7 | | |
| | 11 441,3 | 11 383,0 | 12 661,1 | 13 005,5 | 8 980,7 | 9 914,2 | 10 196,1 | 10 837,2 | | |

(1) Le bénéfice trimestriel de base et dilué par action sont calculés en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le trimestre, tandis que le bénéfice annuel de base et dilué par action sont calculés en fonction du nombre moyen pondéré d'actions pour l'exercice complet.